

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT : M. ALAIN CLOUTIER, président

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION
D'UNE MINICENTRALE HYDROÉLECTRIQUE
AU PED DU BARRAGE MATAWIN
PAR INNERGEX II**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 14 novembre 2005, 19 h
Hôtel-Motel Central Benoît, salle Jérémie
510, rue Brassard
Saint-Michel-des-Saints

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2005

MOT DU PRÉSIDENT	1
------------------------	---

PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS :

Mme HÉLÈNE MATHIEU	9
M. CLAUDE BEAULIEU (Téléphone)	10
M. ÉRICK DUCHESNEAU (Téléphone)	12
M. JACQUES GUILLEMETTE	14

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR	15
---------------------------------	----

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. FRANÇOIS LAFOREST	22
Mme CHANTAL DUVAL	36
M. GUILLAUME B. CARDIN	38
Mme HÉLÈNE MATHIEU	42
M. GUILLAUME B. CARDIN	82
M. FRÉDÉRIC RAYMOND	90
M. PAUL MÉNARD	107

AJOURNEMENT

SÉANCE CONTINUÉE LE 15 NOVEMBRE 2005 À 14 H

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Bonsoir, je vais requérir votre attention. Tout d'abord, merci infiniment pour votre patience et également pour votre indulgence. On m'a avisé qu'il y a eu un défaut, le processeur a sauté – que ceux qui savent comprennent – mais ça a été dû à un ajout de connexions dans le système, en gros. En gros, gros, c'est ça. Mais enfin on peut commencer.

10 Tout d'abord, je vais vous faire une explication, je vais prendre une quinzaine de minutes de votre temps pour expliquer un peu comment ça fonctionne, l'ensemble de l'audience publique, les différentes étapes. Pour les séances suivantes, ça va être plus rapide parce qu'on va commencer immédiatement avec les périodes de questions, sauf des mises à jour de dossiers par rapport au Ministère et au promoteur.

15 Donc, bienvenue à cette première partie de l'audience publique sur le « Projet d'implantation d'une minicentrale hydroélectrique au pied du barrage Matawin, par Innergex ».

20 Mon nom est Alain Cloutier, je présiderai cette Commission d'enquête et d'audience publique.

25 Je vais, tout d'abord, vous faire la lecture du mandat confié au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Thomas J. Mulcair, adressé au président du BAPE, monsieur William J. Cosgrove.

30 Je cite le ministre :

35 *« En ma qualité de ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, de tenir une audience publique concernant le Projet d'implantation d'une minicentrale au pied du barrage Matawin par Innergex et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura fait. Le mandat du bureau débute le 14 novembre 2005. »*

40 La lettre-mandat est datée du 19 octobre.

45 Donc, nous sommes dans une procédure de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Nous entrons dans une sous-procédure qui est celle de la période d'information et d'audience publique. C'est donc la phase publique de la procédure que nous entamons ce soir.

50 Rapidement, je vous dis que je serai le seul membre de la Commission, comme vous avez pu le déduire de vous-mêmes. Deuxièmement, je vous rappelle que je suis assermenté comme président mais comme commissaire au BAPE; je suis assermenté devant un juge de la Cour

45 supérieure du Québec. Ça me donne certains pouvoirs de contrainte mais ça donne aussi
plusieurs responsabilités en termes de déontologie. Entre autres, le devoir d'agir équitablement
envers toutes les parties, de sorte qu'en pratique, ça signifie que la Commission, par moi-même,
ne se prononcera pas dans la phase publique du projet d'aucune façon. Absolument d'aucune
façon. La Commission va se prononcer dans le rapport qu'elle va remettre à la fin de l'audience
50 publique. C'est ce qui termine également le mandat donné par le ministre de l'Environnement,
Développement durable, Environnement et Parcs, pour le citer au long, maintenant.

À cet égard, au niveau déontologique, il est disponible à l'arrière, un code de déontologie
signé par l'ensemble des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. C'est un
55 code strict auquel souscrivent tous les membres depuis plusieurs années, au Bureau d'audiences
publiques sur l'environnement.

L'équipe à l'avant, à ma gauche il y deux analystes : Maude Durand et David Boudreault,
accompagnés également de madame Louise Bourdages, qui s'occupe des relations avec la
60 presse et avec les citoyens. À l'arrière, discrètement, discrètement au point que je ne la voie pas
présentement, il y a également Renée Poliquin, que vous avez peut-être rencontrée en tout début
de séance. Renée est la coordonnatrice – qui arrive justement – Renée est la coordonnatrice de la
Commission, c'est-à-dire que pour la plupart des relations de la Commission avec l'externe, c'est
Renée qui s'occupe de ces communications-là.

L'organisation des séances techniques est sous la responsabilité du ministère des
65 Services gouvernementaux, dont les représentants que vous avez vus depuis tantôt, depuis 30
minutes, sont Daniel Buisson et Jean Métivier qui, je dois le souligner, font un job assez
impressionnant. Pour avoir fait quelques années au BAPE et avoir vu des conditions qui ne sont
souvent pas faciles, une belle équipe assez efficace.

Enfin, il est important de vous souligner que toute la partie publique est enregistrée et
70 sténographiée et sera présente pour ce faire ce soir, madame Yolande Teasdale – bonsoir, Madame.

Les transcriptions seront disponibles dans quelques jours, donc normalement une semaine
75 plus tard dans tous les centres de consultation de la Commission et dans le site du BAPE. Le
BAPE a un site Internet et il y a une fenêtre ou une sous-fenêtre, là, je ne sais pas comment
l'appeler au juste, là, mais si vous allez sur le site du BAPE, vous allez trouver « Barrage
Matawin », avec le nom du projet au complet. Ça vous permet également de savoir à quelles
80 étapes on est rendu, les dates à venir. Ça vous donne un bon portrait de l'ensemble de la
documentation également qui est déposée. Tout ce qui est dit, tout ce qui est déposé est public,
pendant la partie publique et également après la partie publique, de la même façon.

Quand le BAPE intervient-il? Lorsque le ministère de l'Environnement a décrété que
85 l'étude d'impact est jugée recevable par le Ministère.

90 Il y a eu tout d'abord une période d'information et de consultation publique, au cours de laquelle il y a des séances de consultation. Dans le présent cas, ça s'est tenu du 16 août au 30 septembre 2005. C'est à ce moment-là que les gens peuvent consulter la documentation dans les différents centres. Il y en avait en région, il y en a à Québec et à Montréal également, et il y en a sur le site aussi, du BAPE.

95 Dans le présent dossier, il y a eu six demandes d'audiences publiques. Je précise six, parce que jusqu'à la fin de la semaine dernière, on en avait en notre possession cinq, mais il y en a une sixième qui s'est rajoutée la semaine dernière.

Dans une étape ultérieure, un peu plus tard, tantôt, ces demandes d'audiences publiques là vont être présentées par les requérants eux-mêmes.

100 Le ministre a donné au BAPE le mandat d'audiences le 19 octobre, comme on l'a vu tantôt, avec un début pour aujourd'hui, le 14 novembre. À l'intérieur du mandat, la Commission doit tenir l'audience publique, rédiger un rapport qui sera remis au ministre et rendu public par ce dernier, dans les 60 jours qui suivent le dépôt du rapport. Par voie de Règlement, une commission a quatre mois pour produire son rapport au ministre.

105 À partir de la remise du rapport, comme je le disais tantôt, la Commission cesse d'exister. Donc, la fin de la Commission d'enquête et d'audience publique coïncide avec le dépôt de son rapport, qui est l'expression de l'opinion de la Commission sur le projet.

110 Il est important que vous sachiez que le rapport n'est pas un rapport décisionnel. Le BAPE n'est pas un tribunal décisionnel. Ce type de dossier, présenté par le promoteur Innergex, requiert une décision du Conseil des ministres. Le Conseil des ministres s'appuie sur une recommandation du ministre du Développement durable, Environnement et Parcs qui lui-même s'appuie sur deux rapports : le rapport du BAPE, d'une part, mais également le rapport d'analyse environnementale du Ministère, de son ministère, le Développement durable, Environnement et Parcs.

115 Ici, c'est important de faire une distinction, nous ne relevons pas du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, nous relevons du ministre responsable. Le ministre est responsable du Ministère et du BAPE, en parallèle.

120 Je rappelle, pour ceux qui pourraient l'ignorer, qu'une audience publique se passe en deux parties. Débute ce soir la première partie, une seconde partie va avoir lieu dans trois semaines. La première partie c'est la façon, par des séances publiques, d'aller chercher de l'information auprès du promoteur mais également auprès des personnes ressources de différents ministères et organismes. Donc nous, dans notre vocabulaire, on dit qu'on est à la recherche de faits. Donc, 125 c'est de l'information factuelle.

Ce que ce n'est pas, cette semaine, c'est l'émission d'opinions sur le projet; en plus, en moins, en bon, en moins bon, ce ne sont pas les séances qui sont adéquates pour ça. Ça sera la deuxième partie. Donc, pas présentement.

130 Ça signifie qu'en pratique, pour agir équitablement, je devrai ramener à l'ordre ceux qui ne pourront pas s'empêcher d'émettre des opinions, peu importe le sens de ces opinions-là. Cette semaine, ce n'est pas le temps, ce n'est pas prévu pour maintenant, c'est prévu pour dans trois semaines.

135 Les séances vont se poursuivre demain après-midi à 14 h, ici même, et demain soir, suivant la demande. À partir de mercredi, nous allons être : mercredi soir à Saint-Tite, dans la MRC voisine, la MRC de Mékinac, pour faire le même exercice, et jeudi dans l'après-midi, selon la demande, pour poursuivre.

140 La deuxième partie, c'est nécessairement 21 jours minimum, après la fin de la première. Ça signifie qu'à compter du 13 décembre, nous allons revenir pour entendre ce que les gens ont à dire sur les projets.

145 On vous demande, si vous savez que vous allez déposer un projet et le présenter, d'en informer la Commission par le biais de madame Poliquin. C'est important pour une question de logistique. On vous demande de le faire aussitôt que vous le savez. Ceux qui, à la fin de la première semaine, savent qui vont en présenter un, on vous prie de l'indiquer. C'est un but purement, je dirais, de logistique. C'est une question de réservation de salles, pour ne pas se tromper dans les réservations de salles, pour ne pas payer indûment des réservations.

150 Par ailleurs, on vous demande de faire savoir si vous entendez déposer votre mémoire simplement, ou le déposer et le présenter puisque les deux formules sont possibles. On peut soit le déposer pour la lecture de la Commission, on peut également vouloir le présenter.

155 Dans ce second cas, ça signifie que pour la Commission, nous en prenons connaissance et nous échangeons avec ceux qui font une présentation. Le but des échanges, c'est strictement de mieux comprendre ce qui est inscrit dans les mémoires. Donc, c'est une meilleure compréhension, c'est pour ça qu'on fait un échange avec les présentateurs.

160 La date prévue pour le déposer va être le 9 décembre. Donc, pour les quatre jours avant, c'est une date qui est réglementaire, fixée par règlement.

165 Vous aurez compris que le mandat – on dit qu'on a une Commission d'enquête et d'audiences publiques. La partie enquête de la Commission s'exécute en public, le plus possible, de telle sorte qu'au travers le questionnement des gens, comme Commissaire, je vais également en profiter pour poser des questions. Donc, c'est complémentaire mais c'est toujours pour aller chercher les faits au dossier. Mutuellement, ça nous permet d'aller chercher le plus d'informations possibles, le plus d'informations pertinentes possibles.

170 Lorsqu'il arrive qu'une Commission peut avoir des questions, mais tardivement, après la
partie publique - on essaie de l'éviter au maximum, par contre, si c'est le cas, on vous informe que
les demandes de renseignements auprès du promoteur sont faites par écrit, sont publiques, elles
sont sur le site Internet de la Commission, elles sont dans les centres de consultation également et
les réponses du promoteur et des personnes ressources sont également publiques, dans tous les
cas.

175 Les centres de consultation : Québec, Montréal, mais également ici, à la Mairie de Saint-
Michel, à l'hôtel de Ville de Saint-Tite ainsi qu'au conseil des Atikamekw de Manawan. Et je vous
rappelle de ne pas oublier le site Internet de la Commission; toutes les activités et toutes les
informations sont toutes sur le site.

180 Quand on aura terminé cette deuxième partie de l'audience publique, donc dans trois
semaines et dans quatre semaines, la Commission n'est plus publique mais, par contre, continue à
travailler le plus rapidement possible pour émettre son rapport. Donc, c'est le rapport qui fait en
sorte qu'on va – une fois déposé, ça va mettre fin à la Commission comme telle. C'est ce que je
185 disais tantôt. C'est une analyse des informations qu'on a recueillies et ça nous permet d'appliquer
également une notion, qu'on dit élargie, de l'environnement. C'est une notion qui est cautionnée
par les tribunaux supérieurs, canadiens et québécois. C'est plus large que le cadre biophysique.

190 Comment ça va se dérouler pour ce soir? Je vais tantôt inviter les requérants, donc ceux
qui ont demandé l'audience publique, à nous faire part brièvement des motifs sur lesquels ils se
sont appuyés pour demander au ministre la tenue d'une audience publique. On va leur donner
quelques minutes chaque; en fait, on leur demande de lire leur requête.

195 Par la suite, il va y avoir une présentation du promoteur de son projet, d'environ une
vingtaine de minutes, ce qui permet de refaire le point sur le projet, pour la bonne compréhension
de tout le monde et à la Commission également. Immédiatement après on va prendre une pause.

200 Donc, présentation avant la pause. Une pause, qu'on va tenir assez brièvement pour
pouvoir récupérer du temps un peu, et tout de suite après la pause, parce que pendant la pause
vous pouvez vous inscrire au registre. Le registre est tenu par le personnel de la Commission, par
madame Bourdages, qui s'assure d'inscrire vos noms pour venir poser des questions.

205 C'est bien simple. Vous vous inscrivez, vous posez vos questions. Si vous avez d'autres
questions, vous vous réinscrivez. On limite le nombre de questions. C'est deux ou trois, on va en
fixer selon la demande, on va en fixer deux ou trois tantôt, mais le but n'est pas d'empêcher les
gens de poser deux questions ou trois questions puis c'est fini, c'est le contraire. C'est de
permettre au plus grand nombre possible de personnes qui sont présentes de venir poser des
questions. C'est ça l'objectif.

210 Donc une fois les deux, trois questions posées, vous pouvez aller vous réinscrire tout simplement à l'arrière auprès du personnel de la Commission.

L'ordre d'inscription détermine l'ordre d'appel. C'est sur cette feuille-là que je m'appuie pour demander à telle personne, telle personne de venir poser ses questions.

215 À ce moment-là, on va également demander au promoteur ainsi qu'aux personnes ressources, s'ils ont des documents à déposer. Lorsque nous les avons rencontrés, pas la semaine dernière, la semaine d'avant pour faire des rencontres préparatoires – ces rencontres-là sont prévues par le Règlement, c'est des rencontres au cours desquelles on leur explique comment ça fonctionne, un peu ce que j'ai fait publiquement ce soir, mais également leur dire
220 que la Commission a des attentes sur tel enjeu, tel enjeu, de préparer des dossiers en conséquence également, de sorte que dans plusieurs cas, on sait qu'il y a des documents qui vont être déposés ce soir.

L'objectif des rencontres c'est de permettre d'être le plus efficace possible, tout de suite au début de l'audience publique et de ne pas attendre dans trois jours, deux jours ou autrement. Donc, c'est strictement une question d'efficacité. Ces documents-là sont toujours publics et je vous le rappelle pour le bénéfice de tout le monde.
225

Avant d'identifier les personnes ressources invitées, je vais tout de suite vous indiquer que le porte-parole de Innergex, le promoteur, c'est monsieur Guy Dufort.
230

Monsieur Dufort, bonsoir. Je vais vous demander tantôt, lors de votre présentation, d'en profiter au tout début pour présenter les membres de l'équipe qui vous accompagne.

235 **M. GUY DUFORT :**

Ça sera fait, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

240 À votre droite, il y a la table des personnes ressources, qui sont des représentants officiels de ministères et d'organismes, qui sont ici pour donner de l'information sur le projet, l'état des connaissances, mais également leur avis professionnel et personnel, puisqu'ils sont désignés à cette fin également par leurs organismes.
245

Je vais commencer par demander à chacun de s'identifier, en commençant par monsieur Delaître.

M. FRANÇOIS DELAÎTRE :

250 Oui, bonsoir, François Delaître. Je suis chargé de projet à la direction des évaluations environnementales du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs.

M. RAYMOND LÉONARD :

255 Raymond Léonard du ministère des Ressources naturelles et de la Faune au secteur territoire au niveau de la région de Lanaudière.

M. JEAN-GUY DUSSAULT :

260 Jean-Guy Dussault, Hydro-Québec, conseiller planification et optimisation de la production.

M. YVES GAILLARDETZ :

265 Yves Gaillardetz, je suis directeur général de la MRC de Matawinie.

LE PRÉSIDENT :

270 Bonsoir à vous tous. J'indique également qu'il y a monsieur Michel Guay du secteur énergie du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, et je vois également monsieur Archambault du ministère des Ressources naturelles mais secteur Faune également. Il y en a peut-être d'autres, on verra. François Girard, de la Faune du ministère des Ressources naturelles.

Bonsoir et bienvenue à vous tous.

275 **M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

Nous avons monsieur Pierre Millette, aussi d'Hydro-Québec, qui est dans la salle.

LE PRÉSIDENT :

280 Très bien.

M. FRANÇOIS DELAÎTRE :

285 Excusez-moi, Monsieur le président, je voulais juste mentionner que je suis accompagné de madame Johanne Plante de la direction Régional de Lanaudière, qui est dans la salle.

LE PRÉSIDENT :

290 Très bien. Bonsoir, Madame.

Dans certains cas, j'aime vous dire tout de suite qu'à l'occasion, pour éviter de tourner sur 25 questions sur un même sujet, c'est possible, on a avisé le promoteur et certaines

295 personnes ressources également, qu'il y a des possibilités de faire des courtes présentations, très brèves, mais sur un sujet donné.

300 Des fois, et je vous le dis par expérience, ça permet à tout le monde de gagner beaucoup, beaucoup de temps puis de sauver, peut-être les 10 premières questions de base, puis de passer tout de suite aux questions plus cruciales qui vous intéressent. Ceci vaut autant pour le promoteur que pour les personnes ressources.

305 Le dernier point des procédures, je peux vous assurer que comme président de la Commission, je vais veiller personnellement à ce que tout se passe avec respect mutuel et courtoisie, c'est des mots que j'aime bien employer, mais que j'aime surtout qu'on s'assure de comprendre comme il faut, par tout le monde.

310 Toutes les questions du public sont adressées à la présidence. On vous demande d'éviter des échanges directs avec le promoteur et les personnes ressources. On vous demande d'éviter les longs préambules à vos questions, on recherche des faits. C'est tentant, à l'occasion, d'avoir des longs préambules explicatifs d'une position, pour l'instant la Commission est assez sourde aux positions. C'est malheureux mais c'est comme ça. Ce sont des règles qu'on se donne, d'équité, pour tout le monde, peu importe le sens de l'opinion. C'est dans la deuxième partie, dans trois semaines, que vous allez avoir toute l'opportunité d'expliquer en détail pourquoi vous êtes soit pour, soit contre, ou bien vous demandez des modifications ou pas, tout simplement.

315 La Commission peut intervenir en tout temps, compte tenu que nous sommes en enquête au moment de l'audience publique. Nous ne tolérons aucune forme de manifestation de la salle, que ce soit d'approbation ou désapprobation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires, attitudes méprisantes. Ce n'est pas l'endroit pour, puis je peux vous dire qu'après 27 ans de pratique du BAPE, il a été démontré à multiples occasions que c'était possible de le faire.

320 Il est défendu de fumer – on m'indique de vous l'indiquer aussi. Ah oui! C'est vrai. Ne pas oublier de fermer les cellulaires, moi j'ai laissé le mien dans ma chambre, pour être certain, pour ne pas me faire prendre en défaut moi-même.

325 Confidentialité de certains renseignements – il peut arriver que sur certaines questions, on frappe le mur de la confidentialité ou des secrets commerciaux ou industriels. Si c'est le cas, je veux vous indiquer qu'il existe au BAPE une procédure qui a été mise au point; souple, légère mais qui nous permet de faire une audition en parallèle et de revenir avec une décision qui fait en sorte qu'on demande que le document soit déposé ou pas, ou en partie, mais on donne des raisons pour et on donne un délai également pour les propriétaires de ces informations-là, pour pouvoir réagir judiciairement.

330 C'est l'application du droit naturel puis du droit légitime de tout le monde.

335 Je peux vous dire que, personnellement, on a pu éviter de l'utiliser mais par un truc bien simple : c'est au lieu de demander un document, c'est souvent : « C'est quoi l'information que vous voulez avoir? » puis aller chercher l'information plutôt que l'ensemble de la documentation. Si c'est le cas, je vous donnerai plus de détails sur comment fonctionne cette légère procédure-là, tout simplement.

340 Mais en même temps, il y a un corollaire; le corollaire c'est si, comme citoyen, vous entendez déposer un document et que vous n'êtes pas trop certain s'il ne pourrait pas y avoir bris de confidentialité. Si c'est le cas, on vous invite d'avertir la coordonnatrice de la Commission, madame Poliquin, qui va voir à informer la Commission pour que des mesures soient prises
345 rapidement pour vous informer. L'objectif c'est de ne pas mettre personne dans l'embarras, tout simplement, donc c'est d'assurer une certaine protection personnelle.

Il y a une déclaration de service aux citoyens dont le BAPE se fait fort de mettre en application. On la met à votre disposition, c'est en arrière. Il y a également, à l'arrière, des
350 questionnaires de satisfaction par rapport au déroulement des audiences. On vous prie de remplir le second pour nous permettre de savoir si on remplit adéquatement notre déclaration de service aux citoyens.

Tout de suite, je passerai donc à inviter un premier requérant à nous présenter les motifs
355 de sa requête. Je vous ai dit qu'il y en aurait six; le premier, qui va être mis en ligne parce qu'absent ici ce soir...

En attendant, on va demander, le temps qu'on fasse la communication, à moins qu'on ait
360 d'autres pépins, là, mais on va demander à madame Hélène Mathieu, de se présenter au micro et nous faire part de sa requête.

Bonsoir, Madame Mathieu.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

365 Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

370 Vous aurez compris, Madame Mathieu, comme tout le monde, qu'on se partage des micros en nombre plus limité. Ça fait qu'on va être... Nous vous écoutons.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

375 Oui.

Bonsoir tout le monde. Je vais tout simplement faire la lecture de la demande écrite que j'ai faite au Ministère. Quand je vais dire « nous » dans ma demande, ça concerne moi-même,

380 Hélène Mathieu, et Marc Grenier qui sommes des citoyens de Saint-Michel. Parfois, dans la
présentation, ça veut dire aussi qu'on est tout simplement des habitants de la planète terre et
parfois ça veut aussi dire qu'on est membres de la coalition Eau Secours.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SA LETTRE DE DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE)

385 **Début à la phrase : « Monsieur, Par la présente... »**

Fin à la phrase : « (...) d'autre part. »

Sans compter les fluctuations de niveaux d'eau sur le réservoir, l'apparition de champs
électromagnétiques et les écosystèmes agressés.

390

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SA LETTRE DE DEMANDE)

Début à la phrase : « Quant aux profits... »

Fin à la phrase : « (...) d'exploitation en objet. »

395

Nous demandons que soit instauré un mécanisme accessible nous permettant de protéger
nos patrimoines collectifs environnementaux et culturels et permettant d'intervenir rapidement en
cas de non respect.

400

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SA LETTRE DE DEMANDE)

Début à la phrase : « Nous demandons aussi... »

Fin de la lecture de la lettre.

405

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame.

410

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Merci.

415

LE PRÉSIDENT :

Je voudrais vérifier si la communication est établie. Oui? Allo.

M. CLAUDE BEAULIEU :

Oui, bonjour.

420 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais vous demander de vous identifier. Vous savez, puisque vous avez été contacté il y a une demi-heure environ, que nous avons commencé la première partie de l'audience publique. Vous êtes un requérant, j'aimerais ça que vous vous identifiez et que vous nous fassiez part de
425 votre demande d'audience publique, s'il vous plaît.

M. CLAUDE BEAULIEU :

430 Mon nom est Claude Beaulieu, je suis directeur général de la MRC de Mékinac. Nous avons demandé une audience publique pour le Projet d'implantation d'une minicentrale hydroélectrique au pied du barrage Matawin.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SA LETTRE DE DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE)

435 **Début du paragraphe : « Par la présente... »**

Fin de la lecture de la lettre.

LE PRÉSIDENT :

440 Très bien. Merci, Monsieur Beaulieu. Je vous rappelle qu'en vertu des règles du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, les requêtes d'audiences publiques sont déposées dans les salles de consultation. C'est donc dire que vous allez participer, à partir de mercredi à Saint-Tite, si je comprends bien?

445 **M. CLAUDE BEAULIEU :**

Oui, je serai à Saint-Tite mercredi.

LE PRÉSIDENT :

450 Très bien. Merci, Monsieur Beaulieu.

M. CLAUDE BEAULIEU :

455 Ça me fait plaisir. Au revoir.

LE PRÉSIDENT :

Au revoir. On appelle le troisième participant.

460 – Monsieur Duchesneau?

M. ÉRICK DUCHESNEAU :

Bonjour.

465

LE PRÉSIDENT :

Oui, bonsoir, Monsieur Duchesneau, bienvenue à l'audience. Comme vous le savez, on vous demande de présenter votre demande d'audience publique, votre requête.

470

M. ÉRICK DUCHESNEAU :

Oui.

475

LE PRÉSIDENT :

Et de nous présenter également l'organisme que vous représentez pour le bénéfice de tout le monde qui est ici à Saint-Michel-des-Saints?

480

M. ÉRICK DUCHESNEAU :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

485

On vous écoute.

M. ÉRICK DUCHESNEAU :

490

Oui. Nous, c'est le Centre d'aventure Mattawin. Donc, on fait des activités d'aventure et d'écotourisme sur différents parcours dont le principal c'est directement sur la rivière Matawin. Donc, et puis ça existe depuis 1994 et puis notre requête, je vais lire la feuille comme telle, là, et puis je vais peut-être faire des parenthèses sur certains points.

495

LE PRÉSIDENT :

Allez-y brièvement, Monsieur Duchesneau.

M. ÉRICK DUCHESNEAU :

500

Pardon?

LE PRÉSIDENT :

505 Allez-y brièvement, Monsieur Duchesneau. Vous savez que ça a une valeur symbolique, tel que ça a été expliqué lors de la rencontre préparatoire et puis que votre requête va être déposée dans les centres de consultation à partir de maintenant.

M. ÉRICK DUCHESNEAU :

510 Parfait. Donc je dis :

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SA LETTRE DE DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE)

Début à la phrase : « Bien que la société d'État (...) »

515 **Fin à la phrase : « (...) avec ce projet? »**

 De plus, il y a de notre clientèle qui font de la pêche aussi puis qui mangent le poisson directement.

520 (L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SA LETTRE DE DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE)

Début à la phrase : « Nous croyons également (...) »

Fin à la phrase : « (...) lieu sur ce territoire. »

525 Donc, c'est le résumé de la requête.

LE PRÉSIDENT :

530 On vous remercie infiniment, Monsieur Duchesneau.

M. ÉRICK DUCHESNEAU :

 Parfait.

535 **LE PRÉSIDENT :**

 Au revoir.

M. ÉRICK DUCHESNEAU :

540 Au revoir.

LE PRÉSIDENT :

545 Nous allons rejoindre le quatrième participant. Je vous fais une confession; c'est ma dix-septième audience publique, à part les médiations, et je peux vous dire que c'est la première fois que ça arrive.

M. YVES GAILLARDETZ :

550 On veut vous croire.

LE PRÉSIDENT :

555 Moi aussi, j'ai hâte que ça commence, là. C'est pour ça que j'invoque votre patience, ça me permet d'appeler la mienne, aussi.

560 Je veux que vous compreniez que, là, on prend du temps là-dessus, on va prendre le temps qu'il faut pour le reste, ça c'est bien sûr. C'est bien sûr. Mais c'est quand même important que les gens qui ont demandé la requête fassent comme il a été fait par trois présentement. C'est d'en témoigner aussi, au-delà de la demande écrite au ministre. On considère que c'est une étape symbolique mais qui est importante également.

— Monsieur Guillemette?

565 **M. JACQUES GUILLEMETTE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

570 Bonsoir, Monsieur Guillemette, on est heureux de vous entendre.

575 Comme vous le savez, lors de la rencontre préparatoire, on vous a expliqué qu'est-ce que c'était, comme la présentation des requêtes, on est rendu là. On a eu quelques pépins, quelques retards, on vous demande d'exprimer votre lettre, votre requête d'audience publique pour que tout le monde l'entende puis qu'on puisse démarrer l'audience publique.

Nous vous écoutons, Monsieur Guillemette.

580 **M. JACQUES GUILLEMETTE :**

585 D'accord. Monsieur le commissaire, membres de l'équipe et personnes ressources, messieurs les promoteurs. Je vous fais lecture intégrale d'une lettre envoyée au ministre Mulcair, ministre du Développement durable et de l'Environnement et des Parcs.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SA LETTRE DE DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE)

Début à la phrase : « Monsieur le ministre... »

Fin de la lecture de la lettre.

590

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Gillemette. Comme vous le savez, à partir de maintenant votre requête va être rendue publique et déposée dans les centres de consultation. On compte sur votre participation pour la suite des choses à Saint-Tite, j'imagine?

595

M. JACQUES GUILLEMETTE :

Oui, oui, je vais être là mercredi.

600

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci, Monsieur.

605

M. JACQUES GUILLEMETTE :

Merci Monsieur, bonjour.

LE PRÉSIDENT :

610

On va inviter un quatrième. Un cinquième? Ou sixième, s'il est prêt.

Bon, O.K. Il reste 5 et 6, il y a de la difficulté à les rejoindre, là. C'est une valeur symbolique, on arrête à 4, puis demain 5 et 6 se rajouteront s'il y a lieu, on verra. Ça ne me permet pas de rendre publiques, les requêtes. Toutefois, on peut commencer de toute façon, puis on ajustera au fur et à mesure en fonction qu'on puisse les rejoindre. On va aussi, entre temps, s'arranger pour essayer de savoir si on peut au moins les déposer ou d'avoir le consentement pour les déposer, pour que tout le monde en prenne connaissance.

615

J'invite maintenant le promoteur à nous faire part de sa présentation, en lui rappelant de peut-être nous indiquer quels sont ses accompagnateurs également. Monsieur Dufort?

620

M. GUY DUFORT :

625

Ça sera fait, Monsieur le président.

Monsieur Alain Cloutier, président de cette commission, membres de la table des analystes, membres de la table des personnes ressources, autres personnes ressources qui sont dans la salle, citoyens et citoyennes qui participent actuellement à cette Commission d'audience

630 publique, Innergex est heureuse de participer à cette première partie des audiences publiques portant sur l'implantation d'une petite centrale au pied du barrage Matawin, situé tout à fait à la partie nord-est du réservoir Taureau.

635 Le barrage Matawin appartient au gouvernement du Québec et il est sous-gestion avec Hydro-Québec, et vous en avez une représentation aérienne à la photo qui est projetée actuellement à l'écran.

640 Permettez-moi, Monsieur le président, de vous présenter l'équipe qui m'accompagne. D'abord à ma gauche, monsieur Renaud De Batz; monsieur De Batz est vice-président, pour la région de l'Est, en énergie électrique chez Innergex. Monsieur De Batz est géologue et il est chargé de projet et tout spécialement de ce projet.

645 À ma droite, la première personne, monsieur Christian Gagnon; monsieur Gagnon est biologiste, il est responsable de l'étude d'impact qui est sous enquête de votre Commission et monsieur Gagnon est chef d'équipe chez le consultant Dessau-Soprin.

650 À la droite de monsieur Gagnon, est monsieur Denis Brouard; monsieur Brouard est également biologiste, monsieur Brouard est directeur de projets reliés à l'environnement chez Innergex.

À l'extrême droite, madame Jacinthe Mageau; madame Mageau est responsable des communications chez Innergex.

655 Et quant à moi, je suis Guy Dufort; je suis le vice-président aux relations publiques et représentant, et porte-parole de l'entreprise devant la Commission que vous dirigez pour les prochaines semaines.

660 L'équipe se fera un grand plaisir de répondre à l'ensemble des questions que la Commission voudra bien lui adresser, ainsi qu'aux questions que les citoyens et citoyennes voudront bien également lui adresser.

665 Je me permets de vous présenter, en quelques mots, qui est Innergex II. Innergex II est une entreprise strictement québécoise, elle est un producteur québécois d'énergie renouvelable, c'est-à-dire que nous utilisons l'eau, la force de l'eau, la force cinétique ou la force de l'eau qui est en mouvement, ainsi que le vent, pour produire de l'énergie que nous appelons de l'électricité.

670 Notre mission se résume en quelques verbes; il s'agit de concevoir, développer et être propriétaire de projet d'énergie renouvelable, tels que je vous les ai décrits plus tôt. La mission de l'entreprise s'appuie sur un ensemble de valeurs que nous appliquons et que nous avons appliquées dans tous les projets que nous avons réalisés et que nous réaliserons, tant dans l'énergie hydroélectrique que dans l'énergie éolienne.

675 Tout d'abord, il y a la valeur d'intégrité, par la suite la responsabilité, la transparence, le partage de la ressource ainsi que le travail d'équipe.

J'aimerais aborder maintenant, l'aspect historique du dossier qui est devant cette Commission et je me permets de projeter à l'écran, une photo qui a été prise le 15 novembre de l'année 1930. Alors ça fait presque 75 ans, demain, que cette photo a été prise.

680 Là, on voit que le barrage était presque à sa fin de construction et vous allez voir, plus tard, qu'on va remplacer la centrale par rapport à une construction de cette envergure-là.

685 Un bref historique du projet de Matawin – c'est qu'en 2001, le gouvernement du Québec de l'époque a mis en place le régime d'octroi et d'exploitation des forces hydrauliques pour les centrales de 50 MW et moins et en définissant quelles en étaient les conditions d'application.

690 Et par la suite, en 2002, il y a eu l'appel d'offres d'Hydro-Québec portant le numéro que vous pouvez lire à l'écran, appel d'offres sur deux projets, notamment le projet de la rivière Magpie ainsi que celui de la rivière Matawin où est le barrage Taureau.

Six soumissionnaires ont déposé des soumissions pour le projet au pied du barrage Taureau, dont évidemment celle d'Innergex, et c'est nous qui avons remporté l'appel de soumissions.

695 Dès cette époque, Monsieur le président, Innergex a mis en place un vaste réseau de consultation du milieu avec le projet préliminaire, afin de bien comprendre quelles étaient les préoccupations et les attentes du milieu et les intégrer dans son processus au fur et à mesure que le projet s'est développé.

700 Puis en 2003, le projet de Matawin a été retenu tel que proposé par Innergex et encore une fois, nous avons continué à consulter la population à cette époque. Nous avons déposé, en 2003, l'avis de projet. Ensuite, nous avons débuté l'étude d'impact également en l'année 2003 et nous avons maintenu nos périodes de consultation du milieu, encore à cette époque.

705 Et finalement, en 2004, nous avons déposé l'étude d'impact, nous avons répondu à des questions du Ministère et finalement nous avons eu l'avis de recevabilité.

Et finalement, en 2005, Monsieur le président, nous sommes en période de consultation publique avec la Commission que vous dirigez.

710 La consultation du milieu, pour nous, fut importante. Nous sommes présents dans le milieu depuis les années 2002. Nous avons tenu des portes ouvertes en 2002, 2003 et 2004. Nous avons participé à beaucoup d'événements locaux, des foires commerciales, des expositions d'artisanat, afin d'expliquer notre projet au milieu. Nous avons rencontré individuellement des personnes et certains groupes locaux et des groupes régionaux.

715

Nous avons rencontré, également individuellement, certaines personnes et aussi avec les autorités municipales ainsi qu'avec les MRC.

720 Nous avons aussi mis en place une ligne téléphonique sans frais, afin que les personnes puissent communiquer avec nous et prendre les informations qui s'imposaient. Nous avons aussi publié dans le journal local « La Revue » qui est un mensuel qui est publié et distribué gratuitement par la Chambre de commerce dans tous les foyers des villes de Saint-Zénon et de Saint-Michel-des-Saints afin, tout le temps, de bien renseigner les personnes sur le projet, et on les invitait régulièrement à communiquer avec nous.

725 Et aussi, il y avait sur le site Internet d'Innergex, des communications afin d'inviter les gens à nous contacter pour bien comprendre le projet, et nous aussi pour bien comprendre quelles étaient les préoccupations de la population.

730 À la suite de ces périodes de consultation, Monsieur le président, nous avons identifié quels étaient les grands enjeux. D'abord, il y a la gestion du niveau du réservoir Taureau qui nous fut signalée à plusieurs reprises. Toute la question des retombées économiques locales nous fut aussi adressée et aussi, l'accès au chantier pour la main-d'œuvre locale et accès du public par les chemins d'accès que nous utiliserons. Et aussi, l'utilisation du territoire par d'autres utilisateurs : la

735 motoneige, les VTT, les chasseurs, les pêcheurs.

Alors, ce sont les grands enjeux qui nous ont été communiqués et nous les avons, à notre avis, gérés et nous retrouvons dans le projet... Nous avons tenu compte de ces enjeux-là dans la planification finale de notre projet.

740 Le projet lui-même, il s'agit de la mise en place ou la construction d'une petite centrale d'une capacité installée de 15 MW au pied du barrage existant – où pointe mon crayon électronique. Le barrage a été construit en 1931. Il s'agit d'une production de 60 000 MW pouvant alimenter environ 4 000 familles.

745 La gestion du réservoir et des débits demeure toujours sous la responsabilité d'Hydro-Québec et l'utilisation d'une ligne de transport existante, de sorte que nous ne construisons pas une ligne de transport, elle existe déjà. Il s'agit d'une ligne qui part du poste d'alimentation de Prévost et qui vient alimenter les équipements électriques du barrage. Alors nous, nous allons

750 utiliser la même ligne électrique pour transporter l'énergie produite au poste Provost de Saint-Zénon.

Monsieur le président, apparaît à l'écran une carte du bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Au bout de mon crayon, on pointe le barrage, le réservoir Taureau. Ici, à la barre noire, il

755 s'agit du barrage lui-même, dont nous parlons depuis tout à l'heure et, ici, évidemment, si on suit la ligne bleue, il s'agit de la rivière Matawin.

En 1931, la mission du barrage Matawin, si vous me permettez l'expression, est un barrage de régularisation afin de régulariser les eaux qui alimentent les centrales qui sont plus en amont, soient celles de Grand-Mère, de Shawinigan, ainsi que celle de La Gabelle.

760

Monsieur le président, voici une photo aérienne du site dont il est question. Ici, à la gauche de l'écran, vous pouvez voir le territoire de la MRC de la Matawinie. Le territoire de la MRC de la Matawinie part de la rive gauche en s'en allant vers l'ouest. Évidemment, de la rive gauche en allant vers l'Est, il s'agit du territoire de la MRC de la Mékinac et en partie du territoire de la ZEC Chapeau-de-Paille.

765

Le barrage dont il est question... Et voici, maintenant, où nous allons placer la petite centrale. Elle est directement placée au pied, au pied du barrage existant, où il existe quatre pertuis, pertuis étant, si vous me permettez l'expression, étant comme des trous au fond du barrage par lesquels l'eau est occasionnellement déversée, que nous allons utiliser pour faire tourner la turbine.

770

Ici, il s'agit de l'emplacement du chantier. Toutes les installations que nous allons faire, nous, sont des installations temporaires. Il y a un chemin d'accès qui va conduire directement à la centrale et la partie grise que vous voyez ici sera une partie qui sera entièrement revégétée afin de redonner à la rive, son aspect naturel.

775

Apparaît devant l'écran, maintenant, une simulation du fonctionnement de la centrale. Ici, ce qu'on appelle « l'amont », c'est le réservoir Taureau lui-même. Tout à l'heure, je parlais d'un pertuis et en voici un exemple. Au pied, il y a comme une espèce de porte, ou appelons ça un trou, là, pour bien faire comprendre l'exemple, alors l'eau passera par cet espace-là, l'eau viendra faire tourner la turbine qui est ici, la turbine elle-même est branchée sur un alternateur. La partie qui bouge, il s'agit du rotor et les deux parties qui clignotent, il s'agit du stator, qui sont les deux équipements indispensables pour produire l'électricité.

780

785

Quand l'eau aura fait son travail de faire tourner les hélices de la turbine, elle retourne à la rivière en empruntant un canal que nous appelons un aspirateur et finalement, elle retourne à la rivière.

790

L'aperçu de la centrale, telle que nous pensons l'implanter dans le milieu. Cette centrale a fait l'objet de consultations publiques. Nous l'avons présentée lors de toutes nos consultations et les gens nous ont fait part de leur accord quant à la centrale que vous voyez actuellement.

795

Si je reviens ici à la photo rapprochée, la hauteur totale sera d'environ 14 mètres, sa longueur sera de 19 mètres et sa largeur de 18. Alors à l'échelle, Monsieur le président, il y a ici un humain ici ainsi qu'un humain là. Alors, vous voyez quelles sont les dimensions de la centrale dans le milieu d'insertion. Nous avons placé aussi un camion remorque afin de bien faire comprendre aux gens les dimensions, bien comprendre tout l'aspect dimensionnel de cette petite centrale.

800

Quant aux aspects économiques, il s'agit d'un projet de 18 M\$. La création d'emplois, il y aura un maximum de 20 emplois lors de la période de construction, et en période d'exploitation un seul emploi est créé.

805 Par contre, nous verserons une contribution initiale de 50 000 \$ au Fonds de protection de l'environnement matawinien. Par la suite, nous verserons une redevance annuelle de 100 000\$ à ce même fonds, durant les 25 années d'exploitation de la centrale. Cette redevance annuelle sera indexée au même taux d'indexation que nous avons pour la vente de l'électricité que nous allons produire, soit un taux de 0,6%. Finalement, nous allons verser une contribution financière de
810 150 000 \$ pour l'aménagement récréotouristique à la Baie du Barrage, tel que le prévoit le plan de développement du lac Taureau.

Les principaux impacts identifiés, Monsieur le président, ont été traités dans le chapitre 4 de l'étude d'impact, mais je me permets, non pas de les énumérer, mais de les situer. Alors en milieu aquatique, certes, il y aura des impacts en construction, mais nous croyons qu'ils seront
815 moins perceptibles durant la phase d'exploitation qui durera pendant les 25 prochaines années.

L'utilisation des chemins – il y a deux chemins principaux qui se rendent au barrage du réservoir Taureau. Un qui arrive par la ZEC Chapeau-de-Paille et le deuxième qui arrive par le territoire de la MRC de la Matawinie, soit par Saint-Zénon. Et l'utilisation des chemins fut un enjeu aussi important, parce qu'il y a d'autres utilisateurs et nous avons des ententes avec les organismes locaux afin d'éviter les conflits d'usage.
820

Enfin, les retombés économiques locales, il y en aura durant la phase d'exploitation ainsi que durant la phase de construction.
825

Quant aux mesures d'atténuation, nous avons mis en place des mesures spécifiques, entre autres la création d'une frayère en aval de la centrale, ainsi que la construction de d'autres aménagements, notamment des épies. Une épie étant une structure d'enrochement submergée afin d'éviter l'érosion de la berge en rive gauche, à la sortie du canal de fuite.
830

Si vous allez sur le terrain, Monsieur le président, vous allez voir que la berge est en train d'être érodée et nous allons faire en sorte de la conforter et d'en éviter l'érosion future.

835 Enfin, durant la période d'hiver, nous allons arrêter les travaux. Ceci est relié directement à une entente que nous avons eue avec le club des motoneigistes pour qui, l'utilisation du chemin était très, très importante.

Enfin, nous avons parlé des redevances et des contributions et je ne voudrais pas y revenir. Et durant les travaux, nous avons un programme de surveillance durant la construction, et par la suite, durant l'exploitation, il y aura un suivi environnemental de quelques années.
840

L'échéancier du projet maintenant. Le début des travaux est prévu pour le printemps de l'année 2007 et la construction sera étalée sur deux années, notamment, pour respecter les

845 besoins du milieu, de sorte que nous pensons être capables de mettre en exploitation la centrale durant l'année 2008.

850 En conclusion, Monsieur le président, nous pensons qu'il s'agit d'un projet qui valorise le barrage existant. Nous allons valoriser l'eau qui, de toute façon, coule au pied du barrage sans générer aucune énergie, aucune électricité, de sorte qu'on pense, nous, qu'il s'agit d'une valorisation de nos ressources, qui est l'eau, et aussi d'une valorisation d'un équipement qui est un barrage, et la valorisation d'un territoire à gauche et à droite de sa structure, et pour l'aspect récréotouristique du plan de développement du lac Taureau.

855 Je répète que la gestion des eaux est sous la responsabilité d'Hydro-Québec et qu'il s'agit d'un projet qui est bien intégré à son milieu, et que les retombées économiques seront récurrentes pendant les 25 prochaines années, pour la communauté.

860 Il y a peu d'impact négatif et nous respectons en tout point les conditions du régime d'octroi et d'exploitation des forces hydrauliques, telles que le gouvernement québécois les a définies en 2001.

865 Monsieur le président, au nom de l'équipe qui travaillera avec vous durant les prochaines semaines, nous vous remercions de nous avoir écoutés et je remercie également les citoyens et citoyennes de cette municipalité de nous recevoir chez eux. Monsieur le président, on vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

870 Merci, Monsieur Dufort. Merci également pour le respect du temps et même en deçà du temps alloué, c'est apprécié. Surtout ce soir, c'est très apprécié, c'est du temps qu'on gagne pour la suite des événements ce soir.

875 Je serais prêt à continuer tout de suite mais on a besoin des inscriptions au registre, de sorte qu'on va prendre un pause, plus brève que prévue, de quelques minutes, le temps que vous vous inscriviez au registre. Pour ceux qui étaient pressés tantôt de poser des questions – le monsieur en rouge, là, c'est le temps, là. Monsieur en rouge, là, le registre est en arrière.

880 À tantôt, ça ne sera pas long.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

885 **LE PRÉSIDENT :**

J'inviterai un premier participant à venir poser ses questions, monsieur François Laforest.

M. FRANÇOIS LAFOREST :

890 Oui, bonjour.

LE PRÉSIDENT :

895 Bonsoir, Monsieur Laforest.

M. FRANÇOIS LAFOREST :

900 Bonsoir. J'aimerais appeler, peut-être, Gilles Cartier, qui est notre président, à m'accompagner.

LE PRÉSIDENT :

Votre président de quelle association?

905 **M. FRANÇOIS LAFOREST :**

910 Je m'appelle François Laforest. Moi, je suis microbiologiste de formation, étudiant en maîtrise à l'Institut des sciences de l'environnement, ancien président de l'Association du lac Taureau.

Je vais vous dire que le projet, tel qu'il est présenté actuellement par les promoteurs, comme tel, ce projet-là se défend bien. C'est fait professionnel, c'est dans les règles de l'art...

LE PRÉSIDENT :

915 Monsieur Laforest?

M. FRANÇOIS LAFOREST :

920 Oui.

LE PRÉSIDENT :

925 Je pense que vous aviez hâte tantôt de poser des questions, je vous sentais impatient mais votre impatience vous a fait oublier d'écouter ce que je vous disais tantôt.

M. FRANÇOIS LAFOREST :

930 O.K. Essentiellement, c'est parce qu'on se pose un problème, d'une part — bien je vais y aller et poser une question : pourquoi vous n'êtes pas à Saint-Michel pour les deux audiences? C'est quand même l'économie locale. Je pense qu'il serait tout à fait naturel que...

LE PRÉSIDENT :

935 Bon, ça, je n'ai pas à répondre à ça, mais je vais le faire pour que ce soit bien clair pour tout le monde.

M. FRANÇOIS LAFOREST :

940 Une petite remarque, là.

LE PRÉSIDENT :

945 La Commission est indépendante. La Commission décide de ce qu'elle va faire. La Commission, elle ne suit pas ce que veulent faire les personnes ressources, ce que veut faire le promoteur, elle suit son évaluation du dossier. À sa face même, il y a des impacts qui sont aussi dans l'autre MRC.

M. FRANÇOIS LAFOREST :

950 D'accord.

LE PRÉSIDENT :

955 Puis le choix c'est Saint-Tite parce que c'est le chef-lieu de la MRC Mékinac, tout simplement. Puis ici, on a pris le site qui était le plus approprié, parce qu'on essaie de donner des services de proximité. Les services de proximités qu'on veut assurer aux gens de la Matawinie, c'est les mêmes services de proximité qu'on veut assurer également aux gens de la MRC Mékinac qui ont quelque chose à dire, tout simplement. Il n'y a rien d'autre que ça, et ça c'est dans l'exécution...

960

M. FRANÇOIS LAFOREST :

Parce que la demande a été faite par ces gens-là?

965 **LE PRÉSIDENT :**

Entre autres choses, il y plus de requêtes qui viennent de l'autre MRC.

M. FRANÇOIS LAFOREST :

970

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

Et je dis de l'autre MRC, j'entends du territoire qui est voisin, tout simplement.

975

M. FRANÇOIS LAFOREST :

Je vous remercie.

980

LE PRÉSIDENT :

Géographiquement, il y a une distance qui est longue, je dirais, en auto, mais quand on regarde la carte, en haut, c'est collé. La ligne, elle passe quelque part puis il va falloir qu'on l'éclaircisse comme il faut, avec les personnes ressources, qu'est-ce qui en est, je dirais, des frontières. Mais ne le prenez pas au sens international, Monsieur le représentant de la MRC, mais qu'est-ce qui en est de la frontière, des limites des MRC comme telles, tout simplement. C'est ça la raison.

985

Je le dis une fois pour que tout le monde le comprenne, tout simplement, Monsieur Laforest. Je profite de votre sous-question pour ça. Maintenant, je vous invite à poser votre question qui concerne...

990

M. FRANÇOIS LAFOREST :

C'est beau. C'est parce que c'est un point que j'ai soulevé à Radio-Canada aujourd'hui, auprès des journalistes, et puis je pense que c'était normal que ça se fasse ici et non pas ailleurs, mais je comprenais...

995

LE PRÉSIDENT :

Vous avez raison.

1000

M. FRANÇOIS LAFOREST :

Je connais comment s'articulent ces démarches-là.

1005

L'autre point c'est : si c'est payant pour Hydro-Québec d'aller dans le privé, là, c'est quoi la joke? Pourquoi ce n'est pas payant pour les gens, les citoyens de gérer cette ressource-là? Pourquoi est-ce qu'on va turbiner par le privé et puis je vous dis – c'est pour ça, en préambule, je l'ai dit tantôt – leur projet, là, dans les règles de l'art, c'est très bien, ça se défend. Le problème ne se pose pas à cette hauteur-là de la question, mais c'est une question politique et qui relève aussi des projets qui sont ailleurs au Québec, dans le cadre de cette politique qui a été mise en place par le gouvernement québécois, et c'est une question que, moi, je soulève, tout simplement.

1010

1015 Et je crois que Gilles, comme président de l'Association, tu vas probablement dans ce sens-là?

LE PRÉSIDENT :

1020 On va commencer à aller chercher les réponses tout de suite, Monsieur Laforest.

M. FRANÇOIS LAFOREST :

1025 Mais c'est la première question que moi, si on parle de question, ça, ça en est une question.

LE PRÉSIDENT :

1030 Oui. Mais on va commencer par aller chercher des réponses à cette question-là. Je pense qu'il y a plusieurs niveaux, c'est une question large, mais c'est une question qui fait référence au fait de d'où vient le fait qu'un promoteur, Innergex en l'occurrence, a été choisi pour réaliser un projet de minicentrale hydroélectrique à partir d'un barrage existant d'Hydro-Québec.

1035 On va demander au ministère des Ressources naturelles de nous donner des informations par rapport, entre autres – monsieur Dufort y a référé tantôt – à un appel d'offres aux multiples lettres. Donc, on va partir de là, puis on va peut-être remonter un peu plus haut également, pour bien comprendre où ça se situe, c'est-à-dire combien qu'il y a de gens qui ont soumissionné – on l'a vu tantôt dans certaines données – et je dirais probablement quels sont les critères aussi, qui ont servi à faire le choix.

1040 Et, également, comme sous-question qui englobe ça, si vous permettez, ça va être d'où origine... En tout cas, on va demander au ministère des Ressources naturelles de nous donner des indications, s'il y a lieu, de qu'est-ce qui a suscité cet appel d'offres là comme tel. Je pense que ça va dans le sens de ce que vous demandez?

1045 **M. FRANÇOIS LAFOREST :**

Mais vous admettez avec moi que vous posez cette question à un niveau politique supérieur. C'est une décision d'orientation politique.

1050 **LE PRÉSIDENT :**

1055 Non. Pour moi, ce n'est pas une question politique, là, c'est une question de qu'est-ce qu'il en est en termes d'appel d'offres. Un appel d'offres, là, c'est public, ça. C'est la même chose quand on fait référence à quelle MRC. La MRC, il y a un côté administratif, il y a un côté politique. On va aller chercher des informations, tout simplement, puis on verra. On verra avec les réponses aussi de qu'est-ce qu'il en est, là. L'interprétation qu'on fait de ça, c'est autre chose. Pour l'instant, la Commission ne se mêle pas de cette interprétation-là, tout simplement.

M. FRANÇOIS LAFOREST :

1060 Ça, c'est ce que je voulais entendre.

LE PRÉSIDENT :

1065 O.K.

M. FRANÇOIS LAFOREST :

L'autre question, c'est...

1070 **LE PRÉSIDENT :**

On va y aller... Monsieur Laforest?

M. FRANÇOIS LAFOREST :

1075 Oui?

LE PRÉSIDENT :

1080 Monsieur Laforest, écoutez moi, là. On va y aller avec des réponses tout de suite, on va s'égarer sinon, on va se demander c'était quoi la première question, surtout avec le préambule qu'on élargit.

M. FRANÇOIS LAFOREST :

1085 Non, mais je vais vous sauver du temps parce que les autres vont avoir les mêmes questions, d'après moi.

LE PRÉSIDENT :

1090 Non, non, je ne veux pas que vous nous sauviez du temps, je vous dis, on va aller chercher des réponses tout de suite, c'est ce qu'on va faire, là. Veuillez patienter un peu, ça ne sera pas long, on va y aller chercher des informations. Il faut que les gens suivent aussi, tout le monde, il faut qu'on suive. Moi, je veux suivre aussi dans le débat, comment ça s'articule, où on va, là, tout le monde ensemble. On va le faire ensemble, Monsieur Laforest.

M. FRANÇOIS LAFOREST :

1100 Mais vous êtes confortable avec cette idée que le gouvernement a une politique qu'on ne peut pas remettre en question actuellement, concernant la privatisation...

LE PRÉSIDENT :

Je n'ai pas à être confortable avec ça ou pas, là. Je pense que vous saisissez mal. Je comprends, je ne veux pas qu'on en fasse un jeu, là.

1105

M. FRANÇOIS LAFOREST :

Non.

1110

LE PRÉSIDENT :

Sinon je ne jouerai plus.

M. FRANÇOIS LAFOREST :

1115

Mais dans le cadre actuel, là, de toute façon on s'occupe du dossier...

LE PRÉSIDENT :

1120

On s'occupe du dossier mais il faut savoir d'où ça vient, c'est important.

M. FRANÇOIS LAFOREST :

Du dossier qui est sur la table actuellement. C'est pour ça que je vous dis...

1125

LE PRÉSIDENT :

Mais d'où ça vient.

1130

M. FRANÇOIS LAFOREST :

Oui, oui, on le sait, on est au courant. Mais simplement, si on avait à faire une demande pour le BAPE...

1135

LE PRÉSIDENT :

Mais si vous êtes au courant, là, j'ai grand peine à vous suivre, là. J'ai grand, grand peine à vous suivre. Je veux vous aider, là. C'est ça que j'essaie de faire, là. Est-ce que vous êtes d'accord qu'on demande d'où vient l'appel d'offres en question, comment ça s'est passé, êtes-vous d'accord avec ça?

1140

M. FRANÇOIS LAFOREST :

Je crois que c'est une question politique et ça relève des hautes sphères politiques. Non, ça ne relève pas du BAPE, ça ne relève pas de la Commission, la présente Commission.

1145

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais on va aller le chercher pareil.

1150

M. FRANÇOIS LAFOREST :

C'est pour ça que je ne l'ai pas fait, la demande, moi, en passant.

LE PRÉSIDENT :

1155

Oui. Bien, je ne sais pas à quoi sert votre long préambule si c'est ça. Vous allez me dire que je suis un peu pressé mais c'est parce que j'essaie de regagner le temps qu'on a perdu en début, là.

1160

M. FRANÇOIS LAFOREST :

C'est une sensibilisation... C'est de sensibiliser un petit peu les gens à deux aspects, deux dynamiques.

1165

LE PRÉSIDENT :

Mais ce n'est pas une question que vous posez, si c'est ça.

M. FRANÇOIS LAFOREST :

1170

Oui, la question, la première... Oui, c'est une question qui se pose. Nous, comme contribuables, comme contribuables...

LE PRÉSIDENT :

1175

Aidez-moi, là, parce que j'ai beaucoup, beaucoup de difficulté à vous comprendre.

M. FRANÇOIS LAFOREST :

1180

Pourquoi est-ce qu'on financerait le privé qui va acheter, qui va installer une centrale privée, qui va vendre ça à Hydro-Québec, puis qui va revendre, nous vendre à nous comme contribuables, l'énergie et le pouvoir qui vont être produits par cette centrale-là? Pourquoi Hydro-Québec n'a pas investi? On a vu récemment qu'il y a eu des profits importants faits par Hydro-Québec...

1185 **LE PRÉSIDENT :**

Je ne veux pas que vous m'expliquiez votre point de vue. Est-ce que vous m'avez...

1190 **M. FRANÇOIS LAFOREST :**

Bien si je n'ai rien à faire ici...

LE PRÉSIDENT :

1195 Monsieur Laforest, c'est sérieux, là. C'est un exercice sérieux qu'on fait. Est-ce que vous m'avez bien compris quand je vous ai dit que votre opinion par rapport à ça, ça va être dans trois semaines, c'est la deuxième partie de l'audience publique?

M. FRANÇOIS LAFOREST :

1200

C'est dans le sens d'orienter les questions qui vont être soumises, les mémoires...

LE PRÉSIDENT :

1205 Vous n'orienterez pas les questions. Sur ce point-là, je vais poser cette question-là. Je ne la poserai pas maintenant, on va essayer d'avancer dans le débat, mais je vais la poser par rapport à d'où ça origine. Je ne vous demande pas de me dire si c'est politique ou pas, la Commission établit elle-même son agenda de questionnement également, aussi. Puis on va le savoir d'où est-ce que ça vient.

1210

M. FRANÇOIS LAFOREST :

Mais vous saisissez le questionnement. La question...

1215 **LE PRÉSIDENT :**

Je comprends que pour vous...

M. FRANÇOIS LAFOREST :

1220

Je ne remets pas en question la qualité du travail qu'eux font au niveau de...

LE PRÉSIDENT :

1225

Mais c'est quoi votre question?

M. FRANÇOIS LAFOREST :

C'est quoi l'idée de privatiser un barrage qui est déjà en place puis de revendre l'énergie, après ça?

1230

LE PRÉSIDENT :

Mais vous ne voulez pas qu'on pose des questions au gouvernement, aux représentants du gouvernement?

1235

M. FRANÇOIS LAFOREST :

Bien oui, je la pose, là. Je vous la pose, vous.

1240

LE PRÉSIDENT :

Moi, j'essaie de vous aider.

M. FRANÇOIS LAFOREST :

1245

Right now.

LE PRÉSIDENT :

1250

Je ne répondrai pas à ça. Si vous m'aviez écouté tantôt, vous auriez gagné du temps, là. Vous auriez gagné du temps. Je ne répondrai pas à ça. Vous n'avez pas à me poser cette question-là, parce qu'on se prononcera pas. J'ai dit clairement tantôt, puis j'espère que tout le monde a compris, je ne me prononcerai pas. On va se prononcer, la Commission, dans un rapport qui va mettre fin au mandat. C'est là qu'on va se prononcer. Je l'ai dit explicitement, explicitement.

1255

M. FRANÇOIS LAFOREST :

Parfait. De toute façon, tout est noté dans la Commission.

1260

LE PRÉSIDENT :

Bien oui.

M. FRANÇOIS LAFOREST :

1265

Alors j'en suis fort ravi. Je vais utiliser les informations en conséquence. Est-ce que je peux passer à la deuxième question? C'est la gestion de l'eau. On se pose des questions avec ça, puis le promoteur ne semble pas... il semble se dégager de ça, ça va être Hydro-Québec qui va faire ça.

1270

Alors la question que tout le monde se pose : est-ce que ça va être géré de trop haut, trop bas? Et puis est-ce qu'on va avoir une certaine clarté? Moi, je pense que la question doit se régler localement, à mon avis, connaissant le dossier, mais il faut que les gens aient accès à de l'information, que ce soit clair, qu'on sache c'est quoi les vues du promoteur, c'est quoi les vues d'Hydro-Québec. On sait que le promoteur dit : « On va gérer comme Hydro... »

1275

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Laforest, pour que ce soit clair, là, je pense qu'on va la poser, la question. C'est la réponse qu'on veut avoir, ce n'est pas juste la question. Est-ce qu'on est d'accord là-dessus?

1280

M. FRANÇOIS LAFOREST :

Oui, tout à fait. Est-ce que ça fait une question, là?

1285

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez bien compris comment ça procède pour la première question?

1290

M. FRANÇOIS LAFOREST :

Oui, oui, oui, tout à fait.

1295

LE PRÉSIDENT :

Je vais y revenir. Je me charge personnellement d'y revenir, indépendamment de votre opinion sur le fait de poser la question ou pas. Sur celle-ci, vous questionnez comme membre de l'Association...

1300

M. FRANÇOIS LAFOREST :

Je n'ai pas fait d'opinion, c'est ça, là.

1305

LE PRÉSIDENT :

C'est moi qui décide de ça, Monsieur Laforest – mais comme membre de l'Association de...?

1310

M. FRANÇOIS LAFOREST :

Du lac Taureau.

LE PRÉSIDENT :

1315 Du lac Taureau. Vous vous inquiétez, j'imagine... Est-ce que je peux comprendre que vous avez dit tantôt que vous étiez quand même favorable, mais vous avez certaines appréhensions par rapport au niveau de l'eau. C'est une préoccupation qui date de longtemps, j'imagine, comme résidant du lac Taureau?

1320 **M. FRANÇOIS LAFOREST :**

C'est ça, et puis qu'il puisse se négocier pendant qu'est-ce qui se passe actuellement.

LE PRÉSIDENT :

1325 On a de l'information dans l'Étude d'impact. Vous avez certainement lu cette information-là?

M. FRANÇOIS LAFOREST :

1330 Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

1335 Comme de quoi qu'il y a des garanties qui sont offertes de la part du promoteur – vous me corrigerez, monsieur le promoteur tantôt, et si vous voulez en rajouter également. Maintenant, on va demander à Hydro-Québec, les gestionnaires du barrage, qu'est-ce qu'il en est. Est-ce que Hydro-Québec est en mesure de vous assurer que le niveau d'eau va être maintenu tel que stipulé dans une certaine entente, en particulier.

1340 Ça vous va, Monsieur Laforest?

M. FRANÇOIS LAFOREST :

Oui.

1345

M. JEAN-GUY DUSSAULT :

1350 Effectivement, nous avons une entente sur la gestion hydraulique du réservoir Taureau, qui a été signée entre la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et la municipalité régionale du comté de Matawinie et d'Hydro-Québec, et cette entente a été déposée à la Commission.

M. FRANÇOIS LAFOREST :

Alors dans la mesure...

1355 **LE PRÉSIDENT :**

Non, c'est à moi que vous allez parler.

1360 Je veux avoir une information plus complète, Monsieur Dussault. Le document auquel vous référez c'est le document BD-1 qui a été déposé à la Commission, il est consultable également. Mais est-ce que c'est possible de savoir si suivant cette entente, avec l'ajout d'une minicentrale sur le barrage existant, est-ce que ça vous permet d'affirmer qu'il n'y aura rien de changé par rapport à l'entente, quant au niveau à respecter?

1365 **M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

L'entente demeure, elle est signée et c'est celle qu'on va gérer à ce moment-là.

1370 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. La réponse est claire.

M. FRANÇOIS LAFOREST :

1375 O.K. La question, et c'est pourquoi, comme Association, on n'avait pas demandé cette commission-là du BAPE, essentiellement, c'est parce que nous autres, c'était ça qui était notre problème.

1380 **LE PRÉSIDENT :**

Non, arrêtez ça, là. Arrêtez ça, là.

M. FRANÇOIS LAFOREST :

1385 C'était la gestion, puis on gère ça localement entre Hydro-Québec...

LE PRÉSIDENT :

1390 Il est temps que vous arrêtiez ça, Monsieur Laforest. C'est sérieux, ce qu'on fait là. Ce n'est pas un concours.

M. FRANÇOIS LAFOREST :

1395 Bien c'est ça, ce n'est pas un concours mais pour nous la question c'était de pouvoir avoir cette liberté de gérer la cote entre Hydro-Québec et nous, localement...

LE PRÉSIDENT :

Mais là, vous avez eu la réponse.

1400 **M. FRANÇOIS LAFOREST :**

J'ai une partie de la réponse, mais je vous dis simplement...

1405 **LE PRÉSIDENT :**

Quelle partie de la réponse que vous n'avez pas eue?

M. FRANÇOIS LAFOREST :

1410 Bien...

LE PRÉSIDENT :

Quelle partie? C'est le temps, on va préciser. Qu'est-ce que vous n'avez pas eu?

1415

M. FRANÇOIS LAFOREST :

La partie c'est... Non, en fait, la réponse je l'ai.

1420 **LE PRÉSIDENT :**

Ah! O.K.

M. FRANÇOIS LAFOREST :

1425

Si c'est clair, si c'est dit comme ça, puis que la compagnie, les promoteurs qui emportent éventuellement la soumission, vont gérer la cote selon ce que Hydro-Québec vont demander, vont passer comme commandes et que, nous, comme association, on puisse continuer ce débat-là et puis demander et négocier la cote que, nous, on veut avoir, il n'y a aucun problème. Je ne sais pas si vous comprenez, c'est un petit peu complexe comme situation, là.

1430

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est complexe, mais je pense que je suis capable de comprendre un peu.

1435

M. FRANÇOIS LAFOREST :

Mais ça va dans ce sens-là.

LE PRÉSIDENT :

1440

Monsieur Laforest, je vais demander un complément d'information auprès de monsieur Dufort, du promoteur. Peut-être nous préciser si suivant, je dirais, l'installation que vous faites, si dans votre évaluation, et de la faisabilité et de rentabilité du projet, si l'entente en question qui lie Hydro, la municipalité puis la MRC, si ça vous convient en termes, pour permettre votre opération ou l'exploitation plutôt.

1445

M. GUY DUFORT :

Bien, Monsieur le président, déjà dans l'appel d'offres d'Hydro-Québec, dans les conditions de soumission, c'était déjà inscrit que nous devons respecter les ententes, alors qu'on n'avait pas à savoir si ça nous plaisait, nous plaisait pas. C'est que vous voulez soumissionner, en voici les conditions, et parmi les conditions c'est de respecter les ententes qui existent entre Hydro-Québec et le milieu, et il était très clair aussi dans l'appel d'offres, que c'est Hydro-Québec qui demeure le gestionnaire des débits ainsi que du niveau du réservoir Taureau.

1450

1455

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1460

M. FRANÇOIS LAFOREST :

Ce qu'on demandait, nous, c'est 358 mètres, ce qu'on n'a pas obtenu, ce que la Chambre de commerce a négocié avec les gens, localement, c'est 357,85 mètres. On comprend là-dedans la marge de manœuvre qu'Hydro-Québec, ce qui est normal, se donne pour gérer le réservoir. Ça, c'est quelque chose qui va se régler localement...

1465

LE PRÉSIDENT :

Une autre question? Une autre question, Monsieur Laforest?

1470

M. FRANÇOIS LAFOREST :

... et qui ne relève pas du BAPE. Et puis je vous laisse là-dessus, merci beaucoup.

1475

LE PRÉSIDENT :

Très bien. J'appelle un autre participant. Madame Chantal Duval.

Mme CHANTAL DUVAL :

1480

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

1485 Bonsoir Madame.

Mme CHANTAL DUVAL :

1490 Moi, je suis directrice générale et biologiste de la ZEC des Nymphes. J'ai deux questions. La première c'est à savoir en quoi consistent l'entente et la contribution financière – c'est ce que j'ai entendu et que j'ai vu dans un document – pour la ZEC des Nymphes, qui est un organisme gestionnaire d'un territoire où il va y avoir de la circulation de travailleurs et d'équipements légers?

LE PRÉSIDENT :

1495 On va commencer avec Monsieur Dufort.

M. GUY DUFORT :

1500 Monsieur le président, nous n'avons pas d'entente avec la ZEC des Nymphes. Par contre, nous avons une entente avec la réserve Mastigouche pour l'entretien des chemins. Alors à mon avis, c'est que nous passons sur une très petite distance dans la ZEC des Nymphes. Alors il s'agirait de savoir avec eux, notamment, qu'est-ce qu'on fait avec ça, mais nous n'avons pas d'entente de signée avec la ZEC des Nymphes, du tout.

1505

LE PRÉSIDENT :

Ça correspond à quelle longueur le passage dans votre ZEC?

1510 **Mme CHANTAL DUVAL :**

1515 C'est seulement 6 kilomètres, j'en suis consciente, cependant ma deuxième question, ça se rapporte à ça : c'est pourquoi la ZEC des Nymphes n'a pas été contactée ni consultée? Parce que j'ai vu dans le gros document, qui est la présentation du projet, qu'il y avait plein de gens qui avaient été consultés et contactés et non pas la ZEC des Nymphes. Je comprends que c'est juste une petite partie, mais on est gestionnaire de ce territoire-là puis c'est un chemin de la ZEC des Nymphes et les gens sont tenus de s'enregistrer. Puis présentement, s'il n'y a pas d'entente, en théorie, chaque travailleur qui va passer, à chaque fois, soit doit avoir un forfait réseau routier à 75 \$ plus taxes par année, ou payer 8,63 \$ taxes incluses à chaque fois qu'il passe.

1520

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Dufort?

M. GUY DUFORT :

1525

Écoutez, Monsieur le président, parmi les valeurs que j'ai énumérées tout à l'heure, vous avez vu toute la question de la responsabilité, le partage des ressources, ça fait partie de nos valeurs. Alors s'il faut s'asseoir avec les responsables de la ZEC des Nymphes pour avoir accès au territoire, étant donné que ce sont leurs règlements, c'est la façon de fonctionner, nous allons nous plier à cette façon de faire avec les gens de la ZEC des Nymphes.

1530

Mme CHANTAL DUVAL :

Ça répond très bien à mes questions. J'imagine qu'on va avoir un contact ultérieur?

1535

LE PRÉSIDENT :

On comprend qu'il y a un engagement du promoteur à faire des rencontres avec les représentants chez vous.

1540

Mme CHANTAL DUVAL :

Ça va être moi-même.

1545

LE PRÉSIDENT :

Je pense que la prise de contact est prise en directe – assez clairement, d'ailleurs.

M. GUY DUFORT :

1550

Alors, Monsieur le président, nous rencontrerons madame Duval.

Mme CHANTAL DUVAL :

1555

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1560

J'invite maintenant monsieur Guillaume Cardin. Bonsoir, Monsieur Cardin.

M. GUILLAUME B. CARDIN :

1565

Bonsoir, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

On vous écoute pour votre première question.

1570 **M. GUILLAUME B. CARDIN :**

1575 Bien, j'en ai juste une. Je suis biologiste, membre de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM puis, moi, je me posais des questions. J'ai remarqué, dans votre analyse d'impact, que vous aviez remarqué un taux de mercure légèrement plus élevé que ce qu'on s'attend, qui est légèrement préoccupant. Puis quand on parle de mercure, en général, on parle de bioaccumulation, surtout chez les poissons, puis en sachant qu'il y a de la pêche dans les milieux touchés, j'aimerais savoir, est-ce que vous avez mesuré, justement, ces concentrations de mercure là dans la chair des poissons?

1580 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Dufort? Il y a une référence directe dans l'étude d'impact des mesures de mercure dans les poissons. Si c'est le cas, peut-être nous indiquer si vous avez les résultats, également.

1585 **M. GUY DUFORT :**

Monsieur le président, si vous le permettez, je passerai la parole à monsieur Denis Brouard, biologiste, qui répondra à votre question.

1590 **LE PRÉSIDENT :**

Bien sûr.

1595 **M. DENIS BROUARD :**

1600 Monsieur le président, nous avons récolté des échantillons de chair de poissons, à la demande du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Ces données sont présentement entre les mains du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Si quelqu'un du Ministère pouvait nous donner des renseignements à cet égard, c'est une suggestion que je peux vous faire.

LE PRÉSIDENT :

1605 Oui, très bien. Mais ce que vous nous dites c'est qu'il y a eu des échantillons et il y a eu des analyses?

M. DENIS BROUARD :

On ne sait pas si les analyses ont été faites, mais les échantillons ont été remis au Ministère.

1610

LE PRÉSIDENT :

Bon, bien à ce moment-là, ça va être intéressant de savoir qui fait les analyses. Je comprends que ce n'est pas le promoteur qui a fait les analyses. Je demanderais au représentant régional de – j'allais dire l'ex FAPAQ, le 'F' de MRNF, de venir nous donner l'information, s'il vous plaît, en vous réidentifiant pour les fins de la sténographie, également.

1615

M. FRANÇOIS GIRARD :

Oui, Monsieur le président. François Girard, de la direction de l'aménagement de la faune de Lanaudière, bureau de Repentigny.

1620

Les échantillons de chair de poissons qui ont été prélevés dans le cadre de l'étude d'impact, sont envoyés au laboratoire du ministère de l'Environnement à Québec, pour analyse. De la même façon que les échantillons de chair de poissons que nous avons prélevés en 2000, lors de l'étude du réservoir Taureau.

1625

Je ne pourrais vous dire, actuellement, quels sont les résultats disponibles, mais il y a des résultats disponibles sur la contamination de la chair de poissons du réservoir Taureau, par le mercure. Concernant les résultats des analyses de l'étude d'impact, je ne pourrais vous dire actuellement s'ils sont disponibles, si les analyses ont été faites, mais je pourrais vérifier.

1630

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est possible de vérifier puis de nous revenir demain avec la réponse?

1635

M. FRANÇOIS GIRARD :

Oui.

1640

LE PRÉSIDENT :

Je fais référence au fait que dans l'étude d'impact PR3.1 page 6.34, on indique que les prélèvements ont eu lieu en 2003. Donc, on parle de deux ans, là.

1645 **M. FRANÇOIS GIRARD :**

Il est fort probable, Monsieur le président, que les résultats soient disponibles et qu'ils soient déjà intégrés au Guide de consommation des poissons de pêche sportive, ce que je vais vérifier pour vous informer de ça.

1650

LE PRÉSIDENT :

Mais j'imagine que la question c'est également de savoir qu'est-ce qu'il en est pour le taux de mercure dans le réservoir, dans le lac Taureau. À l'occasion, je vais me tromper puis je vais parler du réservoir, là.

1655

Monsieur Cardin, oui, allez-y.

M. GUILLAUME B. CARDIN :

1660

Si je peux me permettre, le niveau de mercure dans l'eau est moins important que dans les poissons parce que le mercure dans l'eau n'est pas vraiment pertinent.

LE PRÉSIDENT :

1665

Là, ce qu'on cherche, c'est les résultats de chair de poissons prélevée en 2003. Est-ce que c'est possible de vérifier rapidement demain, Monsieur?

M. FRANÇOIS GIRARD :

1670

Oui. Et une autre chose, c'est que les poissons ont été prélevés en aval du barrage, lors de l'étude d'impact. Ces poissons-là peuvent provenir du réservoir, comme ils peuvent provenir de la rivière. Alors je vais vérifier ça pour vous revenir avec l'information.

LE PRÉSIDENT :

1675

S'il vous plait, ça va être apprécié de la part de tout le monde. Une autre question, Monsieur Cardin?

M. GUILLAUME B. CARDIN :

1680

Bien, j'en poserais peut-être une autre, oui. J'aimerais ça savoir s'il y a une mesure de suivi, justement, sur les niveaux de mercure dans les poissons, parce que c'est quelque chose qui peut changer beaucoup, surtout s'il y a du changement, du mouvement dans les sédiments dans la rivière en question. Donc, pour la santé, en fait, des gens qui font de la pêche sportive, je pense que ce serait important qu'il y ait un suivi là-dessus.

1685

LE PRÉSIDENT :

1690 Oui. Mais ce suivi-là, je serais porté à reposer la question au représentant de la faune du ministère des Ressources naturelles. Celui-ci nous indiquait tantôt qu'il y aurait intégration au Guide de consommation des poissons, c'est à ça que vous faites référence, j'imagine?

M. GUILLAUME B. CARDIN :

1695 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1700 Peut-être nous expliquer, si vous êtes à même de le faire, comment se fait l'interface entre la prise d'information sur un taux de mercure ou autre et les recommandations aux pêcheurs quant à la consommation – pas juste aux pêcheurs mais, entre autres, le fameux Guide, combien de poissons qu'on peut manger?

M. FRANÇOIS GIRARD :

1705 C'est ça. Au fur et à mesure qu'il y a des études sur les plans d'eau, on recueille les chairs de poissons en vue d'en déterminer le contenu en mercure. Le ministère de l'Environnement fait aussi d'autres analyses, et c'est eux qui vont alimenter ou mettre à jour le Guide de consommation.

1710 Il n'y a pas de séquences prédéterminées d'études, comme sur le réservoir Taureau, mais dès qu'on fait une étude qui est pertinente et qu'on recueille un matériel biologique, au lieu de perdre ce matériel-là ou de le réserver essentiellement aux analyses fauniques, on prélève les chairs pour en déterminer la concentration en mercure et autres toxiques, et le ministère de l'Environnement met le Guide de consommation à jour.

1715 Donc, il n'y a pas de périodicité comme telle aux analyses. Mais par contre, par entente, dès qu'il y a une étude ou un prélèvement biologique, on s'assure de récupérer le plus possible d'informations pour mettre à jour les bases de données, notamment sur la contamination de la chair de poissons.

LE PRÉSIDENT :

1725 Ce que vous dites c'est qu'en pratique, à partir du moment où est-ce que des prélèvements sont faits, analysés, une fois les résultats rendus, c'est intégré de telle façon que les gens de la région peuvent savoir le niveau de consommation, entre autres, mettons du – dans ce cas-là c'est le doré, j'imagine – du doré dans le réservoir Taureau.

M. FRANÇOIS GIRARD :

1730 Le doré, le brochet, les espèces d'intérêt sportif et qui font l'objet de consommation humaine.

LE PRÉSIDENT :

1735 Humaine, oui, c'est clair. Monsieur Cardin?

M. GUILLAUME B. CARDIN :

1740 Ça répond à ma question.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Aviez-vous une autre question?

1745 **M. GUILLAUME B. CARDIN :**

Non.

LE PRÉSIDENT :

1750 J'invite maintenant madame Hélène Mathieu.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

1755 Je voudrais vous dire qu'on n'est pas responsables, nous, ici, à Saint-Michel, de tous les délais qu'on a subis à cause de l'informatique. Alors je pense que nous n'avons pas de temps à reprendre, je pense que nous avons à suivre le cours des choses et à utiliser ce temps que l'on a perdu, à l'utiliser à bon escient ici ce soir, pour tous les gens qui se sont déplacés, Monsieur.

1760 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous aurez compris que c'est exactement ce qu'on va faire, puis on va prendre le temps qu'il faut pour le faire, Madame.

1765 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

1770 Absolument, merci beaucoup. Tu sais quand les choses se bousculent, c'est difficile pour des néophytes comme nous, devant tous ces experts, ce n'est pas tellement évident. Alors c'est important que les choses soient transparentes, qu'elles soient claires pour tout le monde parce que, vous savez, on est un peu obligés de croire tout ce qui nous est dit parce qu'on a très peu de temps pour vérifier avant la production de notre mémoire, si on en fait un.

1775 Saint-Tite, par beau temps, c'est deux heures, Monsieur, ça n'a aucun bon sens. Vous êtes très chanceux, vous tous, d'être montés ici par la température que nous avons actuellement, parce qu'il y a de la neige, actuellement, à ce temps-ci de l'année. Alors je ne connais pas beaucoup de personnes qui, après une journée de travail, vont se taper un deux heures pour aller à Saint-Tite dans la neige, pour revenir, y retourner le lendemain, peut-être, parce que ça risque d'être intéressant aussi.

1780 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais vous dites ça dans quel sens? On est ici, là, présentement, on est à Saint-Michel.

1785 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Bien, je dis ça dans le sens, là, que c'est parce que c'est des faits, c'est des faits, Monsieur Cloutier, vous nous avez demandé des faits.

1790 **LE PRÉSIDENT :**

Non, mais je veux savoir où vous allez, là. Ce n'est pas une question sur le projet...

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

1795 Bien, je vous fais un commentaire. Je vous fais un commentaire.

LE PRÉSIDENT :

1800 Non, non, j'essaie de comprendre, Madame, là.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Oui, qu'est-ce que vous ne comprenez pas?

1805 **LE PRÉSIDENT :**

On va aller à Saint-Tite dans deux jours, mais...

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

1810 Est-ce que c'est la reprise intégrale des deux jours qui vont se passer ici ou c'est la suite?

LE PRÉSIDENT :

1815 Bien, ça va dépendre des questions des gens, mais il y a des enjeux différents, selon les requêtes, comme vous avez pu les entendre. Il y a des enjeux différents à Saint-Tite de ceux qu'on entend ici, puis deuxièmement c'est sur transcription, c'est public pour tout le monde.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

1820 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1825 C'est ça qu'on fait.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

1830 Ça fait juste 4 ans qu'on a l'Internet, Monsieur, ici, à Saint-Michel. Alors il ne faut pas aller trop vite pour nous. Moi, j'habite dans un rang à 4 Kilomètres d'ici...

LE PRÉSIDENT :

Mais, Madame...

1835 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Écoutez-moi, une seconde!

LE PRÉSIDENT :

1840 Oui, mais c'est pour ça qu'on vient ici, là.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

1845 Et je n'ai même pas le téléphone. Alors...

LE PRÉSIDENT :

1850 Mais on est ici pour ça, Madame.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

1855 La présentation d'Innergex, moi, je me méfie de tout ce qui est toujours tout beau. Vous m'avez allumée parce que c'est tout parfait. Alors ça, pour moi, je m'excuse mais c'est inacceptable, parce que c'est sûr que dans tous projets, il y a des côtés qu'on n'aime pas, mais il

faut être transparent et le dire. Moi, je pense qu'il y a des choses qui... Il y a des anguilles dans le fond du réservoir.

LE PRÉSIDENT :

1860

Et votre question?

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

1865

« Mesures spécifiques ». Moi, quand je vois « mesures spécifiques »... Attendez un peu. « Frayère ». Ça, je conçois que c'est une mesure spécifique, une frayère. Arrêter les travaux en hiver pour laisser passer les ski-doo pour que ça génère de l'argent – oui, on peut dire que c'est une mesure spécifique, mais c'est de bon aloi, on s'entend, donnant, donnant.

1870

« Mesures spécifiques », la surveillance. Ça, vraiment...

LE PRÉSIDENT :

1875

Mais avez-vous une question?

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Bien oui mais c'est mes questions, là, c'est des doutes. Écoutez, là, moi...

1880

LE PRÉSIDENT :

Mais ce n'est pas des doutes que je veux, c'est des questions.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

1885

« Mesures environnementales », quelles sont les mesures environnementales qui ont été prises? Quelles sont les choses qui vont concerner la surveillance? J'aimerais voir l'entente sur la redevance et les contributions. Ça va jusque là? C'est des questions, là. On suit, Monsieur Cloutier?

1890

LE PRÉSIDENT :

Je suis pas mal.

1895

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

1900 Je veux que ça se fasse dans l'ordre et la bonne compréhension également.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

1905 Bien ça va. Moi, je vous écoute, je suis assez docile.

LE PRÉSIDENT :

1910 Ce n'est pas une question de docilité, c'est une question de faire participer tout le monde aussi.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

1915 Absolument. Bien alors, j'ai posé des questions claires, là. Je continue ou bien on va avoir la réponse après?

LE PRÉSIDENT :

1920 Bien d'après vous? Vous ne croyez pas qu'on devrait aller chercher des réponses?

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

1925 L'objectif, ce n'est pas de poser des questions, c'est d'aller chercher de l'information.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

1930 Bien, c'est les deux. C'est les deux.

LE PRÉSIDENT :

1935 Bien, pour aller chercher des réponses, il faut poser des questions.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1940

On peut disserter là-dessus, là, si vous voulez.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

1945

Alors, est-ce que je peux avoir une réponse à mes questions, Monsieur Cloutier?

LE PRÉSIDENT :

1950

Laquelle, la première sur les redevances ou la deuxième sur les redevances?

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

1955

La première c'était sur les mesures spécifiques. Je conçois, une frayère, que ce soit une mesure spécifique, mais qu'est-ce que c'est la surveillance, comme mesure spécifique? Qu'est-ce que c'est les mesures environnementales comme mesures spécifiques?

LE PRÉSIDENT :

1960

La surveillance de la frayère?

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

1965

Bien je ne sais pas, moi! C'est ce qui a été affiché, là. « Mesures spécifiques : frayère, travaux en hiver arrêtés, redevances, contributions, surveillance, mesures environnementales. » Alors retournez dans votre production, votre télévisuel, puis vous allez voir « mesures spécifiques ». Moi, je veux savoir c'est quoi les mesures spécifiques qui ont été prises?

LE PRÉSIDENT :

1970

Monsieur Dufort, pourriez-vous revenir sur l'acétate et nous donner quelques détails?

M. GUY DUFORT :

1975

Madame Mageau va projeter à l'écran l'acétate dont il est question.

LE PRÉSIDENT :

Puis donner des informations complémentaires.

M. GUY DUFORT :

1980

Oui, puis nous allons peut-être détailler l'ensemble. Excusez-moi, Monsieur le président. J'étais habitué avec ces micros-là puis j'ai perdu le mien.

LE PRÉSIDENT :

1985

Oui.

M. GUY DUFORT :

1990

Des mesures d'atténuation. Dans les mesures spécifiques, vous voyez qu'il y a trois mesures spécifiques. D'abord, une frayère que nous allons créer; ensuite, la surveillance durant la construction ne s'applique pas aux mesures spécifiques et dans les mesures d'atténuation. Et si vous voulez aller plus dans les détails, on pourra y aller plus en détail dans les surveillances environnementales durant les travaux.

1995

Et ensuite de ça, il y a le suivi environnemental durant l'exploitation. Et le suivi environnemental, habituellement, vérifie les hypothèses d'impact que nous avons évaluées et habituellement, il y a un suivi environnemental qui nous est demandé sur certains aspects du projet. Alors le suivi environnemental et la surveillance ne s'appliquent pas à des mesures spécifiques.

2000

Par mesures spécifiques, là, c'est très relié à des aménagements. Nous allons interrompre les travaux durant l'hiver, c'était très important pour la région. On a rencontré des gens qui nous ont dit que tout l'aspect de la motoneige est un aspect économique de la plus grande importance pour la région. Ça a un apport économique de grande envergure et le poids économique de la motoneige c'est critique, de sorte qu'on ne voulait pas avoir de conflits durant cette période-là. C'est pour ça que nous parlons de mesures spécifiques.

2005

LE PRÉSIDENT :

2010

Est-ce que vous voulez aller plus en profondeur sur un des items, Madame?

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

2015

La surveillance durant la construction, là, vous parlez – le deuxième picot bleu – vous parlez de la surveillance de chantier ou la surveillance environnementale?

M. GUY DUFORT :

2020

Eh bien, durant la construction, Madame, c'est qu'il y a la surveillance de chantier et aussi il y a la surveillance environnementale, à savoir est-ce que tout est fait selon les normes environnementales en vigueur dans ce genre de travaux-là.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

2025 Oui. D'accord. Est-ce qu'on a des leviers, mon autre question, est-ce qu'on a des leviers,
nous, ou des mesures pour le commun des mortels, à savoir que si – parce que quand même, on
parle ici d'un bien commun. Moi, je considère – moi, j'ai des petits enfants, puis l'eau c'est un bien
commun. Je n'ai pas encore de gros bateau sur le réservoir, mais le bien commun que vous allez
2030 mettre en conserve et que vous allez exploiter, comment on fait, nous, pour avoir un mécanisme,
un levier, pour vous foutre une injonction entre les pattes si vous ne respectez pas les mesures,
tout simplement, et les ententes que je n'ai jamais vues? Ça, c'est une autre question; je veux la
voir, cette entente-là, et je veux qu'elle me soit expliquée.

LE PRÉSIDENT :

2035 Bien, ça a été déposé et vous pouvez la consulter.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

2040 O.K., parfait.

LE PRÉSIDENT :

2045 Puis revenir s'il y a des questions.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Puis je vais pouvoir y revenir au mois de décembre? Parfait.

2050 **LE PRÉSIDENT :**

Bien sûr. Bien sûr, c'est ça l'esprit des audiences.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

2055 Merci. C'était une petite question, mais c'est pour la prochaine fois.

LE PRÉSIDENT :

2060 Oui. Non, non, mais il faut qu'on comprenne aussi comment ça marche.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Absolument, oui. Je suis d'accord.

2065 **LE PRÉSIDENT :**

On est conscient également que selon l'information qu'on a eue quand on est venu faire des rencontres préparatoires, il n'y a jamais eu d'audience non plus à Saint-Michel comme telle, mais c'est pour ça qu'on va vous donner de l'information au travers de tout ça.

2070

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Absolument.

2075

Donc, mécanisme levier pour le commun des mortels, en cas des non respect des – tu sais, le patrimoine culturel, environnemental, notre bien commun, si ce n'est pas respecté, toutes les belles choses qu'on se fait dire ce soir et qui sont toutes parfaites, là, comment on fait? Parce que tu sais, quand on se marie, là, on pense à qu'est-ce qu'on va faire quand on va divorcer.

2080

LE PRÉSIDENT :

Je vais adresser votre question avant de voir s'il y a un complément d'information...

2085

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Oui, à vous?

2090

LE PRÉSIDENT :

Je ne réponds pas aux questions.

2095

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Je m'excuse.

2100

LE PRÉSIDENT :

J'ai lu, je ne réponds pas aux questions.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Non mais c'est à vous que je dois m'adresser.

2105

LE PRÉSIDENT :

Ah! Non, non, ce n'est pas pour ça que je disais ça, Madame. Mais je vais demander au représentant du ministère Développement durable, Environnement et Parcs, peut-être nous dire, à partir de la présentation d'un projet comme tel, dans la procédure – je l'ai abordée rapidement par

2110 rapport à une décision gouvernementale – mais est-ce qu'il y a des mécanismes qui sont prévus, de respect, qui peuvent être également dans cette décision gouvernementale là?

M. FRANÇOIS DELAÎTRE :

2115 Bien écoutez, je vais essayer de faire quand même une histoire courte, là. À partir du moment où le promoteur dépose un avis de projet, il y a tout un processus de questionnement afin de trouver le plus de réponses possibles quant aux impacts environnementaux et socioéconomiques.

2120 Éventuellement, si le projet est autorisé, il est possible que des conditions soient introduites au décret, des conditions que le promoteur à l'obligation de suivre, de respecter. Une fois que le projet est autorisé par le gouvernement – je suis toujours dans l'hypothétique – le promoteur doit faire des demandes de certificat d'autorisation pour vraiment faire les travaux sur le terrain. Et c'est durant ces travaux-là que le promoteur va assurer la surveillance dont il a été question.

2125 De notre côté, nous, on a toute une procédure aussi de contrôle, lors des travaux. Donc, on a des représentants de notre Ministère, des directions régionales, qui vont faire des visites de façon périodique sur le chantier, afin de s'assurer que toutes les notions de protection environnementale et de respect des conditions de décret sont respectées.

2130 **LE PRÉSIDENT :**

2135 Donc, Madame Mathieu, vous comprenez qu'il y a déjà un suivi également, il y a des mesures proposées par le promoteur, de suivi, mais il y a également un suivi qui est fait par les officiers du gouvernement, par le biais du Ministère, pour un.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

2140 Oui, je comprends ça.

LE PRÉSIDENT :

2145 Je ne vous demande pas si c'est satisfaisant, là, mais c'est quand même la réponse qu'on a.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Je comprends ça et je comprends, par la même avenue, que pour le commun des mortels que nous sommes, il n'y a pas grand levier. C'est le Ministère puis c'est l'Hydro-Québec, c'est ça?

2150 **M. FRANÇOIS DELAÎTRE :**

Madame, ce qu'il faut comprendre, c'est que le Ministère, nous avons un rôle à jouer mais ce rôle-là peut se jouer aussi en collaboration avec la population.

2155 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Bien sûr, c'est ce que je demande.

2160 **M. FRANÇOIS DELAÎTRE :**

Nous sommes partout en région, justement pour pouvoir répondre aux questions des gens.

2165 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Bien sûr.

2170 **M. FRANÇOIS DELAÎTRE :**

Si les gens notent quelque chose, ont des interrogations, remarquent quelque chose sur le chantier qui pourrait ne pas suivre les règles de l'art, si je peux me permettre d'appeler ça comme ça, les gens de la population sont invités à communiquer avec nous et puis ils peuvent être certains qu'on va prendre les mesures nécessaires.

2175 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que je peux comprendre également que depuis environ le mois de mai 2004, donc un peu plus qu'un an, il y a des changements administratifs, au sein de votre ministère, qui font en sorte qu'au niveau régional, il s'est créé un nouveau centre?

2180 **M. FRANÇOIS DELAÎTRE :**

Oui, tout à fait. Le centre de contrôle environnemental.

2185 **LE PRÉSIDENT :**

Qui a pour objectif?

2190 **M. FRANÇOIS DELAÎTRE :**

D'assurer la surveillance, finalement, des chantiers et le respect de tout ce qui est relié à l'environnement.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

2195 Puis ça, c'est un dérivé du ministère du Développement durable?

M. FRANÇOIS DELAÎTRE :

2200 Oui, tout à fait.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Centre de contrôle environnemental?

2205 **M. FRANÇOIS DELAÎTRE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2210 Qui est une unité du ministère Développement durable, Environnement et Parcs.

M. FRANÇOIS DELAÎTRE :

2215 Dans chacune des régions du Québec.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

2220 O.K. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Votre autre question, Madame?

2225 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

2230 Oui. Redevances sous quelle forme? Je n'ai pas trop bien compris. En fait, j'ai vu qu'il y avait beaucoup de sous qui s'en allaient au Fonds de protection de l'environnement matawinien, qui est un organisme que je suis bien contente que ça existe. En fait, je ne le connaissais pas. Alors quand je vois une espèce de redevance forfaitaire, 50 000 \$, c'est ça que j'ai vu?

LE PRÉSIDENT :

On va y revenir.

2235 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Annuelle, 100 000 \$. Je comprends que c'est pour le Fonds de protection de l'environnement, mais j'ai vu aussi, par après dans la projection – je prenais des notes, là, assez rapidement – « retombées récurrentes pour la communauté ». Alors j'aimerais ça savoir de quoi il s'agit.

2240

LE PRÉSIDENT :

On va revenir auprès du promoteur pour rentrer plus dans les détails, mais en même temps, la Commission aurait aussi une question qui va avec la vôtre, c'est-à-dire peut-être au niveau de la MRC, savoir, le Fonds matawinien en question, est-ce qu'il existait il y a un an? C'est quoi la nature de ce fonds-là, pour le bénéfice de tout le monde, y compris de la Commission, pour comprendre là où vont les redevances.

2245

2250 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2255

Monsieur Dufort?

M. GUY DUFORT :

Bien, Monsieur le président, nous avons replacé à l'écran l'acétate en question. Alors regardez, si on parle des redevances annuelles de 100 000 \$ au Fonds de protection de l'environnement matawinien, alors c'est un fonds qui a été créé par la MRC de la Matawinie.

2260

Alors si nous allons plus loin dans cet exposé-là, quand la MRC de la Matawinie a accepté qu'il y ait une petite centrale qui soit construite sur son territoire et au pied du barrage du réservoir Taureau, elle a donné quelles étaient ses conditions économiques et elle a demandé à ce qu'il y ait 2% des revenus, des bénéfices bruts ou des revenus bruts qui lui soient versés à chaque année durant toutes les années d'exploitation. Alors ce que nous retrouvons, les redevances annuelles de 100 000 \$ au Fonds.

2265

2270

Ensuite, la contribution financière de 150 000 \$ pour l'aménagement récréotouristique, c'est directement relié au plan de développement du lac Taureau, tel que le milieu l'a décidé. Alors nous, nous avons décidé de mettre cet argent-là, de faire un chèque à la MRC pour qu'elle puisse aménager le site du barrage Matawin, puisque le barrage sert de lien entre deux territoires qui sont de part et d'autre de la rivière Matawin.

2275

Alors le 150 000 \$ est attribué à l'aménagement de ce site-là.

LE PRÉSIDENT :

2280 Si vous permettez, Madame, peut-être qu'il y aurait lieu présentement de préciser qu'est-ce qu'il en est, peut-être un peu plus en détail.

Quand vous parlez de redevances annuelles de 100 000 \$, vous venez de nous dire que c'est basé sur un certain pourcentage de vos revenus d'exploitation de la centrale.

2285

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

2%?

2290

LE PRÉSIDENT :

Oui, 2%. Est-ce que c'est basé sur ce 2% là ou c'est basé sur le faire que c'est une entente, je dirais, plus forfaitaire, compte tenu que la puissance du barrage a été modifiée au cours des derniers mois et que ça aurait pu amener un changement dans la redevance?

2295

M. GUY DUFORT :

Bien écoutez, non. C'est dès le début, la résolution de la MRC, elle, demande que ce soit 2% des revenus bruts. Et, là, les termes utilisés dans la résolution, c'est « bénéfiques bruts », mais nous, nous les avons associés comme si c'était deux synonymes, là, « revenus » et « bénéfiques », dans cet esprit-là.

2300

Alors si nous reprenons le 100 000 \$, c'est plus que le 2% que la MRC avait demandé.

2305

LE PRÉSIDENT :

Compte tenu du changement de puissance entre l'option 1 puis l'option 5?

M. GUY DUFORT :

2310

Non, ce n'est pas relié à ça du tout, du tout.

LE PRÉSIDENT :

2315

Non?

M. GUY DUFORT :

Dès le début, nous avons décidé de mettre 100 000 \$, qui est plus que le 2% que la MRC avait décidé. Ce n'est pas relié à l'option 5 que nous avons retenue, finalement.

2320

LE PRÉSIDENT :

Le Fonds de protection de l'environnement au niveau de la MRC, qu'est-ce qu'il en est, Monsieur Gaillardetz?

2325

M. YVES GAILLARDETZ :

Alors le Fonds de protection de l'environnement matawinien, Monsieur le président, est un outil qui existe depuis les années 80, où la MRC investit des argents dans la recherche environnementale.

2330

Alors nous avons subventionné des journaux environnementaux, nous avons subventionné des activités dans les écoles, nous avons subventionné une équipe avec ce fonds-là, qui est allée prêcher la récupération et le recyclage dans les écoles secondaires et primaires. On produit un petit bulletin, qui s'appelle le Bulletin vert. Bref, c'est un fonds discrétionnaire et on a créé ce fonds-là pour ne pas qu'il fasse partie de la comptabilité publique, qu'il soit en parallèle de la comptabilité publique. Nous versons dedans, par exemple, annuellement, les profits d'un golf bénéfique que la MRC fait, bon, et d'autres activités du même genre.

2335

Alors quand on a cherché un contenant pour récupérer les argents qui nous provenaient des redevances, le Fonds de protection nous est apparu comme étant le meilleur outil, parce que ce qu'il faut se rappeler aussi – j'aurais aimé que quelqu'un d'Hydro-Québec l'indique – c'est que dans l'appel d'offres, il y avait une condition à respecter et on demandait à toutes les MRC du Québec qui étaient dans la même situation, parce que c'était un appel d'offres qui était vraiment très, très large et qui touchait plusieurs projets à l'époque où ça s'est produit, ils ont demandé aux municipalités régionales de comté de faire valoir quel type de redevances ils souhaitaient ou quel genre d'impact financier ils souhaitaient et comprendre que dans le programme, ces impacts financiers là devaient servir à des projets environnementaux.

2340

2345

Alors il faut brancher le 2% là-dessus, pour bien comprendre que ce n'est pas une opération strictement mercantile, de 15 maires qui décident de faire des sous avec un privé.

2350

Il y avait une condition *sine qua non* dans l'appel d'offres, où le privé devait faire valoir sa performance sur le plan du développement régional et la protection de l'environnement, et les argents servaient à ça.

2355

Donc, au niveau des redevances, le versement de ces argents au Fonds de protection de l'environnement permettait à la MRC d'avoir un contenant très, très, clair où les argents atterrissaient et on pouvait, là, les gérer de façon publique et très large.

2360

Première année, les gens disaient : dès que le barrage est en opération et qu'on touche les premiers sous, on avait, au niveau du conseil de la MRC, établi que pendant, il me semble, cinq ans, 60% des redevances étaient versées pour le projet de développement du parc du lac

2365 Taureau. 40% restant, donc 40 000 \$, rapidement, servaient à développer les autres parcs régionaux du territoire de la MRC.

2370 Alors il y a un réseau de parcs régionaux, les gens favorisaient et le conseil des maires favorisait de façon très large, les investissements dans le parc du lac Taureau puisque le barrage était ici. Et de façon récurrente, à tous les ans il y aurait des sous qui seraient tombés dans le budget du parc pour développer le parc.

2375 Alors c'est un parc régional, donc c'est un parc supporté par le milieu et non pas par l'État. Ça consomme beaucoup d'argent et donc, d'avoir des sous qui provenaient de cette façon-là, ça apparaissait, à l'époque et encore aujourd'hui, un moyen intéressant.

2380 Pour ce qui est de la ventilation des argents, monsieur Dufort en a fait une présentation tantôt et je rajouterais ceci; le premier 50 000 \$ est un montant forfaitaire qui venait combler des dépenses que l'ensemble de la MRC avait produites pendant les trois, quatre ou cinq ans qu'avait duré, non pas le dernier appel d'offres, mais l'ensemble de ce dossier-là. Parce qu'historiquement, la centrale Matawin, c'est un dossier dont la mise en valeur a été discutée depuis un bon nombre d'années.

2385 Et le 150 000 \$, c'était une contribution que Innergex nous donnait comme étant un projet pour aménager les environs du site du barrage. Alors dans le parc du lac Taureau, il y avait un projet d'aménagement d'un site récréatif dans la baie du barrage. On a consulté la MRC de Mékinac pour avoir leur opinion là-dessus, il y a une lettre qui est déposée en document – je vous ferai la liste des documents plus tard – mais qui atteste que Mékinac n'avait pas de problèmes à ce qu'on développe cet aspect-là sur le plan récréatif, sinon on n'aurait pas « taggé » le 150 000 \$ à cette hauteur-là.

2390 Alors voilà. Le Fonds de protection de l'environnement matawinien est un outil qui existe depuis longtemps, qui n'a pas été créé pour cette opération-là, et il sert à financer des projets environnementaux tous azimuts, tant en gestion de déchets qu'autrement.

2395 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Si vous aviez quelques informations factuelles en documents papier sur la date de création du Fonds, ce serait apprécié de les déposer également.

2400 **M. YVES GAILLARDETZ :**

Absolument. Il est créé par...

2405 **LE PRÉSIDENT :**

Les déposer auprès de la Commission, pour les citoyens, pour les informer – en tout cas, dans le cas de la région ici – de leur fonds régional.

M. YVES GAILLARDETZ :

2410 Alors on le déposera. C'est un document qui est créé par contrat notarié, c'est sérieux. Donc, ça se voulait créer entre les 17 municipalités de la MRC, à l'époque, et ça se voulait un outil relativement rigide, tant le comité que le fonds.

LE PRÉSIDENT :

2415 Ce que vous dites est clair. Je reviens quand même sur deux éléments. Vous mentionnez par rapport au projet de parc, qui est concerné par le troisième sujet, le 150 000 \$ d'aménagement d'un parc, que vous avez une lettre de la MRC de Mékinac se compromettant par rapport au projet?

2420

M. YVES GAILLARDETZ :

 Oui, dans les documents qu'on dépose aujourd'hui. Voulez-vous que j'en fasse une nomenclature maintenant?

2425

LE PRÉSIDENT :

 Oui. On va en profiter tout de suite pour que tout le monde sache quels sont les documents que vous déposez.

2430

M. YVES GAILLARDETZ :

 Alors, le parc est important. En tout cas, en ce qui nous concerne nous, lorsqu'on pense au barrage et au développement du lac Taureau, bien sûr.

2435

 Alors nous déposons un texte d'un Règlement qui porte le numéro 972003, que vous verrez à l'arrière, qui est la première étape pour créer un parc régional, selon le processus qui est Code municipal, 688 et suivant du Code, donc la volonté de la MRC de créer un parc.

2440

 Nous déposons aussi deux ententes qui sont des ententes générales pour l'exploitation du parc du lac Taureau, qui sont des ententes signées par quatre ministres, dont le ministre de l'Environnement, le ministre des Affaires municipales, Ressources naturelles, et j'en oublie un et je m'en veux, mais enfin. Deux ententes, donc une qui traite, l'entente générale qui crée le parc et une autre qui traite de la délégation de la gestion des terres à l'intérieur du parc, donc la MRC gère les droits fonciers à l'intérieur des parcs qu'elle crée, pas seulement le Taureau mais les autres parcs sur le territoire de la MRC.

2445

 On dépose également le plan directeur de l'aménagement qui s'appelle « Plan de gestion et de développement du parc du lac Taureau » qui est à l'arrière dans sa toute dernière version toute chaude. À utiliser avec un bémol, les fonctionnaires des différents ministères sont consultés

2450

sur le document et leur réaction n'est pas déposée, mais ça reste un document très informatif et très solide, qui traduit globalement ce qu'il y avait dans le dossier préliminaire.

2455 Nous déposons également une correspondance de la MRC de Mékinac, qu'on a consultée sur l'aménagement de la baie du barrage en disant : « Écoutez, il y a un parc régional qui s'en vient, il y a un empiétement dans votre territoire, est-ce que vous avez des objections par rapport à ça? » Et donc, Claude Beaulieu, le directeur général, mon homologue de la MRC de Mékinac, nous a écrit un petit papier qu'on dépose également comme document.

2460 Nous déposons, à votre demande aussi, deux extraits du schéma d'aménagement en vigueur, le schéma qu'on appelle de 88, entré en vigueur en 88, schéma d'aménagement de la MRC. Nous avons extrait les passages pertinents pour le lac Taureau et de la même façon, nous avons fait la même opération dans ce qu'on appelle le PSAR-2, le deuxième projet de schéma d'aménagement révisé, qui est une étape nécessaire pour en arriver à adopter un schéma modifié.
2465 Donc ce document-là, qui sera en consultation publique après les Fêtes. Nous avons extrait de ce document-là également, les morceaux pertinents qui touchent le Taureau.

2470 Un dernier document, c'est une carte qui accompagne le Règlement. Une carte qui fixe donc les limites faites par un arpentage récent, au moment où on a fait la demande du parc. C'est une des conditions pour obtenir le statut de parc régional, que d'engager un arpenteur pour faire tout ça, et on a sorti de cette carte-là, qui est immense et qu'on ne pouvait pas numériser – c'était une des préoccupations que vous aviez – donc on a fait une photocopie du secteur du barrage où on voit clairement la limite de la MRC de Matawinie et celle de Mékinac et tout ça.

2475 Nous déposons aussi, comme document, une attestation de conformité du projet eu égard aux règlements de zonage, lotissement et construction et les règlements d'urbanisme du territoire non organisé. Il faut bien comprendre que ce n'est pas les règlements de Saint-Michel-des-Saints et ça traite des aspects routiers du projet et ça traite de tout ça, puisque les équipements – le barrage étant à Matawinie donc, les travaux de construction, à cet égard-là, ne contreviennent pas
2480 aux règlements d'urbanisme, et on en fait état dans un document comme souvent les ministères nous le demandent.

Alors c'est l'ensemble des documents qu'on dépose, Monsieur.

2485 **LE PRÉSIDENT :**

Vous comprenez qu'il y a plusieurs documents qui sont pertinents qui sont déposés et qui vont être accessibles à partir de maintenant?

2490 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Bien sûr. Je comprends que je vais avoir beaucoup de lecture à faire.

LE PRÉSIDENT :

2495 Ça dépend de votre intérêt dans le fond, mais c'est aussi le travail de la Commission de l'explorer puis de revenir là-dessus.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

2500 Absolument. Je comprends bien.

LE PRÉSIDENT :

2505 Si vous me permettiez, peut-être juste, Madame, faire un lien, à partir de votre question, toujours, faire un lien entre ce qui a été dit tantôt puis une partie de ce qui a été dit par monsieur le directeur général de la MRC.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

2510 Oui, allez. Oui.

LE PRÉSIDENT :

2515 Je demanderais aux gens du ministère des Ressources naturelles, de faire le lien avec l'appel d'offres comme tel, parce qu'il y avait des conditions qui étaient à respecter. Il y avait des conditions à respecter pour l'ensemble des soumissionnaires, qui concernaient les investissements régionaux, entre autres. Vous l'avez abordé très rapidement mais j'aimerais ça entendre le MRN.

2520 Ça va permettre à tout le monde, Madame Mathieu, ça va permettre à tout le monde de faire le lien entre ce qui a été demandé également à l'ensemble des soumissionnaires pour répondre à l'appel d'offres.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

2525 Absolument. Je ne demande qu'à m'instruire.

LE PRÉSIDENT :

2530 Nous aussi. Des fois on a une longueur d'avance parce qu'on a la chance d'avoir pu lire, il y a deux semaines, les documents, de sorte qu'on le partage également avec la population.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

2535 Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez compris le sens de la question?

2540 **M. MICHEL GUAY :**

Oui. Excusez-moi, je m'installe, ce n'est pas évident.

2545 Michel Guay, ministère des Ressources naturelles, secteur énergie et mines. Je ferais peut-être un petit topo, reculer un petit peu dans le temps, pas trop loin, 1990.

LE PRÉSIDENT :

2550 Oui. Qu'est-ce qui en est? À partir des premiers appels d'offres, j'imagine?

M. MICHEL GUAY :

Oui, bien c'est ce qu'on appelle l'APR-91.

2555 **LE PRÉSIDENT :**

2560 Peut-être nous indiquer avant, pour le bénéfice de tout le monde qui peuvent être moins familiers avec l'appareil public, quand on dit : « c'est les dossiers d'Hydro », c'est initié par le Ministère et ça implique Hydro?

M. MICHEL GUAY :

Oui, c'est ça.

2565 **LE PRÉSIDENT :**

Puis on va laisser à monsieur d'Hydro d'intervenir n'importe quand à partir de maintenant.

M. MICHEL GUAY :

2570 Si je dis des faussetés, interrompez-moi.

2575 En 1990, septembre pour être plus précis, le gouvernement autorisait le ministère des Ressources naturelles – à cette époque c'était le ministère des Ressources naturelles – à mettre en œuvre un programme des petites centrales inférieures à 25MW. Pour ce faire, il y a eu une liste de sites hydrauliques qui ont été identifiés en partenariat avec Hydro-Québec. Et Hydro-Québec achetait l'électricité à des producteurs privés à un prix unique, qui était basé sur les coûts évités par Hydro-Québec. Coûts évités, dans le sens qu'Hydro-Québec n'aurait pas besoin de construire d'installations.

2580

Après, il y avait octroi par le gouvernement, octroi des décrets par le gouvernement, des droits requis et conclusion d'un contrat de location. On parlait de contrats de 20 ans renouvelables.

2585

De ce programme-là, ont été mis en exploitation, 57 projets de petites centrales dans 14 des 16 régions du Québec. 16 régions à l'époque, ça varie un peu, des fois, d'une année à l'autre, mais on parlait de capacité totale de 250 MW.

2590

En juin 94, le ministre des Ressources naturelles a annoncé la mise en veilleuse de ce programme. En juin 95, il y a eu la Commission Doyon, qui a réévalué le programme des petites centrales. Il y a beaucoup de dates importantes qui ont suivi : en novembre 96, il y a la nouvelle politique énergétique qui réitère l'intérêt du gouvernement envers la filière de la petite hydraulique; en décembre 96, la création de la Régie de l'énergie; en juin 99, c'est une date importante, la Loi 15, qui relève de 25 à 50 MW, le seuil d'admissibilité pour les petites centrales. C'est pour ça qu'on parle de projets inférieurs à 50 MW. Ici, au barrage Taureau, c'est un 15 MW. Ça ne change rien mais pour d'autres projets, ça aurait pu être très différent. Et en juin 2000, il y a la Loi 116 – c'est un autre élément important – qui permet aux MRC de s'associer avec l'entreprise privée.

2595

2600

Suite à la Commission Doyon et à aux recommandations de la Régie de l'énergie, il y a différentes recommandations qui ont été faites, qui a amené à créer le programme qu'on appelle « le nouveau régime d'octroi, » qui date de 2001. En tout cas, il est nouveau d'il y a quatre ans. On impliquait la concurrence dans l'établissement des prix, ce qui amenait des appels d'offres d'Hydro-Québec. Le premier, l'appel d'offres 91, c'est un prix qui était fixé. Là, on parle de concurrence.

2605

La consultation des milieux préalablement. Participation active des milieux, dans certains cas il y a des MRC qui ont été impliquées, et la mise en valeur d'une filière énergétique renouvelable, l'hydroélectricité.

2610

Suite à ça, il y a eu l'annonce de sites préliminaires. Il y a 36 sites qui ont été annoncés, il y a eu la consultation des MRC concernées sur les différents 36 sites. Il y a eu l'élaboration d'une liste finale. On a eu, en fin de compte, il y a eu 9 sites qui ont été retenus par Hydro-Québec et le ministère des Ressources naturelles.

2615

Chacun de ces sites-là, Hydro-Québec donnait son aval, parce qu'Hydro-Québec a le droit de premier refus. Hydro-Québec a le droit d'exploiter des sites, mais pour chacun de ces 9 sites-là, on a décidé qu'on procédait par appel d'offres.

2620

Ce programme, on parle d'un contrat de 25 ans non renouvelable. À l'échéance, il y a récupération par le gouvernement des installations de l'exploitant. Ça fait que de 36 sites, on est passé à 9 et le gouvernement a annoncé – j'ai la date – suite aux appels d'offres, il y a trois projets qui ont été retenus. C'est le projet ici et Matawin, il y a le barrage des Quinze et également le barrage Magpie. C'est le premier ministre de l'époque, monsieur Landry qui a décidé qu'on retenait seulement les rivières déjà harnachées pour ce programme-ci.

2625

LE PRÉSIDENT :

Est-ce à dire qu'il n'y en aura pas d'autres à partir des 9?

2630

M. MICHEL GUAY :

Actuellement, il n'y en a pas d'autres mais on ne peut pas présumer de l'avenir, tout va dépendre. Il y a la stratégie énergétique qui devrait être annoncée bientôt, je ne peux pas présumer de l'intention du gouvernement mais pour l'instant, il y a seulement ces trois sites-là qui ont fait l'objet du suivi du nouveau régime d'octroi.

2635

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça va dépendre de l'énoncé de stratégie énergétique à venir, pour savoir quelles sont les suites qui sont à donner par le gouvernement à l'appel d'offres?

2640

M. MICHEL GUAY :

Pas à l'appel d'offres.

2645

LE PRÉSIDENT :

Aux sites retenus?

2650

M. MICHEL GUAY :

Aux projets de petites centrales.

2655

LE PRÉSIDENT :

O.K.

2660

M. MICHEL GUAY :

L'appel d'offres est terminé, on a trois projets retenus.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2665

M. MICHEL GUAY :

C'est un peu, peut-être, un long préambule mais pour arriver à quels étaient les éléments importants pour l'appel d'offres, il y avait quatre éléments : c'était le prix de vente de l'électricité, qui comptait pour 60 points sur 100.

2670 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, ce que vous nous dites là, pour que tout le monde comprenne, c'est les critères de l'appel d'offres que devaient rencontrer tous les soumissionnaires?

2675 **M. MICHEL GUAY :**

C'est ça, ici à Matawin, sur ce projet.

2680 **LE PRÉSIDENT :**

Il y en a quatre?

M. MICHEL GUAY :

2685 Il y a quatre éléments : le prix de vente, qui comptait pour 60 points sur 100; la qualité technique et financière de la soumission, autrement dit est-ce que le promoteur est capable de réaliser le projet, est-ce qu'il a les reins assez solides pour le réaliser, ça comptait pour 10%; l'insertion du projet dans le milieu – milieu étant vu au sens large, là, l'environnement, le milieu social également – comptait pour 15 points; les retombées économiques régionales comptaient
2690 également pour 15 points.

Ça fait que suite à cette évaluation-là, pour le projet ici, à Matawin, c'est Innergex II qui a été retenue.

2695 **LE PRÉSIDENT :**

Les redevances, vous les attachez à lequel de ces items-là?

M. MICHEL GUAY :

2700 Retombées économiques locales. Peut-être faire un petit aparté, on parle des redevances pour la région mais aussi des redevances pour le gouvernement, parce que les forces hydrauliques appartiennent au gouvernement, ça fait qu'il y a des redevances contractuelles et statutaires qui amènent certains montants d'argent au gouvernement.

2705 Ça fait qu'on est rendu à l'étape d'autorisation environnementale et de présentation du projet.

LE PRÉSIDENT :

2710 Pour l'instant, vous avez donné de la bonne information, on va voir si on va y revenir plus en détail. Madame Mathieu?

M. MICHEL GUAY :

2715 Un instant, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2720 Oui?

M. MICHEL GUAY :

Moi aussi, j'ai quelques petits papiers.

2725 **LE PRÉSIDENT :**

À déposer? Parfait.

M. MICHEL GUAY :

2730 Que je pourrais déposer. C'est sur le site Internet du Ministère mais ce n'est pas toujours évident de circuler sur les sites. Ça explique le nouveau régime d'octroi des différents critères. Ça fait que j'ai des copies, ça me fera plaisir de les déposer.

2735 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Est-ce que je peux faire une parenthèse et profiter de votre présence, Madame? Est-ce qu'il y a d'autres personnes ressources qui ont d'autres documents à déposer ce soir? Hydro non plus?

2740

M. JEAN-GUY DUSSAULT :

On a déposé deux documents.

2745 **LE PRÉSIDENT :**

O. K. Monsieur Léonard, c'est lesquels, les documents?

M. RAYMOND LÉONARD :

2750 Je n'avais pas de documents précis qui m'avaient été demandés. Il n'y a pas de documents qui m'avaient été demandés précisément, par contre j'ai apporté des documents au besoin, qui pourront être déposés possiblement plus tard, mais ça va dépendre des questions.

LE PRÉSIDENT :

2755 C'est quoi les documents?

M. RAYMOND LÉONARD :

2760 Bien, c'est les ententes qu'on vous a déposées, c'est des descriptions techniques, parce que j'avais cru comprendre, là...

LE PRÉSIDENT :

2765 Mais les ententes sont déposées? Elles sont déposées, donc on ne les déposera pas deux fois.

M. RAYMOND LÉONARD :

2770 Non.

LE PRÉSIDENT :

2775 Mais les autres, c'est quoi?

M. RAYMOND LÉONARD :

2780 Bien j'avais apporté beaucoup d'information, au besoin, liées au plan régional de développement du territoire public. J'avais cru comprendre que vous auriez, possiblement, des interrogations en regard du...

LE PRÉSIDENT :

2785 On va en avoir. C'est sûr qu'on va en avoir, c'est certain. Bien, on va attendre. On va attendre le questionnement aussi avec le public pour ça. Très bien.

Madame Mathieu?

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

2790 Oui. Le pourcentage d'investissement public versus le pourcentage d'investissement privé, j'aimerais ça avoir des chiffres, un appuyant l'autre, pour ce projet de 18 M\$.

LE PRÉSIDENT :

2795 L'investissement du promoteur? Si c'est de l'argent public?

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

2800 Bien, le privé c'est le promoteur, le public c'est nous, par le biais d'Hydro-Québec, je ne sais pas trop, là.

LE PRÉSIDENT :

2805 Bien, en tout cas, on va essayer d'éclaircir ça.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

C'est ça, s'il vous plaît.

2810 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Dufort?

M. GUY DUFORT :

2815 Bien, Monsieur le président, c'est total nous, là. C'est 18 M\$ de fonds d'entreprises privées. Ce sont nos fonds à nous que nous investissons dans la mise en place d'une petite centrale au pied du barrage Taureau.

2820 **LE PRÉSIDENT :**

Puis on a compris tantôt, c'est qu'il y a des redevances qui sont versées au gouvernement? Là, je ne vois pas d'autres investissements publics, en tout cas dans votre question.

2825

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

2830 O.K. Ça fait que je comprends que si c'est 18 M\$ d'investissements privés, ça veut dire qu'il va y avoir beaucoup de retombées privées. Parce qu'il n'y a personne qui va venir nous faire des cadeaux, ici, dans le fond Saint-Michel. Alors, si c'est 18 M\$ d'investissements privés, j'aimerais ça savoir comment ça rapport tout ça? Est-ce que j'ai le droit de savoir ça, moi?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Dufort?

2835

M. GUY DUFORT :

Je suis très à l'aise. Je suis très à l'aise, Monsieur le président.

2840

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

M. GUY DUFORT :

2845

Monsieur le président, si vous le permettez, monsieur Renaud de Batz aurait une petite communication à faire sur les aspects économiques du projet, qui vont apporter des éclaircissements à la Commission.

2850

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Et tout de suite après, on va passer à un autre participant pour continuer avec d'autres questions. Vous vous réinscrivez.

2855

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Bien j'aimerais ça d'abord que dans votre, Monsieur De Batz, dans ce que vous allez nous dire, que vous teniez compte, j'aimerais ça savoir, moi, c'est quoi le coût de production d'un mégawatt, parce que je veux comprendre comment vous faites votre profit. Je veux que ça soit bien clair avant que parte d'ici, parce que je veux de la matière pour faire un mémoire.

2860

LE PRÉSIDENT :

C'est beau.

2865

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Ça fait que je veux comprendre le coût de production.

2870

M. RENAUD DE BATZ :

Alors Monsieur le président, oui, pour répondre à la question de Madame, si vous permettez, on a préparé une petite présentation sur les aspects économiques et financiers du projet, qui couvre votre question, je l'espère, et un peu plus, là, qui permettra aussi peut-être de devancer d'autres questions, effectivement.

2875

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

On va y arriver.

2880 **M. RENAUD DE BATZ :**

2885 Alors on revient donc à ce qu'on disait tout à l'heure. C'est que le projet, le coût en capital du projet total est de 18 M\$. Ce projet sera entièrement financé par Innergex avec une mise de fonds, ou ce qu'on appelle l'équité, de 4 M\$ et 14 M\$ qui sera couvert par des dettes auprès d'institutions financières.

2890 Je tiens à vous préciser, Monsieur le président, que Innergex – on parlait de nos valeurs de transparence, nous n'avons aucune objection à présenter le prix de l'électricité qui nous a été, en fait, que nous avons soumissionné à Hydro-Québec et qui a été accepté par Hydro-Québec. Nous avons fait la demande auprès d'Hydro-Québec, auprès de Monsieur Mathieu Bérubé, qui est attaché commercial à Hydro-Québec Production, il n'avait pas d'objection à ce qu'on divulgue donc le prix de l'électricité. Donc, on parle de revenus annuels de 2,4 M\$, en dollars pour la première année.

2895 Alors si on regarde ces revenus, bien on parle tout simplement d'une production moyenne annuelle de 60 millions kWh ou 60 000 MWh. Le prix du kilowattheure que nous avons soumis à Hydro-Québec et qui a été retenu c'est 3,94 cents le kWh, ce qui donne environ 2,4 millions. J'ai arrondi, là, ça donne 2,37 quelque chose.

2900 Donc, revenons à notre tableau principal. Vous comprendrez que ce tableau est une opération dans les revenus bruts, ensuite d'où je déduis un certains nombres de dépenses et de redistributions. Il y a des frais d'exploitation et des frais généraux pour la centrale, les salaires, l'entretien, et cetera, ont été estimés à 370 000 \$. Les redevances et royautés à la collectivité à 331 000 \$, je peux vous les détailler si vous voulez.

2905 Donc, les redevances et royautés, on parle de frais statutaires de 158 000 \$ par année, qui comprennent les frais, ce qu'on appelle les frais de raccordement, les frais, et d'autres frais qui représentent environ 3,6 \$ du mégawatheure, les forces hydrauliques, les taxes ou intentions de taxes et les contributions à la MRC dont on parlait tout à l'heure, tout ça représente 331 000 \$.

2910 Ce 331 000 \$ réparti sur 25 ans, avec un taux d'actualisation de 10%_m, représente 3,39M\$, en valeur actualisée. Je ne sais pas si vous êtes familier avec les valeurs actualisées, mais en tout cas.

2915 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Pas vraiment. On vous suit puis on vous croit.

M. RENAUD DE BATZ :

2920 Bon, très bien.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

2925 C'est technique en « tabarouette », je vais dire.

LE PRÉSIDENT :

C'est technique, Madame.

2930 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

C'est bien technique. Je trouve ça bien, bien technique. Ça fait que prenez votre temps mon bon Monsieur, on n'est pas pressé.

2935 **M. RENAUD DE BATZ :**

Mais c'est technique, mais Madame vous me demandez quelles seront les répartitions et les retours à la communauté, alors je réponds.

2940 **LE PRÉSIDENT :**

Mais, Madame, je pense que ça c'est assez capital comme niveau d'information.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

2945 Bien, je comprends que c'est capital, puis je trouve ça hyper technique puis c'est important que ça soit lent. Je trouve que vous allez vite, parce qu'on est des néophytes, Monsieur, on n'est pas des ingénieurs. Alors...

2950 **LE PRÉSIDENT :**

Mais cette partie-là, ce n'est pas une job d'ingénierie non plus. C'est parce que monsieur est vice-président puis il est affecté au projet.

2955 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Bien regarde, moi, je suis électromécanicienne d'appareillage puis je le sais comment ça marche une centrale, mais ça, moi, les finances, là, je ne sais pas comment ça marche puis j'ai besoin d'explications.

2960 **LE PRÉSIDENT :**

Madame, je fais juste vous rappeler que les documents sont déposés également pour consultation.

2965 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Oui, mais je suis venue puis je me suis déplacée. Alors j'exige qu'on me réponde.

M. RENAUD DE BATZ :

2970

Monsieur le président, souhaiteriez-vous que je retourne un peu en arrière dans la présentation pour...

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

2975

Ça va. On continue, juste à une cadence, là, tu sais.

M. RENAUD DE BATZ :

2980

Donc le bilan de la répartition, finalement, sur les 25 années d'exploitation, directement pour la communauté – quand je parle de retour à la communauté, rappelez-vous du chiffre de 331 000 \$ que je vous ai détaillé tout à l'heure, en redevances, en taxes, en redevances à la communauté directe et au gouvernement, on parlait de 331 000 \$. Et les liquidités chez Innergex, dans le tableau à la fin, il restait, finalement, lorsque j'avais déduit, j'avais enlevé tout ça, il restait

2985

451 000 \$ annuellement.

En valeur actualisée sur 25 ans, je parle toujours d'un taux d'actualisation de 10%, ça représente environ 3,4 M\$ pour la communauté et 4 M\$ pour Innergex. Donc, en réalité on reverse 46% à la communauté et Innergex récupère 54% des revenus.

2990

Pour aller un petit peu plus loin dans l'analyse générale, globalement, parce que là on parlait de la communauté, disons, locale, et cetera. Maintenant si – et tout à l'heure il y a eu une question, en fait, qui s'est posée à savoir si Hydro-Québec y retrouvait son compte et si la communauté en général y retrouvait son compte – si on considère que l'électricité va être vendue à Hydro-Québec Production, Hydro-Québec Production va la revendre à Hydro-Québec Distribution. Nous avons mis un prix hypothétique de 5 cents qui serait revendu à Hydro-Québec Distribution. On sait qu'à l'heure actuelle, dans les journaux, on a vu des prix qui tournaient plutôt autour de 6 cents, donc on n'a pas surévalué, c'est quand même réaliste.

2995

3000

L'avantage pour Hydro-Québec c'est qu'il va récupérer 1,06 cent, environ 1 cent, puisqu'il va l'acheter 3,94 et va la revendre 5 cents.

3005 Cette valeur, on reparle de valeur actualisée sur 25 ans, c'est un retour, une valeur actualisée, d'environ 8 M pour Hydro-Québec. Parce qu'il ne faut pas oublier que ce 1 cent, Hydro-Québec n'a pas mis d'investissement, n'a pas mis de capital pour récupérer cette cenne-là, c'est un bénéfice direct.

3010 La valeur résiduelle sur 25 ans, pour un 25 ans additionnel, puisque c'est dans le document mais on ne l'a pas encore dit, c'est que la centrale revient intégralement pour 1 \$ symbolique à Hydro-Québec à l'issue du contrat que nous avec Hydro-Québec. Donc, la valeur additionnelle, c'est-à-dire qu'Hydro-Québec va continuer à vendre l'électricité pendant – on a considéré un 25 ans additionnels et ça, ça représente une valeur actualisée de 4 M\$. On parlait des redevances gouvernementales actualisées de 3,4 M\$ de tout à l'heure, donc la valeur actualisée totale pour la communauté, si l'on considère qu'Hydro-Québec fait partie de la communauté, ça représente plus de 15 M\$.

3015 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3020 Pardon? Est-ce que vous m'avez dit que si vous considérez qu'Hydro-Québec fait partie de la communauté?

LE PRÉSIDENT :

Continuez, Monsieur De Batz.

3025 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Non, non, mais je veux juste savoir si j'ai bien entendu, là. Un instant, je ne suis pas une gourde, là.

3030 **LE PRÉSIDENT :**

Non, mais ce n'est pas un débat là-dessus, là.

3035 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Non, mais je veux juste comprendre. Est-ce que c'est ça que j'ai compris?

LE PRÉSIDENT :

3040 On veut avoir des chiffres, on a les chiffres.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Je vous demande : est-ce que c'est ça que j'ai compris?

3045 **LE PRÉSIDENT :**

Où vous voulez en venir, Madame?

3050 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Regarde, est-ce que j'ai compris que...

LE PRÉSIDENT :

3055 Madame...

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

3060 Non, non, je veux juste... Je veux savoir si j'ai bien compris. Je demande une question d'éclaircissement, Monsieur Cloutier. Est-ce que j'ai compris, vous avez juste à me dire oui ou non, est-ce que j'ai compris « si l'on considère que l'Hydro-Québec fait partie de la communauté »? Je veux juste savoir si c'est ça qui a été dit. Est-ce que c'est ça qui a été dit, Monsieur?

LE PRÉSIDENT :

3065 Je pense que vous l'avez entendu.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

3070 Bien, là!

LE PRÉSIDENT :

3075 Voulez-vous le répéter?

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

3080 À quel jeu vous jouez, Monsieur Cloutier? Ne partez pas la « game », parce que vous avez à me répondre.

LE PRÉSIDENT :

Je ne joue aucun jeu.

3085 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Par respect vous avez à me dire oui.

LE PRÉSIDENT :

3090 Mais il faut que ce soit...

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

3095 C'est ça qui a été dit. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Bien, Madame, Madame...

3100 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Merci, c'est beau.

LE PRÉSIDENT :

3105 Madame, j'essaie beaucoup de vous aider puis je vais continuer à vous aider encore – à essayer.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

3110 Oui, oui. Bien, si vous voulez m'aider, dites-moi si j'ai bien entendu, Monsieur Cloutier. Je vous ai demandé une question d'éclaircissement.

LE PRÉSIDENT :

3115 Bien oui, mais vous connaissez la réponse. On peut jouer à ça, là, mais...

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

3120 Non, non, je ne joue à rien...

LE PRÉSIDENT :

3125 Bien, je ne le sais pas. Je ne le sais pas.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

3130 Je veux savoir si j'ai bien entendu puis je vous remercie. Votre mutisme m'en dit très long, Monsieur Cloutier.

Continuez Monsieur De Batz.

LE PRÉSIDENT :

Bien si c'est ça, vous vous trompez, Madame.

3135

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Continuez, Monsieur De Batz.

3140

LE PRÉSIDENT :

Non. Non, c'est moi qui va passer la commande mais, Madame, je veux juste vous dire, pour le bénéfice de tout le monde, que je n'ai pas d'opinion à émettre puis je n'en émettrai pas, ni dans un sens...

3145

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Je ne vous demande pas votre opinion, je ne donne pas la mienne. J'ai demandé une question d'éclaircissement, Monsieur Cloutier, merci.

3150

LE PRÉSIDENT :

Quand vous me parlez, je vous écoute.

3155

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Merci. Alors, j'ai ma réponse.

LE PRÉSIDENT :

3160

Je n'émettrai pas d'opinion, ni dans un sens ni de l'autre, puis ce n'est pas un jeu de savoir si c'est une question de fait ou une question d'opinion non plus, c'est moi qui suis responsable de ça, Madame.

3165

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

C'est une question d'avoir les oreilles claires. Parce que moi, quand j'entends que l'Hydro-Québec fait partie de la communauté, là, ça « griche » en s'il vous plait.

3170

LE PRÉSIDENT :

Bien vous avez le droit!

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

3175 Bien, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

3180 Vous avez le droit!

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

3185 Bien c'est ça, ça fait que je veux vérifier si j'ai bien entendu, merci beaucoup. Cinq minutes de perdues, Monsieur Cloutier, juste pour un oui puis un non. Franchement, ce n'est pas très transparent, ce n'est pas cool, ça.

LE PRÉSIDENT :

3190 Je ne sais pas c'est quoi la ligne que vous défendez mais on va continuer à faire notre job, Madame, avec transparence.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

3195 Je ne défends rien. Bien continuez, allez-y. Je vous écoute. J'écoute attentivement, Monsieur Cloutier.

LE PRÉSIDENT :

3200 Ce n'est pas moi qu'on écoute, Madame, c'est le promoteur qui nous donne de l'information.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

3205 J'écoute attentivement et je regarde de mes 50 yeux, Monsieur Cloutier, et de mes 14 oreilles. J'apprends beaucoup en ce moment. J'apprends des affaires très intéressantes.

LE PRÉSIDENT :

3210 C'est ce qu'on veut. Voulez-vous continuer s'il vous plaît, Monsieur De Batz?

M. RENAUD DE BATZ :

Bien, Monsieur le président, ma présentation est terminée.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

3215

Merci, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

3220

J'inviterais un autre participant. Monsieur Guillaume Cardin, s'il vous plaît.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

3225

Je vais terminer, juste un instant, Monsieur Cloutier, je vais terminer en remerciant les gens qui m'ont répondu, si vous permettez?

LE PRÉSIDENT :

3230

Allez-y, Madame.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Et je vais terminer...

3235

LE PRÉSIDENT :

Donc, merci aux participants.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

3240

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3245

Madame, j'invite un autre participant.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

3250

J'ai un commentaire, Monsieur Cloutier.

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est quoi?

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

3255

C'est en même temps une question, elle est très courte. J'ai entendu – c'est un fait, vous m'avez dit que vous vouliez des faits.

LE PRÉSIDENT :

3260

C'est quoi votre question, Madame?

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

3265

J'ai entendu que – juste un instant – qu'il y avait une revalorisation du plan d'eau par Innergex, au profit d'Innergex puisque j'entends qu'il n'y aura qu'un seul emploi créé, sur un projet de 18 M\$. Alors moi je trouve ça déplorable et j'aimerais savoir de quel type d'emploi il s'agit; est-ce que c'est un emploi saisonnier, permanent, sur appel? C'est très important pour la communauté.

3270

LE PRÉSIDENT :

Ça va être votre dernière question parce qu'il y en a plusieurs...

3275

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Oui, c'est ma dernière question.

LE PRÉSIDENT :

3280

Il y en a plusieurs qui ont posés, mais je vais vous inviter à vous réinscrire, Madame.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

3285

Bien, j'aimerais savoir la réponse.

LE PRÉSIDENT :

3290

Madame, je vous réinvite – écoutez-moi un petit peu, juste un petit peu. Je vous invite à vous réinscrire pour la suite. Vous en avez d'autres questions, je suis certain, je suis certain.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Oui, oui, d'accord. Non, c'est fini.

3295 **LE PRÉSIDENT :**

Un emploi, quel type d'emploi, Monsieur Dufort?

3300 **M. GUY DUFORT :**

Bien, Monsieur le président, il s'agit d'un opérateur de centrale hydroélectrique.

LE PRÉSIDENT :

3305 Très bien, merci.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

3310 Quel type? Mais ce n'est pas la question que j'ai posée. La question que j'ai posée c'est de quel type d'emploi s'agit-il? Est-ce un emploi permanent, saisonnier, sur appel? Je n'ai pas demandé c'était quoi, l'emploi. Je le sais c'est quoi un opérateur de centrale.

LE PRÉSIDENT :

3315 Monsieur Dufort?

M. GUY DUFORT :

Excusez-moi, Monsieur le président, il s'agit d'un emploi permanent.

3320

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Permanent. Saisonnier? Écoutez, qu'est-ce que c'est ça? Est-ce qu'il est saisonnier, l'emploi, ou bien donc il est temps plein?

3325

M. GUY DUFORT :

Monsieur le président, il s'agit d'un emploi 12 mois par année.

3330 **LE PRÉSIDENT :**

Permanent?

M. GUY DUFORT :

3335

Permanent.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

12 mois par année, permanent.

3340

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame.

3345

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Merci. Bienvenue. J'ai vu ce qui s'est fait aux Chutes à Magnan

LE PRÉSIDENT :

3350

Monsieur Cardin, s'il vous plait. Monsieur Cardin, s'il vous plait.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

3355

J'ai vu ce qui s'est fait aux Chutes à Magnan, alors j'espère que le 150 000 \$ qui va être investi...

LE PRÉSIDENT :

3360

Non, Madame... Madame, non, non, c'est fini, là. C'est fini. Allez vous inscrire en arrière s'il vous plait, là, j'ai été...

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

3365

Je termine...

LE PRÉSIDENT :

3370

J'ai été extrêmement tolérant, Madame.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Oui, oui, vous êtes gentil. Je vous remercie.

3375

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas une question de gentillesse, c'est une question d'équité pour les autres qui ont des questions à poser. Là, je vous invite à aller vous réinscrire, ça va nous faire plaisir de vous réécouter, très, très bientôt.

3380 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Je termine en remerciant les gens qui m'ont répondu. J'ai appris beaucoup de choses.

3385 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a beaucoup d'information qui a été dite, c'est vrai.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

3390 J'ai appris beaucoup de temps, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

3395 Mais il y a beaucoup d'information qui est sortie aussi, Madame.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Oui, c'est ça. Et voilà.

3400 **LE PRÉSIDENT :**

Des deux côtés.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

3405 Alors c'est pour ça que ce n'est pas gênant de prendre le temps qu'il faut et le 150 000 \$ qui va être investi...

LE PRÉSIDENT :

3410 Non, O.K. Madame, Madame, Madame, ça ne fonctionne pas, là.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

3415 J'espère – juste un instant, laissez-moi finir ma phrase.

LE PRÉSIDENT :

3420 Non, non, non, ça ne fonctionne pas, ça ne finit plus là, Madame. Madame, ça ne finit plus là.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

J'espère qu'il va être investi de la bonne façon parce que j'ai vu, aux Chutes à Magnan, un site récréotouristique formé avec les fonds et qui est fermé à la population.

3425

LE PRÉSIDENT :

Madame, s'il vous plait.

3430

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Alors j'espère que ça va rester ouvert.

LE PRÉSIDENT :

3435

Monsieur Cardin, s'il vous plait.

M. GUILLAUME B. CARDIN :

3440

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Rebonjour, Monsieur Cardin.

3445

M. GUILLAUME B. CARDIN :

Ma question ne parle pas de dollars, ça va changer un peu le sujet, peut-être, là. C'est au niveau des niveaux d'oxygène dans l'eau. On voit des patterns d'oxygène assez différents en aval, en amont, et cetera. Moi, je voulais savoir s'il y avait des mesures de compensation mais directement sur, justement, les niveaux d'oxygène qui sont modifiés en partie à cause, justement, du barrage. Puis par mesures de compensation, je pense, par exemple, à une éolienne dans l'eau qui brasse le fond de l'eau, justement, pour ajouter de l'oxygène ou d'autres mesures de compensation quelconques. Je ne sais pas si vous avez des choses de prévues là-dessus, c'est ma question.

3450

3455

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est un terme qui est abordé dans l'étude d'impact, vous avez raison, sur lequel il a été demandé s'il était possible de s'assurer de l'oxygénation adéquate. Est-ce qu'il y a une mesure qui est prise, est-ce qu'il y a une décision qui est prise à cet effet-là, Monsieur Dufort?

3460

M. GUY DUFORT :

Bien concernant tout spécialement l'oxygénation de l'eau, c'est exact?

3465

M. GUILLAUME B. CARDIN :

Oui.

3470

M. GUY DUFORT :

Alors, Monsieur le président, ça fera partie du suivi environnemental et si ça s'avère nécessaire, nous allons placer des tubes, et je laisserai la parole à Renaud De Batz de vous les expliquer d'une façon un petit peu plus technique, mais l'idée est d'insérer comme des tuyaux... essayer de penser à une paille.

3475

Je demanderais à Jacinthe de nous projeter l'animation avec les flèches, vous allez comprendre tout ce que je veux vous dire.

3480

LE PRÉSIDENT :

Oui. Suivant les résultats mesurés sur la qualité de l'eau en termes d'oxygène?

M. GUY DUFORT :

3485

En termes d'oxygène.

LE PRÉSIDENT :

3490

Il y aurait une technologie qui serait instable?

M. GUY DUFORT :

Oui, Monsieur le président. On va projeter l'image, ensuite on vous donnera les explications, monsieur De Batz... Voyez-vous ici, là?

3495

LE PRÉSIDENT :

Oui.

3500

M. GUY DUFORT :

Ça, dont on fait référence actuellement, c'est l'eau qui circule ici dans le canal d'amener, l'eau fait tourner une turbine et maintenant, on parle de l'oxygénation de l'eau probablement à la sortie.

3505

Alors nous allons mettre en place un programme de suivi et si jamais nous sommes en bas de – je pense que c'est 6 milligrammes par litre, nous allons placer des mécanismes pour être capables d'oxygéner l'eau afin que l'eau retourne à la rivière avec le taux d'oxygénation qui est requis.

3510

LE PRÉSIDENT :

Le taux est déterminé par qui? Vous parlez de 6 points quelque, là?

3515

M. GUY DUFORT :

Je vais laisser la parole à monsieur Denis Brouard, Monsieur le président, pour aller plus en détail sur ces réponses.

3520

LE PRÉSIDENT :

Oui. Mais c'est parce que vous comprenez que c'est important, ce que j'entends c'est qu'il y a un engagement de pris du promoteur pour s'assurer d'un seuil minimum d'oxygénation de l'eau.

3525

M. GUILLAUME B. CARDIN :

Oui, mais si je peux me permettre, on est déjà en bas de ce seuil-là dans certaines régions à cette rivière-là. Donc, pourquoi il n'y a pas déjà des mesures d'atténuation en place pour ramener ça à un niveau supérieur à 6 milligrammes par litre?

3530

M. GUY DUFORT :

Si je comprends bien – Monsieur Cardin, c'est exact?

3535

M. GUILLAUME B. CARDIN :

Cardin.

3540

M. GUY DUFORT :

Excusez-moi, Monsieur Cardin.

M. GUILLAUME B. CARDIN :

3545

Pas de problème.

M. GUY DUFORT :

3550 Monsieur Cardin mentionne que les niveaux sont déjà inférieurs à 6 milligrammes, pourquoi nous ne les replaçons pas immédiatement, c'est exact?

M. GUILLAUME B. CARDIN :

3555 Oui.

M. GUY DUFORT :

Alors je vais laisser la parole à monsieur Denis Brouard.

3560 **M. DENIS BROUARD :**

3565 Monsieur le président, il va y avoir un suivi environnemental qui va être réalisé. Donc, on ne peut pas présumer à l'avance que les teneurs vont être en bas de ce seuil-là, pour la simple raison que nous croyons que vers l'aval, vous savez très bien, comme biologiste, qu'à mesure qu'on a un brassage de l'eau à la sortie de la centrale, on va nécessairement avoir une réoxygénation de cette eau-là, un peu comme dans un rapide, et on s'attend à retourner des conditions d'oxygène normales, c'est-à-dire celles qu'on retrouve en amont, dans le réservoir Taureau. Donc, on s'attend à retrouver ces teneurs-là après quelques 100 mètres, peut-être, maximum possiblement 100 mètres. Mais ça va être vérifié lors du suivi environnemental, c'est ça l'objet du suivi.

3570

LE PRÉSIDENT :

3575 Est-ce que vous permettez une sous-question, Monsieur Cardin?

M. GUILLAUME B. CARDIN :

Allez-y.

3580 **LE PRÉSIDENT :**

3585 Bien, si on sait – vous me corrigerez puis Hydro-Québec également – si on apprend dans l'étude d'impact que les pertuis de fond ne servent pas, sauf occasionnellement pour des vidanges, le mode d'opération pour la centrale va être substantiellement différent puisque les pertuis de fond vont fonctionner à l'année pour alimenter à partir du fond.

3590 Il y a certainement une différence entre l'oxygène d'en haut, sorti par les vannes en temps régulier des opérations actuelles que de l'oxygène dissout dans le fond du bassin, proche des zones de sédiment?

M. DENIS BROUARD :

3595 Effectivement, Monsieur le président, il y a une différence d'oxygène entre la surface et le fond, ça a été démontré dans l'étude d'impact, et nous allons vérifier, lors du suivi, si on retrouve des conditions normales d'oxygène après quelques 100 mètres en aval de l'évacuateur de crue.

LE PRÉSIDENT :

3600 Au niveau du projet de l'aménagement de la frayère?

M. DENIS BROUARD :

3605 C'est tout simplement dans le cadre du suivi de la qualité de l'eau qu'on doit mesurer les teneurs en oxygène.

LE PRÉSIDENT :

3610 Ce que vous dites, c'est que vous voulez mesurer pour voir s'il y a un changement et s'il y a un changement, à la baisse évidemment, s'il y a un changement à la baisse, vous vous engagez à rétablir les conditions d'oxygénation qui sont actuelles?

M. DENIS BROUARD :

3615 Ce qui a été prévu, comme mesures d'atténuation, c'est de rétablir les conditions pour qu'elles soient en haut de 6 milligrammes par litre et plus. Un minimum de 6 milligrammes par litre.

LE PRÉSIDENT :

3620 Peut-être vérifier un point, si vous le permettez. Au niveau de la faune, je pense à la région – parce que là on est en bas, là, on est aussi dans l'autre région au niveau administratif, là, mais les conditions de ramener ça à 6, est-ce que c'est des conditions qui vous permettent d'assurer que pour l'ensemble de la vie ichthyenne ça serait suffisant ou pas?

3625 Monsieur Archambault du ministère de Ressources naturelles et Faune, si vous voulez prendre le micro – région de la Mauricie – ce qui est en bas du barrage.

M. JACQUES ARCHAMBAULT :

3630 Ce qui est en bas du barrage. On estime qu'à 6 ppm, il n'y a pas de risque pour la survie des poissons en aval, et ça fait bien sûr partie du suivi au cours des nombreuses années à la suite du projet, de suivre non seulement le niveau d'oxygène mais également le niveau de température, qui est peut-être plus un problème plus important que l'oxygénation, et le pH, l'acidité. Tout ça va faire partie du protocole de suivi.

LE PRÉSIDENT :

3635

De suivi? Le protocole est prévu pour combien d'années chez le promoteur?

M. GUY DUFORT :

3640

Monsieur le président, me permettez-vous de vérifier? De mémoire, je ne me rappelle pas, je voudrais vérifier puis je vous donnerai la réponse.

LE PRÉSIDENT :

3645

Oui.

M. GUILLAUME B. CARDIN :

3650

Bon. Bien, que des concentrations en haut de 6 ppm d'oxygène ne sont pas néfastes pour la faune, je pense que c'est connu. Je pense qu'on s'attarde surtout aux points qui sont inférieurs, ça c'est premièrement. Deuxièmement, j'aimerais savoir si vous avez fait des relations avec les niveaux de phosphore dans l'eau qui sont supérieurs déjà aux normes qu'on s'attend dans le milieu aquatique.

3655

Donc, là, on pourrait parler d'eutrophisation. Ça aussi ça l'a un effet sur l'eau puis je ne pense pas qu'une petite turbine va venir tout changer ça, mais ça, c'est mon opinion. Mais je veux dire, j'aimerais ça avoir le vôtre, en fait.

M. GUY DUFORT :

3660

Alors, Monsieur le président, à la question de monsieur Archambault, à savoir quel était le programme de suivi, l'étude d'impact mentionne déjà cinq ans sur ces aspects-là.

LE PRÉSIDENT :

3665

Sur l'aspect des qualités de l'eau.

M. GUY DUFORT :

3670

C'est exact?

M. JACQUES ARCHAMBAULT :

3675

Oui, exact. Mais il faut également rappeler que le cinq ans, suite aux résultats, bien sûr, qui vont être obtenus, peut-être allongés.

LE PRÉSIDENT :

Selon les résultats, c'est ce qu'on comprend?

3680 **M. GUY DUFORT :**

Bien écoutez, Monsieur le président...

LE PRÉSIDENT :

3685

Selon la lecture que vous en faites?

M. GUY DUFORT :

3690

Bien, écoutez, Monsieur le président, je veux dire, nous, nous plaçons une centrale au pied d'un barrage, il y aura des modifications, il y aura un programme de suivi et dans le programme de suivi, bien nous voulons nous assurer que l'eau que nous allons turbiner, étant donné que nous allons maintenant la prendre – l'eau va arriver par les pertuis de fond au lieu d'être déversée par les déversoirs, eh bien nous allons nous assurer que la qualité de l'eau, elle est égale ou meilleure aux conditions actuelles. C'est ça qui est l'engagement du programme de suivi.

3695

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Cardin, vous aviez une question par rapport au phosphore?

3700

M. GUILLAUME B. CARDIN :

Bien c'est en relation, en fait, avec les niveaux d'oxygène dans l'eau. Je pense que je n'ai pas besoin d'expliquer vraiment mais quand vous parlez de « égale ou supérieure », vous êtes conscient que c'est déjà inférieur à ce qui est supposé, nettement inférieur au 6 milligrammes par litre qui sont recommandés. Puis par « nettement », j'entends inférieur à 1 milligramme. Donc, on parle d'au lieu d'avoir environ 60% d'oxygénation dans l'eau, des données qui sont inférieures à 10%.

3705

3710 **M. GUY DUFORT :**

Bien, j'ai aussi dit « meilleure ».

M. GUILLAUME B. CARDIN :

3715

Oui, mais vous aviez aussi dit « égale ».

LE PRÉSIDENT :

3720

Vous avez tous les deux raisons. Une autre question? Ah! Un complément de la part de monsieur Archambault?

M. JACQUES ARCHAMBAULT :

3725

Ce qu'il faut dire, c'est que l'objectif visé c'est 6 ppm, donc, ça ne sera pas égale.

M. GUILLAUME B. CARDIN :

3730

Bien, dernière petite question rapide : est-ce qu'il y a un engagement à ramener les niveaux d'oxygène à 6 milligrammes par litre? Puis ferme, quelque chose d'écrit, de signé?

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, mais peut-être auprès de vos experts aussi, Monsieur Dufort?

3735

M. GUY DUFORT :

Non, Monsieur le président, c'est parce que vous avez établi quelles étaient les règles de conduite.

3740

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, absolument.

3745

M. GUY DUFORT :

Alors les règles de conduite, c'est l'intervenant à vous et vous à moi.

LE PRÉSIDENT :

3750

Mais je ne vous reposerai pas la question, vous l'avez comprise très bien.

M. GUY DUFORT :

3755

O.K. Bien, écoutez, on est déjà, monsieur le représentant du Ministère a déjà dit que nous allons faire un suivi pendant cinq ans et qu'il avait exigé 6 milligrammes. Alors c'est un engagement de notre part à être sûrs qu'à la sortie du canal de fuite, on va avoir un minimum de 6 milligrammes d'oxygène par litre.

M. GUILLAUME B. CARDIN :

3760 Pour aujourd'hui, ça va me suffire, je pense.

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

3765

M. GUILLAUME B. CARDIN :

Pour aujourd'hui, ça va être suffisant.

3770 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vais appeler le prochain participant. Est-ce qu'il y en a un autre? O.K. Monsieur Frédéric Raymond, s'il vous plait.

3775 Bonsoir, Monsieur Raymond.

M. FRÉDÉRIC RAYMOND :

3780 Bonjour, Monsieur le président. D'entrée de jeu, j'aimerais ça savoir c'est quoi les... vous avez parlé d'une paille tantôt, ça va être quoi le détail de la méthode d'oxygénation? Je n'ai pas bien compris ça.

LE PRÉSIDENT :

3785 Monsieur Dufort.

M. GUY DUFORT :

3790 Bien, Monsieur le président, je vais confier la parole à monsieur, si vous le permettez, à monsieur Denis Brouard.

LE PRÉSIDENT :

Bien sûr.

3795

M. GUY DUFORT :

L'exemple de la paille c'était pour donner comme une image, mais c'est un petit peu plus technique que mes propos. Alors je laisse la parole à monsieur Denis Brouard.

3800 **LE PRÉSIDENT :**

Bien on a vu que la paille, elle pouvait être assez solide, j'ai l'impression.

3805 **M. GUY DUFORT :**

Excusez-moi, on me demande de transférer la parole à monsieur De Batz.

LE PRÉSIDENT :

3810 Monsieur De Batz?

M. RENAUD DE BATZ :

3815 Oui. Monsieur le président, j'aimerais bien avoir l'image de la centrale, l'animation. Il existe différents procédés mais globalement c'est de, en fait, d'intégrer un aspirateur qui est la zone de décompression, finalement, de l'eau qui sort de la turbine. D'intégrer des tubes, effectivement, de différents diamètres. Ça, à l'heure actuelle, nous n'avons pas travaillé sur la conception de ces tubes ou la quantité mais c'est des choses qui se font. C'est d'intégrer des tubes qui sont, en fait, dans le sens de l'écoulement, qui prennent leur source, évidemment, à la surface, donc aller
3820 chercher de l'air ambiant, et l'air est entraîné tout simplement par le phénomène de courant. En fait, ça oxygène l'eau.

LE PRÉSIDENT :

3825 De façon passive ou si c'est comprimé?

M. RENAUD DE BATZ :

3830 Ah! Ça peut être de façon passive. On peut imaginer aussi qu'il peut y avoir des compresseurs mais en général, de façon passive, c'est suffisant.

LE PRÉSIDENT :

3835 Est-ce qu'on doit comprendre que c'est quand même une technologie éprouvée, qui est connue?

M. RENAUD DE BATZ :

3840 Écoutez, à l'heure actuelle je ne pourrais pas me compromettre pour ça, mais ce sont des choses qui ont été faites. On pourrait peut-être ultérieurement vous répondre à cette question en vérifiant dans la littérature, mais c'est des choses qu'on a déjà vues.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

3845

M. FRÉDÉRIC RAYMOND :

Je trouve que votre question était pertinente à savoir si ça se fait ailleurs et si c'est efficace, là. Ça serait le fun si on pouvait avoir peut-être des documents qui relatent ça, si oui... Parce que comme monsieur Cardin l'a mentionné, c'est une grosse augmentation que ça prend, que ça prendrait, là. Donc, c'est bon pour ma première question.

3850

J'avais une autre question à propos... j'aimerais savoir ça va être quoi les mesures d'atténuation pour éviter le passage des poissons de forte dimension dans les pertuis de fond, compte tenu qu'il y a certains dorés jaunes qui ont été ensemencés dans le réservoir Taureau et que vous avez attrapés, bon, en aval du barrage.

3855

M. GUY DUFORT :

Alors, Monsieur... Excusez, Monsieur Mathieu, c'est exact?

3860

LE PRÉSIDENT :

Non, Monsieur Raymond.

3865

M. FRÉDÉRIC RAYMOND :

Monsieur Raymond.

3870

M. GUY DUFORT :

Monsieur Raymond, excusez-moi.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Frédéric Raymond.

3875

M. GUY DUFORT :

Excusez-moi, Monsieur. Alors monsieur Raymond a fait référence à comment nous allons arrêter les gros poissons d'aller dans les turbines, c'est exact?

3880

LE PRÉSIDENT :

Oui.

3885

M. FRÉDÉRIC RAYMOND :

Oui.

3890 **M. GUY DUFORT :**

Alors je vais laisser la parole à monsieur Denis Brouard à ce sujet.

LE PRÉSIDENT :

3895

Monsieur Brouard?

M. DENIS BROUARD :

3900

Monsieur le président, il n'est pas prévu d'avoir de dispositif présentement pour empêcher les poissons de se présenter au niveau de la section amont du barrage, ni au niveau de la prise d'eau de la centrale qui, comme vous le savez, est en profondeur.

3905

Dans l'étude, il y avait une mesure d'atténuation qui avait été proposée dans la première version du document, qui est le volume 1, et après discussions avec les ministères concernés, je parle du ministère principalement; des Ressources naturelles et de la Faune, il a été décidé, lors d'une réunion dont j'ai la date dans une lettre plus loin – si vous voulez avoir la date, je pourrai vous la donner plus tard – il a été décidé que cette mesure-là n'était pas tout à fait... c'est que ces méthodes-là ne sont pas vraiment éprouvées et, dans certains cas, peuvent même nuire aux mouvements des poissons.

3910

3915

Donc, il existe des méthodes – on peut parler de lumières qui vont attirer les poissons vers une section de la rivière, des lumières qui vont plutôt effrayer d'autres espèces. Pour certaines espèces, c'est efficace, pour d'autres espèces, c'est plus nuisible. On parle aussi de barrière électrique, on peut parler de dispositif attaché au barrage. Vous pouvez comprendre qu'il y a toute une panoplie de dispositifs qui ont été éprouvés, principalement aux Etats-Unis.

3920

Donc, compte tenu de la complexité de ces dispositifs-là, il a été décidé, lors de cette réunion-là dont je faisais état quelques minutes plus tôt, qu'on ferait le suivi. On ferait le suivi de la mortalité des poissons en aval de la centrale, mais qu'aucun dispositif ne serait installé à même l'ouvrage, qui est la propriété du gouvernement du Québec, j'aimerais le rappeler, et non d'Innergex.

LE PRÉSIDENT :

3925

Est-ce que vous avez des données sur l'efficacité de ces différents dispositifs-là? On va comprendre que c'est spécifique aussi au lieu et au type d'infrastructure, mais est-ce qu'il y a des mesures qui ont été prises de cette efficacité-là? Je reviens là-dessus puisque dans la

3930 correspondance publicitaire, on voit que c'est quand même quelque chose qui a été noté comme étant d'importance.

M. DENIS BROUARD :

3935 Monsieur le président, il y a plusieurs documents qui ont été écrits, dont le plus récent, je pense – je l'ai devant moi, si vous permettez je vais vous donner le titre. C'est un document qui a été produit, présenté au ministère des Pêches et Océans du Canada, et à l'Association des producteurs privés d'hydroélectricité du Québec. Je vous donne le titre : « Guide d'évaluation de la problématique de la dévalaison des poissons en relation avec les petites centrales hydroélectriques » qui mentionne toutes les façons, disons, d'éviter la dévalaison et on parle
3940 effectivement d'efficacité dans certains cas. Et comme je vous ai dit tout à l'heure, on fait surtout ressortir la complexité de cette problématique-là, de tenter, disons, d'empêcher l'entraînement des poissons ou la dévalaison.

LE PRÉSIDENT :

3945 Je comprends qu'on peut imaginer différents dispositifs, mais je répète ma question : est-ce qu'on a une mesure, si ça marche?

M. DENIS BROUARD :

3950 Comme je vous disais tout à l'heure, ce n'est pas évident que ça marche. C'est variable pour chaque espèce et chaque type de milieu. On ne peut pas se prononcer de cette façon, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

3955 Mais à titre d'exemple, je ne sais pas si l'exercice a été fait, mais dans la littérature, est-ce que ça a été répertorié, mettons, pour un type de barrage, barrage de cette nature-là, même si ce n'est pas la même superficie, les cas de dévalaison déviée ou évitée, justement, par un dispositif
3960 quelconque, est-ce que c'est documenté?

M. DENIS BROUARD :

3965 Monsieur le président, je préférerais peut-être reconsulter le document que j'ai lu dernièrement, pour ne pas vous induire en erreur, si vous permettez?

LE PRÉSIDENT :

Très bien, puis nous revenir, selon le niveau d'information que vous avez trouvé?

3970 **M. DENIS BROUARD :**

Oui.

3975 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Peut-être adresser la même question auprès des représentants, si vous permettez, auprès des représentants de la faune du MRNF. Est-ce qu'à votre connaissance, ce type d'aménagement-là a été essayé quelque part, au sens large? Ça peut être en Amérique ou ailleurs. Je ne sens pas qu'il y a beaucoup d'entrain. J'ai l'impression que vos hésitations sont significatives également.

3980 **M. JACQUES ARCHAMBAULT :**

Ça existe.

3985 **LE PRÉSIDENT :**

Ça existe?

3990 **M. JACQUES ARCHAMBAULT :**

L'efficacité est plus ou moins démontrée, là. C'est très complexe. Mais il faut regarder aussi le système dans son global. Vous avez le réservoir Taureau, vous avez la rivière Matawin. Actuellement la rivière Matawin bénéficie de l'immigration des poissons. Ces poissons-là proviennent du réservoir Taureau. Les utilisateurs du réservoir voudraient bien qu'ils restent chez eux, mais ceux d'en bas voudraient bien en recevoir. Vous voyez un peu la complexité, là. C'est un système quand même qui est ouvert, c'est un milieu ouvert malgré qu'il y ait une turbine. C'est pour ça, tu sais, de dire : on va mettre tout de suite une barrière à dévalaison...

4000 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Je comprends. Je comprends votre réserve mais c'est quand même important. On va voir les suites aussi de la recherche de monsieur, du consultant du promoteur. Votre collègue de la faune aussi veut intervenir, mais je reviens sur cette question-là mais peut-être posée différemment : en amont de tout ça, indépendamment du barrage, est-ce qu'on sait actuellement, par vos études de suivi ministérielles, c'est quoi le taux de dévalaison des espèces, du barrage vers le bas?

4010 **M. JACQUES ARCHAMBAULT :**

Ce qu'on sait, par exemple, pour la ouananiche dans le réservoir Taureau, de 87 à 99, il y a eu environ 70 000 saumoneaux qui ont étéensemencés et les captures dans la rivière Matawin ont débuté en 91, de ouananiches. Il s'en est pris environ 1 200 depuis 91.

4015 Donc, on estime qu'il y a quand même, pour cette espèce-là en particulier, une bonne dévalaison.

LE PRÉSIDENT :

4020 Oui. Puis est-ce que l'espèce est pérenne, est-ce que l'espèce est durable en haut, dans le barrage?

M. JACQUES ARCHAMBAULT :

4025 Dans le barrage actuellement...

LE PRÉSIDENT :

Où c'est surtout par en bas?

4030 **M. JACQUES ARCHAMBAULT :**

 Actuellement, il y a des frayères à ouananiches dans certaines rivières en amont. Rivière aux Cenelles, je pense, ou Rivière du Milieu.

4035 **LE PRÉSIDENT :**

Avec une bonne population? Stable?

4040 **M. JACQUES ARCHAMBAULT :**

 Bien non. C'est pour ça que ça a été abandonné comme espèce, là. C'est que de par le réservoir Taureau, il y a quand même un marnage de 13 à 14 mètres par année. Donc, ça diminue de beaucoup l'habitat pour cette espèce-là et de nombreuses autres. C'est peut-être aussi une des raisons pour lesquelles beaucoup de poissons émigrent, l'habitat est extrêmement confiné en hiver.

4045 **LE PRÉSIDENT :**

4050 Vous donnez l'exemple de la ouananiche, c'est clair. Maintenant, pour les autres espèces, l'accent est mis beaucoup sur le doré puis la perchaude... l'achigan. Est-ce que vous avez des informations par rapport à la dévalaison actuelle, indépendamment du projet du promoteur?

M. JACQUES ARCHAMBAULT :

4055 Non. Le suivi qu'on va faire va peut-être permettre de répondre à cette question-là, dépendant de ce qu'on va trouver en aval versus ce qui a été trouvé il y a deux, trois ans. Pour

l'achigan, ça m'étonnerait qu'il y ait beaucoup de migration, parce que c'est une espèce assez sédentaire, là.

4060 Le doré, ce qu'on a remarqué, c'est que depuis trois, quatre ans, il se prend plus de doré dans la rivière Matawin qu'avant, et les ensemencements de doré ont commencé il y a quelques années.

LE PRÉSIDENT :

4065 O.K. Puis c'est les fragments d'informations que vous avez en main au moment où est-ce qu'on se parle?

M. JACQUES ARCHAMBAULT :

4070 Oui, que j'ai d'ailleurs passés à...

LE PRÉSIDENT :

4075 Est-ce que votre collègue désire toujours donner un complément d'information? Allez-y. Vous permettez?

M. FRANÇOIS GIRARD :

4080 Oui, Monsieur le président. C'est juste pour savoir si la préoccupation de monsieur Raymond, elle est à l'égard de la libre circulation du poisson, de l'amont vers l'aval, donc le processus, un mécanisme pour empêcher le poisson de dévaler, ou bien si sa question porte aussi sur la mortalité des poissons due au passage dans les turbines?

4085 **LE PRÉSIDENT :**

Bien dans tous les cas, on veut le savoir pour 'A' puis 'B' aussi.

M. FRÉDÉRIC RAYMOND :

4090 Bien exactement. Ma question est double, à savoir s'ils vont mourir en passant, puis mon autre interrogation c'est à savoir, je comprends – j'ai oublié le nom, excusez, mais l'autre personne du Ministère de la région de la Mauricie dit que la rivière profite, la rivière Matawin profite des poissons mais le problème c'est que le programme d'ensemencement qui est fait par le Ministère, 4095 il est fait pour le réservoir Taureau et la pêche sur le réservoir Taureau, et non pas pour la rivière Matawin.

4100 Donc, c'était mon questionnement. Je sais bien que les poissons peuvent se promener, là, mais...

LE PRÉSIDENT :

C'est difficile d'empêcher un cœur d'aimer. Vous savez, s'ils ont envie de descendre, là...
Ça va être difficile de les garder captifs de façon absolue.

4105

M. FRANÇOIS GIRARD :

Ça, là-dessus, il y a un des principes, une des lignes directrices pour la conservation des habitats fauniques et dans tous les projets sur lesquels on analyse les interventions dans l'habitat du poisson pour éventuellement émettre des autorisations, on regarde l'aspect de la libre circulation, dans les deux sens.

4110

Alors c'est bien évident que la libre circulation, quand on fait une intervention sur un plan d'eau et par voie communicante, les poissons peuvent se déplacer vers l'amont ou vers l'aval. Vers l'aval, généralement, ils n'ont pas trop de difficulté à se déplacer parce qu'ils descendent le courant.

4115

Souvent, il y a des obstacles à la libre circulation vers l'amont et on demande aux gens qui sont réalisateurs d'activités dans l'habitat du poisson, de prévoir des mécanismes pour assurer la libre circulation du poisson. Donc, ça c'est une chose.

4120

Concernant la mortalité due au turbinage, le promoteur a déposé dans son étude des données concernant la mortalité estimée, selon la longueur des poissons des différentes espèces et la hauteur de chute.

4125

On a commenté ces choses-là. Le promoteur est d'avis qu'avec la turbine qui serait installée, la mortalité serait faible. Quand on considère la longueur, la taille des poissons et la hauteur de chute, en pourcentage, la mortalité demeure dans l'ordre du 5% à 20 quelque pour cent. Je vous donne les chiffres de mémoire, mais les gens d'Innergex pourront dire si c'est juste ou pas, mais ça joue globalement de 5 à 20%.

4130

Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il y a des espèces de poissons dans le réservoir Taureau qui sont en statut précaire actuellement. Donc, la ouananiche, c'est une espèce qui a été introduite pour diversifier l'offre de pêche. Ça a commencé en 1987. Avec ce qu'on sait maintenant sur les exigences de la ouananiche, on ne referait plus nécessairement la même intervention. Notamment, par l'absence de l'éperlan arc-en-ciel dans le réservoir Taureau, qui est une espèce de poisson qui compte beaucoup dans l'alimentation de la ouananiche et qui est une condition presque sine qua non à son maintien.

4135

Et malgré ça, pour vous dire comment la faune, elle s'adapte à son environnement, on a des évidences actuellement, étant donné que le programme d'ensemencement a cessé en 99, que les poissons, les ouananiches qui sont capturées en aval du barrage dans la rivière Matawin, par les pêcheurs de la ZEC Chapeau-de-Paille, proviennent du recrutement naturel puisque leur taille, parce qu'on n'a pas de données d'âge de ces poissons-là, mais par les masses, les poids des

4140

4145 prises à la pêche sportive, il est impossible que ces poissons-là viennent tous des poissons
ensemencés, des activités d'ensemencement faites par le Ministère pendant cette période-là, 87 à
99.

4150 Et il y a eu aussi des vérifications dans les rivières qui alimentent le réservoir Taureau et il
y a des géniteurs qui remontent ces rivières-là l'automne, et il y a des jeunes tacons qui ont été
capturés.

4155 Je vous dirais que ce n'est pas un avenir très reluisant pour la ouananiche, étant donné
que dans son habitat il manque des composantes importantes, mais c'est peut-être une espèce
qui, de par son agressivité à lutter pour sa survie, va peut-être pouvoir rester, demeurer une
espèce qui va profiter aux pêcheurs, surtout de la rivière Matawin parce que dans le réservoir
Taureau, les études qu'on a faites en 2000 démontrent qu'il y a très peu de potentiel pour la pêche
à la ouananiche comme telle, dans le réservoir Taureau comme tel.

4160 À cause de son comportement migratoire vers l'aval et associé à la vidange du réservoir
pendant la période hivernal, il y a vraisemblablement une dévalaison dont profitent les pêcheurs en
aval du barrage.

4165 Concernant les autres espèces de poisson d'importance et qui ont un statut précaire, le
doré.

LE PRÉSIDENT :

Le doré et l'achigan.

4170

M. FRANÇOIS GIRARD :

4175 Le doré fait l'objet d'un plan de restauration. On est rendu à 1 030 dorés ensemencés, des
dorés adultes transférés d'un plan d'eau à un autre, et le brochet a un statut précaire. Le brochet,
c'est une espèce de poisson qui est très commune au Québec, qui est souvent méprisée par les
pêcheurs, donc souvent capturée et remise à l'eau, parce que c'est un poisson qui est dur à
prélever la chair pour la consommer, il y a beaucoup d'arêtes, et cetera.

4180 Par contre, au niveau de la biodiversité d'un système, lorsqu'on a affaire à une population
de grands brochets, qui est une espèce indigène dans ce réservoir-là, qui est en difficulté, dans le
sens qu'elle se maintient à un niveau très bas de densité et donc, la mortalité par turbinage d'un
pourcentage même minime de poissons qui sont à statut précaire, peut nuire finalement à ces
populations-là.

4185 Sauf que selon les estimations, selon les études, la littérature existante et ce que le
promoteur a déposé dans son étude d'impact, la mortalité serait quand même faible. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

4190 Mais qu'est-ce que vous pensez du fait que présentement, sans turbinage, il y a certainement une dévalaison aussi. Vous nous avez parlé de dévalaison par rapport à la ouananiche, avec un certain succès malgré tout, pour l'aval. Qu'est-ce que vous diriez concernant le doré puis l'achigan?

4195 On ne pourrait pas penser que le succès est moindre dans ce cas-là?

M. FRANÇOIS GIRARD :

Le succès de?

4200 **LE PRÉSIDENT :**

Ça fait une bonne chute à descendre, à partir d'en haut.

M. FRANÇOIS GIRARD :

4205 On a peu de données pour pouvoir tirer des conclusions, mais les données qu'on a sont quand même intéressantes. En 2002, lors du début du plan de restauration du doré, la première année on aensemencé – d'abord, en 2000, on a montré, avec 56 filets, qu'il y avait, on ne peut pas dire aucun doré dans le réservoir Taureau, ça serait un peu exagéré, mais il n'y en avait sûrement pas beaucoup puisqu'on en a capturé aucun, dans 56 filets maillants installés donc, dans l'habitat du doré.

4215 Alors, on a commencé en 2002, on aensemencé seulement 50 poissons, parce que comme tout projet faunique, souvent la première année on connaît des difficultés. De ces 50 poissons-là – on les a tous étiquetés. Et lors de l'étude d'impact, des travaux de terrain qui ont donné lieu à la capture de poissons, par Dessau-Soprin, au pied du barrage Matawin en 2003, 3 de ces 50 dorés-là se sont retrouvés en aval du barrage et capturés dans les engins de pêche de Dessau-Soprin.

4220 L'étude a été réalisée après l'abaissement du niveau d'eau. Donc, il est possible que d'autres dorés aient migré vers l'aval, et sur 50 poissons à l'échelle de tout le réservoir Taureau – 95 kilomètres carrés de superficie – il y en a 3 qui se sont retrouvés – 3 étiquetés, donc qu'on pouvait attester hors de tout doute qu'ils venaient de nosensemencements de 2002 – se sont retrouvés dans les engins de pêche de Dessau-Soprin.

4225 Donc, ça c'est un indice à l'effet que le doré jaune, on perd des dorés par dévalaison. Combien? C'est très difficile à évaluer. 3 sur 50 une première année, moi, ça me semble quand même beaucoup. C'est le bonheur des pêcheurs de la ZEC Chapeau-de-Paille qui vont pouvoir en profiter. Notre espérance c'est qu'il subsiste un certain nombre de poissons – comme l'ouananiche

4230 le fait, elle remonte dans les rivières. Il y a des ouananiches qui décident de descendre puis il y a des ouananiches qui décident de rester dans le réservoir Taureau et de se coller aux rivières.

4235 Le doré, on pense, de par son comportement, de par sa biologie, qu'il y en a un certain nombre qui va prendre le bord du côté aval puis il y en a d'autres qui vont rester dans les tributaires et vont se reproduire. Et notre espérance c'est que les recrues, les petits dorés provenant de la production de ceux-là qui vont rester dans le réservoir, eux, s'acclimatent et décident de séjourner une fois pour toute dans le réservoir Taureau pour repeupler ce plan d'eau là, alors qu'il y avait du doré jaune avant.

4240 Donc, c'était un lac où il y avait du doré jaune avant les années 45, avant le début des opérations forestières.

4245 Concernant la perchaude et l'achigan, ce sont des espèces qui sont réparties à la grandeur de ce bassin-là, en très grand nombre. L'achigan est un petit peu moins abondant parce qu'il est à la limite de son aire de distribution. Il y a sûrement des échanges de l'amont vers l'aval mais l'espèce est bien implantée, autant dans le réservoir Taureau que dans la rivière Matawin.

4250 Mais il n'y pas de programme d'étiquetage pour attester s'il y a beaucoup d'échanges entre les deux ou de dévalaison.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci. Monsieur Raymond je reviens à vous, votre troisième question?

4255 **M. FRÉDÉRIC RAYMOND :**

4260 Bien c'est une sous-question. Compte tenu que, bon, il semble y avoir peu d'efficacité à arrêter les poissons de passer dans le cadre du suivi environnemental, est-ce qu'il y aurait des moyens compensatoires s'il y avait une augmentation de la mortalité des poissons qui étaient pour passer dans les pertuis de fond? Et je vais juste continuer, à savoir, pendant combien de temps qu'on pourrait continuer à compenser? Donc, si le suivi dure 5 ans mais qu'on en tue pendant 20 ans, il ne faudrait pas que le suivi arrête là.

LE PRÉSIDENT :

4265 Monsieur Dufort?

M. GUY DUFORT :

4270 Monsieur le président, si vous le permettez je vais confier la réponse à monsieur Christian Gagnon.

LE PRÉSIDENT :

4275

Monsieur Gagnon.

M. CHRISTIAN GAGNON :

4280

Alors, si je comprends bien, la question c'est à savoir s'il y a une compensation qui est associée aux pertes par entraînement des poissons dans les turbines?

LE PRÉSIDENT :

Entre autres.

4285

M. FRÉDÉRIC RAYMOND :

Je veux dire pas par entraînement mais par mortalité due aux « pannes », là. Je ne sais pas comment appeler ça, là, mais...

4290

LE PRÉSIDENT :

Par le turbinage.

4295

M. CHRISTIAN GAGNON :

En fait, il n'y a pas de mesure, pour l'instant, de prévue, de compensation relativement à ces mortalités-là.

4300

LE PRÉSIDENT :

Donc, on doit comprendre que dans les mesures de compensation qui visent la frayère multispécifique, ça n'a pas été pris en compte, c'est ce que vous nous dites?

4305

M. CHRISTIAN GAGNON :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

4310

O.K. On va avoir l'occasion de revenir sur la frayère multispécifique si le niveau de compensation avec le Ministère, avec la Faune et également avec le ministère de l'Environnement. Voulez-vous qu'on le fasse tout de suite?

M. FRÉDÉRIC RAYMOND :

4315

Non, je vous remercie, c'est bon.

LE PRÉSIDENT :

4320

Très bien. Merci. Peut-être revenir sur un élément. Tantôt, je veux préciser quelque chose avec le promoteur, vous avez mentionné, quand je vous ai posé la question pour le suivi sur la qualité de l'eau, vous avez dit cinq ans. Je vous ai demandé de préciser parce que dans l'étude d'impact on parle d'un an, plutôt, sur la qualité de l'eau. Puis là, on parle de cinq ans pour la faune.

4325

Est-ce que c'est un engagement nouveau ou différent qu'on peut confirmer?

M. GUY DUFORT :

4330

Monsieur le président, moi aussi je suis un petit peu confus. Si vous le permettez, j'apporterai une réponse plus précise demain, il faudrait que j'en discute avec les personnes...

LE PRÉSIDENT :

4335

O.K. En fait, c'est de vérifier comme il faut la qualité de l'eau, d'une part.

M. GUY DUFORT :

Oui.

4340

LE PRÉSIDENT :

Avec suivi sur la faune ichthyenne, d'autre part?

M. GUY DUFORT :

4345

Oui, puis je vous apporterai une réponse plus précise demain, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

4350

O.K. J'aimerais poser une question au représentant du MRN territoire. La Commission était aussi intéressée de savoir, je ne sais pas si c'est vous qui êtes en mesure de nous donner l'information, mais en termes de délimitation du territoire, qu'est-ce qu'il en est au niveau du Ministère?

4355

À titre d'exemple, tantôt on a entendu certains propos qui ont été élaborés par rapport au territoire d'une MRC, quand on prend connaissance des documents du promoteur, on se rend compte que les limites territoriales des MRC arrêtent de chaque côté des rives de la rivière

Matawin. Ailleurs, on peut voir des fois que la limite de partage des territoires est plutôt au centre approximatif des cours d'eau ou des lacs, dans certain cas.

4360

Dans le cas présent, est-ce que c'est le cas? Quelle est la délimitation territoriale pour les territoires des deux MRC pour la rivière, d'une part? Est-ce que ça a été considéré comme un canal de débit au moment du partage des responsabilités territoriales? Puis je reviendrai après mais surtout aussi pour la question du barrage, où que ça passe comme tel?

4365

M. RAYMOND LÉONARD :

Au niveau de la délimitation des régions, moi, je vous dirais que les cartes consultées jusqu'à présent, puis je n'avais pas nécessairement validé cette information-là, nous laissent croire que c'est la rive nord de la rivière qui est la limite de la région, mais je pense que pour avoir une information valide, il faudrait se référer au Règlement, le décret qui a constitué ça. Donc on pourrait le valider.

4370

LE PRÉSIDENT :

4375

Pouvez-vous le vérifier rapidement puis nous revenir avec l'information exacte sur où passe la ligne de responsabilité des deux territoires?

M. RAYMOND LÉONARD :

4380

Je peux tenter d'obtenir l'information.

LE PRÉSIDENT :

4385

Dans le dossier, c'est quand même une information importante.

M. RAYMOND LÉONARD :

4390

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

4395

Est-ce que vous avez de l'information par rapport au barrage lui-même, s'il est entièrement, tel qu'annoncé, dans la MRC Matawinie?

M. RAYMOND LÉONARD :

4400

Là-dessus, moi, je vous dirais – je sais que l'Hydro-Québec est actuellement à arpenter ce barrage-là. Donc, à cet égard-là on va avoir des précisions vraiment, là, sur sa localisation précise là, en termes d'eau, rang, canton qui va, par le fait même, nous l'identifier à l'intérieur d'une région. Actuellement, il n'y a pas de précision formelle.

LE PRÉSIDENT :

4405 O.K. C'est parce qu'on essaie de se sortir la tête de l'eau aussi un peu. Je vais vous revenir au niveau de la MRC, là.

M. RAYMOND LÉONARD :

4410 Encore là, la cartographie disponible, l'information disponible laisse croire que c'est dans Lanaudière, que c'est la Matawinie, compte tenu que c'est la rive nord, justement.

LE PRÉSIDENT :

4415 Très bien. Vous avez fait référence à des travaux géodésiques, en tout cas d'arpentage d'Hydro-Québec, au niveau d'Hydro-Québec vous prévoyez que ça soit fait quand, est-ce que c'est à votre connaissance?

M. JEAN-GUY DUSSAULT :

4420 Pierre Millette de la région, peut-être qu'il pourrait mentionner certaines choses là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

4425 Bonsoir, Monsieur Millette.

M. PIERRE MILLETTE :

4430 Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

4435 La question est claire. À votre connaissance, quand est-ce que vous allez avoir déterminé par voie cadastrale, comme il faut, qu'est-ce qu'il en est, là?

M. PIERRE MILLETTE :

4440 Bien, ce qu'on est en train de faire c'est de déterminer un bloc d'arpentage autour du barrage pour obtenir une mise à la disposition pour l'exploitation du barrage. C'est ce qu'on est en train de faire.

LE PRÉSIDENT :

Mais ça veut dire que dans l'état actuel des choses, le barrage est de responsabilité de Hydro-Québec et appartient au gouvernement?

4445

M. PIERRE MILLETTE :

Le barrage, c'est la gestion. L'administration et l'entretien puis la gestion du barrage c'est Hydro-Québec. Le barrage comme tel appartient au gouvernement du Québec.

4450

LE PRÉSIDENT :

Puis quand on parle du gouvernement, est-ce qu'on sait c'est qui au gouvernement qui est responsable? Est-ce que c'est le ministère de l'Environnement, le ministère des Ressources naturelles?

4455

M. PIERRE MILLETTE :

Je pense que c'est le ministère de l'Environnement mais le département de l'hydrique à Québec.

4460

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est possible de savoir d'avantage que « on croit que », Monsieur Delaître?

4465

M. PIERRE MILLETTE :

Bien moi, j'ai des documents ici. J'ai le décret 1126 qui fait que le gouvernement nous a confié l'administration puis la gestion du barrage comme tel. J'ai un document ici que je pourrais déposer.

4470

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît.

4475

M. PIERRE MILLETTE :

Vous parliez aussi des limites tantôt pour les MRC.

4480

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. PIERRE MILLETTE :

4485 Moi, j'ai le document légal avec la description, l'arpentage légal qui définit réellement où est la limite des deux MRC.

LE PRÉSIDENT :

4490 Bon, c'est ça qu'on cherche.

M. PIERRE MILLETTE :

4495 J'ai le document ici, je l'ai fouillé puis on l'a fait venir.

LE PRÉSIDENT :

 Puis à votre connaissance à vous, là, ça correspond à quoi ça dans la réalité, le terrain?

4500 **M. PIERRE MILLETTE :**

 Ça correspond à ce qu'on a indiqué dans le rapport d'Innergex. C'est en rive gauche, la berge, c'est du côté de Mékinac; le barrage comme tel, et la rivière, du côté de Matawinie. C'est comme ça que ça fonctionne.

4505

LE PRÉSIDENT :

 O.K. On considère – vous déposez les documents de toute façon?

4510 **M. PIERRE MILLETTE :**

 Je peux déposer les documents, oui.

LE PRÉSIDENT :

4515

 Monsieur Gaillardetz, vous vouliez intervenir. Ça va dans le même sens? Très bien. Merci Monsieur Millette. J'inviterais un autre participant, monsieur Paul Ménard.

 Bonsoir, Monsieur Ménard.

4520

M. PAUL MÉNARD :

 Bonjour, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

4525

Votre première question?

M. PAUL MÉNARD :

4530

Ma question touche à la sécurité du personnel d'exploitation de la centrale. Je ne sais pas si on va avoir les gens techniques pour me répondre?

4535

La mise à jour de l'étude d'impact m'a permis de voir qu'il y a eu des modifications concernant l'entrée d'eau. Avant, il y avait trois pertuis pour trois groupes, maintenant il y a les trois pertuis pour un seul groupe. Maintenant, c'est la vanne de l'aspirateur qui sera utilisée pour couper le débit d'eau et arrêter la turbine.

4540

Moi, j'aimerais savoir qu'est-ce qui va arriver s'il y a un bris mécanique puis qu'ils perdent les auxiliaires donc, le joint d'eau, qui scelle l'entrée d'eau au palier guide de la turbine, devient inopérant. Donc, moi, je pense qu'il y a des dangers de noyer la centrale.

4545

Les pratiques à Hydro-Québec, dont j'ai travaillé 37 ans, font que lors d'un danger on coupe le débit amont, toujours. Puis on faisait, dans la Mauricie pendant que j'y ai travaillé, on a fait beaucoup d'expériences pour s'assurer que le débit pouvait être coupé par les vannes amont. Parce que lorsqu'on a un problème mécanique, le groupe a tendance à s'emballer. Puis si, par certaines circonstances, on arrive qu'on perde les auxiliaires, bien, donc le joint d'étanchéité du palier inférieur s'ouvre donc, l'eau peut monter dans la centrale.

4550

La question, j'ai deux volets, là : pourquoi on n'utilise pas les pertuis amont? Est-ce que c'est une déficience des pertuis qui ne sont jamais opérés? Puis la deuxième, qu'est-ce qu'on fait pour éliminer ce danger à la source?

LE PRÉSIDENT :

4555

Votre question est très technique, on la transmet directement auprès du promoteur, mais on va revenir auprès d'Hydro-Québec par la suite, pour voir si, en termes de sécurité, l'ajout d'une minicentrale à un barrage existant, si ça peut créer des problèmes au niveau d'Hydro-Québec. Monsieur Dufort?

4560

M. GUY DUFORT :

4565

Monsieur le président, j'aimerais que monsieur Ménard précise une partie de sa question, parce que quand il a fait son préambule à la question, il a parlé de sécurité des... C'est comme s'il y avait un problème de sécurité des employés ou des employés qui étaient reliés à l'exploitation. Je n'ai pas très bien saisi cet aspect-là de la question.

LE PRÉSIDENT :

4570 Oui. Mais l'autre partie de la question, ça concernait directement le fait qu'il y avait un danger de noyer, de noyer, à partir de l'opération. Ça serait peut-être plus facile pour la compréhension de tout le monde, y compris de la Commission, de ramener votre dessin de tantôt où on voit la turbine.

M. GUY DUFORT :

4575 L'acétate animé. Alors on va ramener, Monsieur le président, à votre demande, l'acétate animé et je vais laisser la parole à monsieur De Batz concernant l'aspect technique qu'a mentionné monsieur Ménard.

M. RENAUD DE BATZ :

4580 Merci, Monsieur le président. Je tiendrais cependant à ce que monsieur Ménard précise une de ses questions. Il disait : « Pourquoi n'utilise-t-on pas les... ? » Je n'ai pas saisi ce...

LE PRÉSIDENT :

4585 Monsieur Ménard?

M. PAUL MÉNARD :

4590 Les pertuis amont. Les pertuis, les vannes de fond qui servent à alimenter en eau. Donc, si je me réfère un peu au rapport, ces vannes-là sont utilisées après que le déversoir a atteint le seuil limite, parce qu'il y a deux niveaux. Le déversoir descend jusqu'à un certain niveau, après on ouvre les vannes de fond.

4595 Ma question est : est-ce que ces vannes-là deviennent non sécuritaires quand le barrage est à pleine hauteur? Pourquoi on ne peut pas utiliser les vannes amont pour arrêter l'eau? C'est ce qui est utilisé dans tous les projets.

LE PRÉSIDENT :

4600 Les vannes amont...? Mais la Commission aussi veut comprendre comme il faut votre question, c'est important.

4605 On avait compris que les vannes de pertuis c'était, il y en avait trois des quatre qui étaient pour servir à alimenter la turbine de l'option 5?

M. RENAUD DE BATZ :

Oui, absolument.

4610 **LE PRÉSIDENT :**

Les vannes amont, ça correspond à quoi ça techniquement?

4615 **M. PAUL MÉNARD :**

Bien, disons que c'est la vanne qui sert, on l'appelle... La vanne amont, habituellement, elle est remplacée par le pertuis dans ce cas-là. Le pertuis est ici, mais lui, il ne peut pas couper le plein débit. Donc, on se sert de la vanne aval pour couper le débit. Donc, ça fait comme une balloune, l'eau va rentrer à pleine pression....

4620

LE PRÉSIDENT :

Puis vous pensez que ça peut comme refouler?

4625 **M. PAUL MÉNARD :**

Ici, il peut y avoir des fuites. Étant donné que ça, c'est un joint qui est gonflé avec une pression d'huile, lorsqu'on perd les auxiliaires, la pompe arrête, l'huile se retire puis l'eau peut monter ici. Il y a déjà eu des cas d'inondation dans des barrages d'Hydro-Québec, lorsque le joint est défectueux.

4630

LE PRÉSIDENT :

Votre question?

4635

M. PAUL MÉNARD :

Mais lorsqu'on est en situation de danger ou de panne, bien disons, au lieu de couper l'eau ici puis tout va arrêter... Parce que lorsqu'il y a un défaut mécanique à un palier, le groupe se déclanche, il va en survitesse. Donc, ça prendrait juste une autre condition qu'on perde les services auxiliaires parce qu'on est assez loin dans le réseau. Je ne sais pas, moi. Moi, je viens ici une fois par semaine, il manque d'électricité une fois par semaine. Ça fait que je ne sais pas si l'alimentation du réseau va permettre...

4640

4645

Dans les centrales, habituellement, on a deux secours pour les auxiliaires, soit un diesel ou soit le réseau de distribution. Mais dans ce cas-là, on est branché sur le réseau de distribution. Donc, le secours d'alimentation peut être des batteries. Moi, j'aimerais savoir s'il y a quelque chose de prévu, parce que ce n'est pas un schéma normal. Habituellement, on ferme l'amont, on coupe la valve en amont si on veut diminuer la vitesse ou couper l'eau. Mais là, on le fait en arrière, on coupe l'aval. Donc, la pression d'eau va rester dans la basse spirale ici.

4650

LE PRÉSIDENT :

Monsieur De Batz?

4655 **M. RENAUD DE BATZ :**

Là, je crois qu'on a eu de très amples explications. Alors premièrement, l'élément de sécurité de la centrale, ce ne sont pas les vannes à l'aval, ce sont les directrices ici. En fait, ça, ce sont des vannes pivotantes. En fait, si vous voulez, c'est comme une espèce de couronne d'alimentation en eau sur laquelle des volets tournent. Ça, en fait, c'est le principal, je dirais la principale vanne de sécurité qui va couper le débit, qui participe d'ailleurs au contrôle du débit en cours d'opération. Les vannes aval sont le deuxième instrument de fermeture, effectivement, de la centrale.

4665 Maintenant, si je comprends bien votre inquiétude sur la qualité ou les possibilités de rupture du joint au niveau du palier, c'est-à-dire entre la turbine, finalement, et entre l'alternateur, vous faites sûrement allusion à peut-être un effet de coup de bélier, j'imagine? Ou quelque chose comme ça?

4670 **M. PAUL MÉNARD :**

Non. Disons, ici, on a un joint coulissant. Vous avez un arbre qui tourne, puis la partie stationnaire est là, donc il faut avoir un point de coupure de l'eau. Habituellement, c'est un joint au carbone qui est gonflé avec une pression d'eau qui est maintenue serrée avec une pression d'eau. Puis peut-être, pour revenir, j'ai parlé de perte des auxiliaires, bien disons le réservoir oléopneumatique, qui fournit la pression au cerveau moteur qui contrôle l'ouverture des directrices, les petites entrées d'eau, quand tu perds les auxiliaires, les vannes peuvent ouvrir à la grandeur ou fermer, selon les conceptions – je ne connais pas la conception de ça – mais si les vannes directrices ouvrent à la grandeur. on va en survitesse. Puis là, j'ai vu des opérateurs, moi, courir pour aller fermer les vannes amont. Maintenant, si les vannes amont ne sont pas opérables, on va aller fermer en arrière. Mais là, la pression d'eau demeure.

4685 Disons, ça prend deux éventualités; c'est qu'il y a une panne, puis on perd les auxiliaires. À ce moment-là, à mon avis, il y a des risques que l'eau peut s'infiltrer puis il y a du personnel qui est appelé à aller travailler, partir des moteurs, puis tout ça. Quand il y a des pannes, là, je ne sais pas si vous avez été à la centrale Beauharnois, ça court dans la centrale. Pendant les orages électriques, là, parce que des fois, les pompes arrêtent puis là, elles vont brûler les paniers puis j'en ai vu à maintes reprises, des gens qui courraient puis qui allaient partout.

4690 Moi, je pense que ça représente peut-être un danger minime, mais j'aimerais qu'il soit analysé et qu'on soit sécurisé là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Monsieur De Batz?

4695

M. RENAUD DE BATZ :

Oui. Bon, si je comprends bien, parce que des problèmes techniques en cours d'opération on en rencontre fréquemment, on opère une dizaine de centrales, mais je ne comprends pas totalement le sens, excusez-moi, Monsieur le président, des inquiétudes.

4700

D'abord, bon, pour répondre à la question des auxiliaires ou des pannes de courant, d'abord il y a trois éléments : il va y avoir effectivement des batteries, comme dans toutes nos centrales, auxiliaires, donc qui vont pouvoir en cas de défaut d'alimentation et, en plus, il y aura un groupe, une génératrice de secours qui, automatiquement, se met en route si on perd, par exemple, l'interconnexion.

4705

Et puis j'avoue qu'au niveau des conséquences, des fuites au niveau de ce joint-là, personnellement, l'éventualité me semble être extrêmement minime; puis deuxièmement, s'il y avait de l'eau qui rentrait par le joint, même pour la sécurité des travailleurs – on n'a parlé d'un opérateur – bon, ce sera des dommages, je dirais, matériels, peut-être importants, ou en tout cas... Mais je ne vois pas le...

4710

LE PRÉSIDENT :

Je vais poser la question différemment : est-ce que cette technologie-là, c'est une technologie éprouvée?

4715

M. RENAUD DE BATZ :

Absolument et c'est une manière d'opérer et de procéder absolument dans les règles de l'art. Au fait, la raison pour laquelle...

4720

LE PRÉSIDENT :

Mais au-delà des règles de l'art, peut-être, est-ce que c'est une technologie qui est utilisée un peu partout dans le monde présentement?

4725

M. RENAUD DE BATZ :

Absolument. Oui, oui, absolument. Pour répondre...

4730

M. PAUL MÉNARD :

4735 Monsieur le président, la technologie du groupe alternateur, c'est une bonne technologie. La seule affaire, c'est l'exploitation des vannes augmente le risque. Est-ce que vous vous êtes renseigné s'il y a beaucoup de projets au Québec où on arrête le groupe par les vannes amont, les vannes aval à l'aspirateur?

M. RENAUD DE BATZ :

4740 Oui il en existe. De mémoire, je ne peux pas vous nommer lesquels, mais il en existe.

M. PAUL MÉNARD :

4745 Puis peut-être ma dernière question, pourquoi on ne restaure pas le mécanisme des pertuis? Pourquoi ils ne peuvent pas couper le débit?

M. RENAUD DE BATZ :

4750 Mais ça, je peux répondre directement. C'est que nous, en fait, dans les conditions de l'appel d'offres, il était clair que nous n'avions pas la gestion du barrage et d'ailleurs nous avons eu quelques discussions avec Hydro-Québec, à savoir si on pourrait avoir l'opération des vannes, si on pourrait automatiser les vannes et la réponse a été non, que ça restait de leur juridiction. D'ailleurs, on n'a même pas accès, en fait, au bâtiment pour la gestion des vannes de pertuis.

4755

LE PRÉSIDENT :

4760 Au niveau d'Hydro-Québec je pense que c'est important d'aller chercher l'information. Est-ce que c'est exact? Parce que dans l'étude d'impact, on réfère au fait que vous demeurez maître absolu de la gestion du barrage comme tel.

M. JEAN-GUY DUSSAULT :

4765 De la gestion du barrage. Mais la conception de l'ouvrage comme tel, je veux dire, il reste qu'il n'y a pas une discussion encore formelle comment ça va marcher, cette affaire-là. Les ententes qu'il va y avoir avec Hydro-Québec, il va falloir que les gens du groupe Innergex discutent avec les gens de la Production. Il y a encore des discussions à y avoir.

4770 Effectivement, comme monsieur mentionne ici, souvent on va fermer la débitance par des vannes amont. On va couper par l'amont et, effectivement, actuellement il y a, dans les pertuis de fond, nos pertuis sont... le débit est contrôlé en manoeuvrant ces vannes-là, actuellement, qui sont existantes.

Là, je ne connais pas le détail du projet comme tel, mais qu'est-ce qui arrive? Ces vannes-là vont demeurer là ou elles seront inexistantes, elles ne seront plus là après?

4775

LE PRÉSIDENT :

Monsieur De Batz?

4780

M. RENAUD DE BATZ :

Vous parlez des vannes en amont?

4785

M. JEAN-GUY DUSSAULT :

Oui, les vannes du pertuis.

4790

M. RENAUD DE BATZ :

Absolument. Absolument, les vannes de pertuis vont rester là et elles seront toujours sous la responsabilité – leur opération sera de la responsabilité d'Hydro-Québec. D'ailleurs, on avait amorcé des discussions avec les gens d'opération en région, de la région. En fait, nous, ça servira d'organe, tout simplement, de fermeture en cas de problème ou pour la maintenance ou pour aller faire des réparations sur la turbine.

4795

M. JEAN-GUY DUSSAULT :

Elles vont être manœuvrées, à ce moment-là, quand vous allez faire une intervention sur la turbine.

4800

M. RENAUD DE BATZ :

Oui, sur demande.

4805

M. JEAN-GUY DUSSAULT :

Mais en cas de panne, il n'y a rien de prévu avec Hydro-Québec pour manœuvrer ces vannes-là?

4810

M. RENAUD DE BATZ :

Pour vannes... c'est-à-dire intervention instantanée, non. Il faut bien comprendre que ces vannes-là ne sont pas automatisées, elles sont manuelles.

M. JEAN-GUY DUSSAULT :

4815

Non, c'est exact. Actuellement.

M. RENAUD DE BATZ :

4820

Actuellement, oui.

LE PRÉSIDENT :

4825

Quand est-il prévu qu'il y ait une entente sur les opérations entre le promoteur et Hydro-Québec sur les opérations courantes, quotidiennes?

M. RENAUD DE BATZ :

4830

Oui, il y a une entente. D'ailleurs, il y a déjà un document préliminaire qui a été élaboré.

M. JEAN-GUY DUSSAULT :

4835

Mais il y a un document préliminaire mais il est au stade de document préliminaire, il n'y a aucune signature là-dessus.

M. RENAUD DE BATZ :

4840

Absolument, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

C'est quand c'est prévu d'en arriver à une entente plus formellement?

M. RENAUD DE BATZ :

4845

On a eu des discussions, là on attendait. Le cours du projet faisait qu'elle devrait être rédigée dans le courant de l'année qui vient.

LE PRÉSIDENT :

4850

Dans le même ordre d'idée, est-ce que pour Hydro-Québec, le barrage de 1931, vous en avez la responsabilité de gestion du réservoir depuis 65 – qu'on a entendu tantôt, par décret. Ma question va vous paraître naïve, là, je ne suis pas ingénieur, mais je veux comprendre une chose : depuis 31, il n'est pas opéré à partir des pertuis du fond? Ils ne servent qu'occasionnellement l'année?

4855

M. JEAN-GUY DUSSAULT :

Il y a deux...

4860 **LE PRÉSIDENT :**

Laissez-moi terminer, Monsieur, ça ne sera pas tellement long – il n'est pas opéré présentement par les pertuis du fond. Là, ça serait changé, on inverserait?

4865 **M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

Non, non. Il y a deux organes de sortie, d'évacuation du débit. Dépendant du niveau du réservoir, l'eau est évacuée par les vannes de surface.

4870 **LE PRÉSIDENT :**

L'évacuateur?

M. JEAN-GUY DUSSAULT :

4875

L'évacuateur. Et lorsque le niveau du réservoir baisse à une certaine cote, ce sont les pertuis de fond qui rentrent en fonction à ce moment-là, et les évacuateurs de surface ne fonctionnent pas.

4880 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Sur une base annuelle, l'évacuation par les pertuis de fond ça correspond à quoi dans l'année?

4885 **M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

C'est surtout durant l'hiver, lorsqu'il y a vidange du réservoir. Et, effectivement, depuis qu'il y a eu le changement de projet – avant il y avait un projet avec trois groupes, qui utilisaient trois pertuis de fond, maintenant nous avons un groupe qui utilise les trois pertuis de fond.

4890

Alors s'il y a une perte de production, un problème à la centrale, nous perdons les trois pertuis de fond, il n'en reste qu'un à ce moment-là et le débit qui va sortir par le seul pertuis de fond sera insuffisant pour nous permettre de faire notre gestion, à ce moment-là. Puis c'est des problèmes à ajuster. Je pense que suite à des discussions qui auront lieu...

4895

LE PRÉSIDENT :

Mais c'est important de revenir. Monsieur De Batz?

4900 **M. RENAUD DE BATZ :**

C'est important de répondre à cette question-là, parce que ce point-là a déjà été... En fait, nous avons rempli les conditions qui nous avaient été demandées par Hydro-Québec, justement, pour le débit restant dans le quatrième pertuis. Ces discussions ont déjà été, je veux dire, ça a déjà
4905 été approuvé par des gens d'Hydro-Québec.

M. JEAN-GUY DUSSAULT :

Bien je ne sais pas qui a approuvé ça mais ce n'est sûrement pas des gens de Production. Je veux dire, à Hydro-Québec, actuellement, il y a trois groupes : il y a le groupe Production, le
4910 groupe Distribution et le groupe Transport.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Mais là j'imagine, l'information que vous référez c'est celle qui est dans l'étude d'impact et qui est reprise dans certains documents annexes, de garder libre un pertuis.
4915

M. JEAN-GUY DUSSAULT :

Oui. Et c'est mentionné que le débit du pertuis est de 62 mètres cubes/seconde, à ce moment-là. Un seul pertuis. L'hiver, nos débits sont plus importants que ça. Effectivement, avec la centrale et le pertuis qui reste, on est capable de faire ce qu'on veut. Mais lorsqu'il y aura une panne de la centrale, bien là, il faudra voir qu'est-ce qu'il en est.
4920

4925 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais j'aimerais ça quand même comprendre tout de suite qu'est-ce qu'il en est. Est-ce que ça veut dire que tout bloque?

4930 **M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

Bien il reste 62 mètres cubes/seconde pour évacuer l'eau à ce moment-là. Puis dépendant de la durée de la panne de la centrale, ça peut être insuffisant pour nos opérations.

4935 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur De Batz?

4940 **M. RENAUD DE BATZ :**

Bien je dirais que c'était les conditions de l'appel d'offres. Il faudrait vérifier. Écoutez, on vérifiera de notre côté mais ça avait été clairement établi. Je pense que dans le document principal, les débits qui avaient été exigés par Hydro-Québec ont été atteints.

M. JEAN-GUY DUSSAULT :

4945

Mais je mentionne que lorsque le projet avait trois groupes, on avait à ce moment-là qu'il était alimenté par trois pertuis de fond, trois groupes. Le danger de perdre les trois groupes simultanément, je veux dire, il était quand même moindre que là, si on perd un groupe, il n'y en a qu'un groupe.

4950

À ce moment-là, il n'y aura plus de production. Tandis que quand le projet contenait trois groupes, bien on peut perdre un groupe et avoir encore, à ce moment-là, la possibilité de passer un débit résiduel qui était suffisant par les deux autres groupes et le pertuis de fond qui était non utilisé.

4955

LE PRÉSIDENT :

Très bien, Monsieur Ménard.

4960

M. PAUL MÉNARD :

J'aurais peut-être une question. Moi, je voudrais savoir si ce pertuis-là à l'origine était conçu pour opérer avec la pleine hauteur du barrage puis dû au manque d'entretien, ou on a peut-être de l'utiliser, on l'exploite seulement à une certaine cote?

4965

M. JEAN-GUY DUSSAULT :

Non. La différence, c'est que les pertuis étaient utilisés uniquement à certaines cotes, parce que c'était des pertuis qui étaient à l'air libre. Actuellement, avec une prise d'eau, les vitesses sont beaucoup moindres à l'intérieur du pertuis et ces pertuis-là pourront être utilisés sur une hauteur de chute plus élevée, à ce moment-là. Et il y a une différence, effectivement, de vitesse de sortie du pertuis lorsqu'il n'y a pas de prise d'eau et lorsque, maintenant, il y a une prise d'eau pour alimenter une centrale. Les conditions sont différentes.

4970

4975

M. PAUL MÉNARD :

Je n'ai pas d'autres questions.

LE PRÉSIDENT :

4980

Merci, Monsieur Ménard. Peut-être un dernier point à éclaircir avec monsieur Léonard du MRN. Est-ce que vous avez examiné la question, je reviens sur la question des terrains au barrage et autour, est-ce que c'est possible qu'il y ait des terrains qui appartiennent au gouvernement, au sens large, autour, compte tenu que le barrage c'est 1931, cédé au gouvernement en 65 et que pour des raisons de sécurité, il y ait eu une protection, je ne dirais pas des servitudes au sens légal, mais des terrains réservés éventuellement au MRN?

4985

M. RAYMOND LÉONARD :

4990 Oui. L'autorité du territoire du barrage et adjacent, actuellement est au gouvernement, est
au ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

LE PRÉSIDENT :

4995 À quoi ça correspond sur le terrain ça? Autour du barrage, là, pas pour l'ensemble.

M. RAYMOND LÉONARD :

5000 Il y a 90% du pourtour du barrage qui est public et puis le 10% est près du village, donc
tout ce grand secteur-là est du domaine public.

LE PRÉSIDENT :

5005 Là, vous parlez du domaine public, mais il n'y a pas des réserves d'État sur les territoires à
proximité du barrage pour des raisons de sécurité?

M. RAYMOND LÉONARD :

Non.

5010 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. C'est beau, merci. Nous allons mettre fin à la séance de ce soir, nous vous
remercions tous et nous recommencerons demain, ici même, à 14 h, 2 h de l'après-midi. Merci.

5015 **AJOURNEMENT**

5020 Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment
d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des
propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

5025 **ET J'AI SIGNÉ :**

Yolande Teasdale, s.o.
